L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1467 - VENDREDI 16 MARS 2018 2,10 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



Installations photovoltaïques
Professionnels & particuliers
« Bâtiment + Centrale Solaire Clef en Main »

Raisonner ses charges de mécanisation

Un levier vers l'installation



Photo: Réussir

Les charges de mécanisation représentent en moyenne 30 à 40% des charges totales d'une exploitation. Entre 2007 et 2014, elles ont augmenté de 30%, soit la plus forte hausse de toutes les charges sur cette période. Dans le même temps, la situation économique de nombre d'exploitations dans tous les grands systèmes s'est dégradée. Or, il existe des marges de progrès en mécanisation et les pistes d'optimisation ne manquent pas, encore faut-il accepter de raisonner autrement pour adapter son parc matériel à ses besoins réels et aux contraintes de son exploitation.

Pages 16-17

Encart: Mailing Yonne Agri (sur certains cantons)

Côte d'Or

› Jeunes agriculteurs

Antoine Carré prend les rênes



Nièvre

› Zones vulnérables

Pensez à votre plan prévisionnel de fumure



Photo: Réussir

Yonne

› Concours Général Agricole

54 médailles pour les vins icaunais



fendt.fr

FENDT



Presses à balles rondes Fendt:
une forme systématiquement parfaite

Aujourd'hui Fendt vous propose simplement la meilleure presse à balles rondes du marché. Son pick-up sans chemin de came, son système d'entrainement double, son unité de coupe Xtracut ou encore son système exclusif HydroflexControl qui absorbe l'hétérogénéité des andains, sont les garants de l'efficacité reconnue à la marque Fendt.

G. BUCHEZ

Autun - Corbigny - Luzy
Moulins Englilbert
03 86 20 17 38 - www.gbuchez.fr

AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation

PLUS D'INFOS

ROLLAND Plateaux fourragers



Distributeur exclusif Nièvre Depussay

Nevers Alluy 06 03 79 10 69 06 03 75 39 25
Luzy Perroy 06 01 28 65 29 06 03 77 79 40

Sommaire

Côte d'Or

04 • Communication: Quétigny sort la grosse artillerie
05 • Jeunes agriculteurs: Antoine Carré prend les rênes
06 • Simmental française: Un métier, une passion
07 • Désherbage du colza: Un espoir en terres superficielles

Nièvre

08 • EGA: Le gouvernement peut mieux faire
09 • Zones vulnérables: Pensez à votre plan prévisionnel de fumure

Yonne

10 • Bois-Forêt: Une filière en mal de reboisement
11 • En images: Portes ouvertes à La Brosse
12 • Élevage: Une formation qui a du «*piquant*»
13 • Concours Général: 54 médailles pour les vins icaunais

Région - France

14 • Rencontre: La Région à l'écoute des problématiques grandes cultures
15 • «Système alimentaire durable de 2030»: Un nouveau challenge pour Dijon métropole et ses partenaires
16-17 • Raisonner ses charges de mécanisation: Un levier vers l'installation

Dossier

18-24 • Dossier spécial Pulvérisateurs

Infos Services

25 • Firmes & Machinisme
26-27 • Analyse & Tendances
28-29 • Petites annonces
30-34 • Annonces légales
35 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 103 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries: Roto Centre - 348 rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - «Eutrophisation» : P tot 0,01 kg/tonne

Retraites agricoles

La revalorisation se fait attendre...

La proposition de loi pour la revalorisation des retraites agricoles a été bloquée le 7 mars au Sénat, car le Gouvernement préfère désormais attendre la prochaine réforme des retraites pour étudier ce point. La profession agricole sera donc très attentive aux suites données à ce dossier.

Le 7 mars dernier, le Sénat a débuté l'examen de la proposition de loi visant à *«assurer la revalorisation des pensions de retraites agricoles»* dans le cadre de l'ordre du jour réservé au groupe communiste républicain citoyen et écologiste (CRCE). Cette proposition, adoptée le 2 février 2017 à l'unanimité par l'Assemblée nationale, avait également été votée à l'unanimité en commission sénatoriale.

Le texte vise à porter de 75 à 85 % du Smic les retraites des non-salariés agricoles ayant une carrière complète, régimes de base et complémentaire inclus. En amont des débats au Sénat, le Gouvernement a demandé un *«vote bloqué»*, en vertu duquel *«si le Gouvernement le demande, l'Assemblée saisie se prononce par un seul vote sur tout ou partie du texte en discussion en ne retenant que les amendements proposés ou acceptés par le Gouvernement»*.

Cette procédure, rarement utilisée pour une proposition de loi, et critiquée par le groupe CRCE, a incité ce dernier à retirer de l'ordre du jour cette proposition de loi en indiquant qu'il demanderait la suite de sa discussion dans son prochain espace réservé, le 16 mai prochain.

Le Gouvernement préfère attendre la prochaine réforme des retraites. Si le texte avait été adopté au Sénat le 7 mars, il aurait pu entrer en vigueur en 2018.

Réaction de Robert Verger (FNSEA)

«Nous regrettons ce blocage, mais cette initiative n'avait que peu de chances de tenir dans la durée car le financement portait uniquement sur la retraite complémentaire obligatoire. Au final, pour financer la retraite à 75 % du Smic, les actifs ont dû mettre la main à la poche via une hausse de leurs cotisations RCO. Nous refusons que cela arrive de nouveau. Nous attendons du Gouvernement de véritables mesures qui accordent aux retraités agricoles des pensions équivalentes à celles des autres régimes. Est-il normal aujourd'hui que la retraite d'un salarié soit calculée sur ses 25 meilleures années de revenus, quand celle d'un agriculteur est basée sur toutes ses années, bonnes ou mauvaises ? Nous ne voulons pas rester au bord de la route !».

PRI info

Côte d'Or Comment trouver une exploitation ?

Vous souhaitez vous installer, et vous êtes à la recherche d'une exploitation, d'une association, inscrivez-vous au Répertoire Départ Installation (RDI). Ce service vous offre la possibilité de rencontrer des cédants et de visiter leur exploitation. (service financé par l'Etat).Il vous permet également de vous accompagner dans la réflexion et dans les démarches de votre projet Vous pouvez consultez les offres d'exploitations disponibles sur le site internet : http ://www.repertoireinstallation.com. Contact Corine Garnier Penning : 03 80 68 66 55.

Nièvre Le Point Accueil Transmission

Le Point Accueil Transmission c'est : un lieu d'accueil pour les agriculteurs en fin de carrière qui songent à la transmission de leurs exploitations. Un lieu d'information et de suivi de votre cas, parce que chacun est différent…Un lieu de conseil pour passer le relais dans les meilleures conditions. Un lieu d'orientation vers les interlocuteurs spécialisés : fiscalistes, notaires, juristes, experts …n'hésitez pas à contacter Carole Simon ou Sylvie Simonin à la Chambre d'agriculture au 03 86 93 40 99 (accueil financé par l'État dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

Saône et Loire Le Point Accueil Transmission

L'accueil au Point Accueil Installation est une étape incontournable pour toute personne qui a un projet d'installation en agriculture. Cet accueil doit être réalisé le plus tôt possible (idéalement 18 mois avant l'installation). Il vous permettra d'enclencher les démarches pour élaborer votre Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) et de connaître les aides auxquelles vous pouvez prétendre. Vous pourrez être orienté vers d'autres personnes ressources en fonction de vos besoins ou de vos questions, et repartirez avec un échéancier personnalisé. L'accueil est financé par l'Etat. Contact : Point Accueil Installation au 06.37.23.61.99 pour prendre rendez-vous.

Yonne Le Point Accueil Installation: votre premier contact

Vous êtes intéressé(e) par le métier d'agriculteur, vous avez un projet d'installation en agriculture à plus ou moins long terme, vous envisagez une reconversion professionnelle en agriculture. N'hésitez pas à contacter le Point Accueil Installation. Des conseillers sont à votre écoute pour vous accompagner dans votre réflexion et pour vous informer sur le dispositif d'aides à l'installation et les démarches à l'installation (accompagnement financé par l'État). Plus d'informations au 03 86 94 21 99.

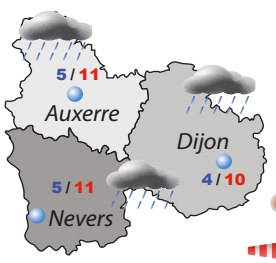
la météo présentée par Dijon Céréales

Météo de la Bourgogne

AGATE météo

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 16 Mars



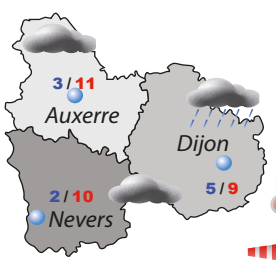
Pluvieux
Un temps couvert et pluvieux s'annonce. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 4 à 6°C
T° maxi : 9 à 12°C

Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Sainte Bénédicte
Soleil : 07h02 - 18h57
Lune : 06h52 - 17h51

Samedi 17 Mars



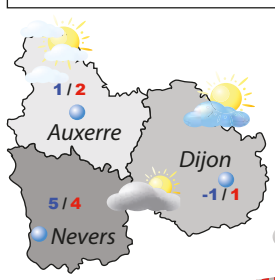
Maussade
Le ciel sera menaçant et quelques précipitations sont attendues localement.

T° mini : 2 à 4°C
T° maxi : 9 à 12°C

Vents : Nord-Ouest 10 km/h

Saint Patrick
Soleil : 07h00 - 18h59
Lune : 07h18 - 18h58

Dimanche 18 Mars



Beau temps
Le soleil sera bien présent et accompagné de quelques nuages de beau temps.

T° mini : 0 à 2°C
T° maxi : 0 à 3°C

Vents : Nord-Est 30 km/h

Saint Cyrille
Soleil : 06h58 - 19h00
Lune : 07h44 - 20h07

Prévisions à 7 jours

Lundi 19 Mars au Mercredi 21 Mars
De belles éclaircies pour ce lundi. Un temps plus perturbé est attendu pour ce mardi et ce mercredi.
Vents : Nord-Nord-Est à 20 km/h
T° mini : -6 à -4°C T° maxi : 9 à 11°C

Du Jeudi 22 Mars au Dimanche 25 Mars
De nombreuses précipitations sont attendues.
Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini : -1 à 1°C T° maxi : 10 à 12°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Commerce extérieur

Une balance positive poussée par le vin

FranceAgriMer a organisé une après-midi consacrée aux échanges commerciaux des produits agricoles et agroalimentaires français au salon de l'agriculture le 2 mars. Si l'Union européenne reste la principale cliente de la France, les autres pays du monde importent de plus en plus de produits français.


Photo: Réussir

Lors du salon de l'agriculture, FranceAgriMer a organisé une conférence sur les débouchés des produits agricoles et agroalimentaires français sur le marché international, le 2 mars. Ces produits restent un point fort du commerce extérieur français avec une balance commerciale positive de 5,67 milliards d'euros en 2017, alors que la balance commerciale française est déficitaire de 62,2 milliards d'euros. Ces filières se placent en troisième position dans les échanges, après les parfums et cosmétiques, et le matériel de transport, mais devant les produits pharmaceutiques.

La balance du secteur est pourtant en baisse. Cette baisse est due à l'augmentation des importations, notamment de produits bruts, et ce malgré une hausse des exportations. Deux tiers des échanges en valeur se font avec l'Union européenne. Cependant les exportations vers l'Union européenne stagnent depuis 2012, alors qu'elles augmentent vers les pays tiers. Les importations, quant à elles, augmentent, que ce soit depuis les pays de l'Union européenne ou les pays tiers. Ainsi le solde avec l'Union européenne se dégrade à cause d'une hausse des importations plus rapide que celle des exportations.

La France doit se positionner sur les filières à haute valeur ajoutée

En regardant davantage dans le détail par filière, le bilan est aussi plus contrasté. «*Si on enlève les vins et spiritueux la balance est négative*», explique Carole Ly, responsable de la mission Affaires européennes et internationales de FranceAgriMer. En valeur, les boissons et alcools représentent 25 % des exportations, suivi par les céréales (15 %), puis les laits et produits laitiers (11 %). «*La France doit se positionner sur les filières à haute valeur ajoutée à l'export*», assure Carole Ly. En effet, en ce qui concerne les produits laitiers, par exemple, les fromages présentent la balance la plus positive, 1,6 milliard d'euros de solde en 2016 alors que les laits liquides ne sont qu'à 230 millions d'euros. Pour les céréales, la France reste le premier fournisseur intra-communautaire. Elle perd malgré tout du terrain au profit de la Bulgarie et de la Roumanie. La filière porcine est aussi victime d'une érosion de ses exportations vers l'Union européenne en volume, particulièrement vers l'Italie. Ce pays prend de plus en plus de place sur le marché des charcuteries et des jambons tandis que la part de la France diminue.

La France toujours bien positionnée sur le vin

Hors Europe, la France doit aussi adapter son marché. La zone Asie est davantage importatrice de produits intermédiaires, transformés, alors que la zone Amérique du Nord est plus demandeuse de produits à haute valeur ajoutée. Par exemple la France est le troisième exportateur de produits laitiers vers l'Amérique du Nord, parmi les pays européens, derrière l'Allemagne et les Pays-Bas, alors qu'elle est en deuxième position à égalité avec les Pays-Bas pour les fromages. Sur le marché asiatique, l'Allemagne se positionne loin devant la France en ce qui concerne les laits liquides, en raison de l'impact de la crise laitière et des prix. Mais les exportations françaises de lactosérum sont en première position face aux autres pays de l'Europe. Pour le vin, les exportations en valeur augmentent, particulièrement vers les pays tiers, comme les États-Unis et la Chine et se maintient sur le marché européen. Vers les États-Unis, la France reste loin derrière l'Italie en volume, et se place juste derrière le Chili et l'Australie. Elle est cependant au coude à coude avec l'Italie en valeur. Sur le marché chinois, la France se positionne en première place en valeur et volume de vins et voit ses exportations augmenter.

Fiscalité

La Cour des comptes juge certaines taxes (céréales, farines…) obsolètes

Dans son rapport annuel, la cour des comptes dénonce le caractère injuste de ces taxes et le coût exorbitant de leur collecte alors qu'elles ne rapportent que 85 millions d'euros par an.

«*Obsolètes aux coûts de gestion disproportionnés*» telles sont jugées certaines taxes encore en vigueur, dont le maintien est dénoncé dans le rapport annuel 2018 de la Cour des comptes. En matière agricole, sont ciblées la taxe sur les farines, semoules et gruaux de blé tendre et la taxe sur les céréales. Selon la cour des comptes, ces deux taxes sont injustifiées en raison du coût de leur collecte. Car si elles rapportent 85 millions d'euros au budget de l'état, «*98,97 % du produit de la taxe sur les farines est acquitté par 436 redevables à raison d'un produit moyen de 147 680 € (données pour 2016), quand 1 % de ce produit est acquitté par 602 redevables*».

Aussi, une majorité des industriels paient quelques centaines d'euros de taxes qui rapportent moins qu'elles ne coûtent pour être collectées. Pour les céréales, la situation est similaire : 773 organismes stockeurs et sociétés redevables règlent 4,81 % des 17 millions collectées (0,28 €/t). Or dans le même temps, ces taxes sont autant de manques à gagner pour les agriculteurs car elles sont indirectement répercutées sur le prix de vente «*sortie ferme*».

Taxes inégalitaires

Par ailleurs, la cour des comptes souligne le caractère inégalitaire des taxes. En effet, les importateurs de céréales ne sont pas soumis à la taxe payée par les organismes collecteurs de grains sur le territoire national. Pour les farines, la réglementation en vigueur est différente. Toutes les farines en provenance de pays tiers sont taxées au même titre que celles produites en France. Mais la majorité des volumes livrés échappe à cette taxation. Au total, si ces deux taxes rapportent 85 millions d'euros, leur collecte coûte 2,5 millions d'euros, soit un montant supérieur à ce que versent plus de la moitié des entreprises taxées compte tenu des faibles sommes dont elles sont au final redevables. Sans compter le temps passé pour établir les déclarations chaque mois. Aussi, l'enjeu de la suppression des deux taxes n'est pas seulement le manque à gagner pour les finances publiques mais aussi la simplification qu'elle apporterait dans la gestion des entreprises et des organismes taxés.

Quant aux 85 millions d'euros non collectés, il est illusoire d'imaginer qu'ils reviendront aux agriculteurs sous forme de ristournes ou de majorations. De toute façon, ils ont beaucoup plus à attendre de la réforme fiscale en cours de réflexion au ministère de l'Économie et des Finances.



Syndical

Parc national : vous avez dit confiance ?

Les FDSEA et JA 21 et 52 avaient prévu une marche de protestation pacifique lors de l'AG du parc, à Vanvey. Au dernier moment, « suite à la recommandation des Préfets concernés et afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens », donc « pour un caractère d'urgence motivé » (Extraits de l'invitation à l'AG), l'AG aura finalement lieu à Nogent, à 70km de Vanvey.

Pourtant, il y a quelques jours, le GIP du Parc nous présentait un projet plein d'incertitudes, de contraintes non contraignantes par dérogation, de compensations financières sans qu'aucune enveloppe n'existe… et devant notre air dubitatif, nous expliquait que tout était une question de confiance entre les acteurs économiques et le GIP. Ce changement de lieu qui vise seulement à empêcher l'expression pacifique de l'inquiétude et à diaboliser toutes les personnes qui ne soutiennent pas aveuglément le projet, montre encore une fois que le GIP, malgré ses déclarations, se moque éperdument des acteurs économiques. On n'est pas prêts de retrouver une confiance réciproque. C'est pourquoi nous avons maintenu la mobilisation, mais à Nogent : les manœuvres politiques du GIP ne suffiront pas à désintéresser les acteurs économiques de leur territoire, pour le laisser aux mains de bureaucrates idéologiques. Bien au contraire, nous continuerons à nous mobiliser pour le faire vivre, pour une ruralité dynamique, qui conserve ses traditions, ses paysages, mais aussi sa population, ses emplois et ses services locaux.

LA FDSEA21

Communication

Quétigny sort la grosse artillerie

La MFR prépare une grande journée de valorisation de la filière agricole.



La classe de Bac pro CGEA donne rendez-vous chez Philippe Grandsagnes le 21 avril.

L'agriculture doit communiquer ? Pas de problème, les jeunes de Quétigny s'en occupent. Dans le cadre de leur Bac professionnel *«Conduite et gestion de l'entreprise agricole»*, quatorze apprentis et stagiaires de la Maison familiale rurale organisent une grande journée porte ouverte qui présentera les différentes facettes du monde agricole. Le rendez-vous est programmé dimanche 21 avril de 9h30 à 17 heures chez Philippe Gransagnes, dont l'exploitation est située à quelques centaines de mètres de leur établissement. De nombreux stands présenteront l'évolution du matériel, les techniques culturales, la transformation des produits et leurs débouchés, sans oublier la prise en compte de l'environnement dans les métiers agricoles. *«On entend tout et n'importe quoi sur l'agriculture. Les vraies informations seront divulguées le jour de notre manifestation !»* lancent les jeunes de la MFR, en présence de leur formatrice Aurélie Sirot.

Du beau monde sur place

Plusieurs animaux de la ferme seront exposés le 21 avril. Une quinzaine d'exposants de produits locaux seront aussi de la partie et démontreront la richesse et la diversité du monde agricole. De nombreux OPA, partenaires de l'agriculture, élus et politiques sont conviés à ce rendez-vous. Afin d'attirer un maximum de visiteurs, la classe de CGEA est décidée à *«mettre le paquet»* sur la communication en utilisant tous types de supports : articles de presse, affiches, flyers, réseaux sociaux, panneaux publicitaires de la ville de Quétigny, sans oublier le précieux bouche à oreilles. Philippe Gransagnes, gérant de la ferme du Bois de Change, voit d'un très bon œil l'implication de ces jeunes destinés à s'installer dans les toutes prochaines années : *«Je reçois régulièrement des élèves de la MFR, du CFA et du lycée de Quétigny qui sont à deux pas de chez moi. J'ai logiquement accepté cette nouvelle proposition. Leur démarche va dans le sens de la profession qui tente de se réapproprier sa propre communication. Il y a des vérités à rétablir, il n'y a pas mieux qu'une visite d'exploitation»*. Ce travail de communication rentre dans le programme de la classe de CGEA et contribuera à l'obtention du Bac pro, dont les épreuves finales se dérouleront aux alentours du 10 juin. Renseignements : page Facebook *«MFR Quétigny»*.

AURÉLIEN GENEST



Une maquette XXL

Un autre projet collectif vient d'être réalisé à la MFR de Quétigny. Une grande maquette de 15m² a été fabriquée par la classe de Seconde *«productions»*, dont le travail consistait à schématiser l'ensemble des travaux d'une ferme de polyculture-élevage.

Les premiers exposants inscrits

Arômes vins et un (Dijon), Chèvrerie des Hautes côtes (Echevronne), Gaec des hameaux (Losne), Boulangerie du moulin (Lux), Tarte oh citron (Remilly), Olivier Père (Chevigny-Saint-Sauveur), Enil Bio (Poligny), Roger Flocard (Sacquenay).



ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Jeunes agriculteurs

Antoine Carré prend les rênes

Le jeune agriculteur de Verrey-sous-Salmaise succède à François-Xavier Lévêque à la présidence de JA21.

Le conseil d'administration de JA21 s'est réuni les 8 et 9 mars pour élire son nouveau bureau et son nouveau président. Antoine Carré, jusqu'alors vice-président en charge des productions végétales sur les plateaux, a été élu à l'unanimité et sera à la tête du syndicat lors des deux prochaines années. L'agriculteur de Verrey-sous-Salmaise travaille dans une ferme de polyculture-élevage avec son père depuis le 1er janvier 2014. Titulaire d'un BTSA, Antoine Carré a passé plusieurs années dans le machinisme avant de s'installer (mécanicien puis responsable de l'agriculture de précision chez Axe Équipement à Juilly).

Des causes à défendre

Le Côte-d'orien, qui fêtera lundi son 30ème anniversaire, ne se destinait pas forcément à prendre ce poste : *«Mon oncle est parti en retraite et nous ne sommes plus que deux sur la ferme aujourd'hui. Cela me paraissait compliqué. Mais, de fil en aiguille, je me suis senti de plus en plus impliqué au sein du réseau JA. Nous avons de grandes causes à défendre, notamment l'installation, alors je me suis lancé. Nous devons prendre en main la communication, sous peine que d'autres le fassent à notre place, avec toutes les conséquences que cela engendre. Les jeunes doivent être représentés dans toutes les commissions agricoles pour porter le plus haut possible leurs revendications. Je me réjouis de la tenue de ce séminaire : nous avons une super équipe d'administrateurs. Je félicite l'ensemble des jeunes pour leur implication et j'espère que nous réaliserons de beaux projets tous ensemble»*.

Un contexte particulier

Antoine Carré n'omet pas le difficile contexte agricole : *«il n'a jamais été aussi flou qu'aujourd'hui. Nous manquons cruellement de visibilité sur l'avenir, je pense notamment à la météo, aux marchés, à la législation ou encore à la prochaine enveloppe de la Pac. Nous nous posons énormément de questions devant les bilans d'un certain nombre d'exploitations du département. Les années noires se succèdent malheureusement»*. Dans une telle conjoncture, Antoine Carré invite les agriculteurs à rester plus que jamais unis, la belle mobilisation du 21 février est d'ailleurs saluée. L'agriculture dans dix ans, Antoine Carré la voit plus que jamais *«entreprenante et innovante»*: *«nos métiers sont en pleine mutation, je pense qu'il faudra être encore plus innovant, savoir s'adapter à chaque situation, être opportuniste et ne pas hésiter à se remettre en question. L'écologie prend une part de plus en plus importante en agriculture et cela risque de continuer»*.

AURÉLIEN GENEST


Le conseil d'administration et les trois animatrices JA, jeudi 8 mars sur la commune d'Avosnes.


Le nouveau président, lors de l'action syndicale du 21 février à Dijon.

Quatre belles années



Il a porté haut les couleurs des Jeunes agriculteurs et son implication a été unanimement saluée lors de la dernière assemblée générale du syndicat : l'ancien président François-Xavier Lévêque a décidé de quitter ses fonctions après deux mandats de deux ans très bien honorés. Le jeune agriculteur de 32 ans reste toutefois au bureau du syndicat : *«Ces quatre années ont été très belles, ce fut une riche expérience. JA est de très loin la meilleure école que j'ai pu suivre dans ma vie. Je laisse ma place non pas par manque d'envie, mais parce que j'estime que le poste de président n'est pas réservé à une seule personne, il doit tourner assez régulièrement. Nous représentons un important réseau, à l'écoute de tous les OPA et autres organismes travaillant avec le monde agricole : le turnover s'avère essentiel. Je me réjouis de l'arrivée de nombreux jeunes au conseil d'administration. Les jeunes poussent derrière nous, ils s'engagent dans le syndicalisme et on ne peut que s'en féliciter»*.

Ils se sont engagés

Le conseil d'administration JA Antoine Carré (Verrey-sous-Salmaise), Antoine Duthu (Francheville), Antoine Guyon (Rouvres-sous-Meilly), Arnaud Parfait (Viévy), Baptiste Colson (Frenois), Clément Gamin (Poncey-sur-l'Ignon), Clément Pechinot (Vitteaux), Damien Baudon (Thostes), David Boussard (Saint-Didier), Élodie Rosselle (Riel-les-Eaux), Fabien Loizon (Bonnencontre), Florent Guyomard (Chelsey), Florent Rosey (Mirebeau-sur-Bèze), Florian Dureuil (Viévy), Florian Renon (Lacour-d'Arcenay), François-Xavier Lévêque (Bressey-sur-Tille), Geoffrey Pautet (Marliens), Guillaume Moyot (Étormay), Jean-François Minot (Tanay), Jérémy Rognon (Pothières), Josselin Laligant (Gissey-sous-Flavigny), Kévin Donnet (Saint-Anthot), Lucien Rocault (Baubigny), Mathieu Faivre (Montmain), Mathieu Labonde (Auxant), Mathieu Lhuillier (Corcelles-les-Monts), Max Seguin (Poiseul-la-Ville), Maxime Durafort (Soissons-sur-Nacey), Philippe Guillemot (Savigny-lès-Beaune), Pierre-Édouard Boulez (Viévy), Sébastien Lecoeur (Ampilly-les-Bordes), Thibaut Riotte (Chamesson), Victor Schneider (Salives), Vivien Lévêque (Magny-lès-Aubigny).
Le nouveau bureau Président : Antoine Carré. Vice-présidents : Clément Pechinot (en charge de l'installation), Clément Gamin (grandes cultures), Josselin Laligant (élevage), Victor Schneider (communication). Secrétaire général : Guillaume Moyot, secrétaire général adjoint: Geoffrey Pautet. Trésorier : Florent Rosey, trésorier adjoint : Vivien Lévêque. Membres BFC : François-Xavier Lévêque, Baptiste Colson.



Simmental française

Un métier, une passion

Thomas Cotiby est technicien à Simmental France et vice-président de J'Élève en Côte-d'Or.

Passionné d'élevage depuis son plus jeune âge, Thomas Cotiby assure deux fonctions intimement liées au secteur laitier. La première est professionnelle et concerne Simmental France, l'organisme de sélection de la race laitière si chère à la Côte-d'Or. Sa seconde activité est bénévole à l'association J'ÉLÈVE, qui réunit une vingtaine de jeunes passionnés par l'élevage laitier dans le département.



Jean-Baptiste Geoffray, le deuxième technicien de Simmental France basé à Bretenière, lors de la présentation des animaux de Côte-d'Or, le 27 février à Paris.

Merci, voisin

Non issu du milieu agricole, Thomas Cotiby s'est rapidement orienté vers les métiers de l'élevage : *«Petit, j'allais tout le temps chez le voisin de mes parents qui avait une ferme à Fontaines-les-Sèches, village du Châtillonnais d'où je suis originaire. J'ai tout de suite su vers quel domaine j'allais me diriger»*. Après un bac professionnel *«productions animales»* à La Barotte, Thomas Cotiby prend la direction de Fontaines pour suivre un BTS par alternance : *«ce bac+2 était lui aussi orienté dans les productions animales. Après le BTS, je suis resté plusieurs mois dans la ferme qui m'accueillait dans l'Aube. J'ai ensuite travaillé dans une exploitation dans l'Yonne, toujours dans l'élevage laitier»*.

À l'affût sur Facebook

Abonné à la page Facebook de Simmental France, le jeune Côte-d'orien tombe sur une offre d'emploi de technicien : *«les entretiens se déroulaient deux jours plus tard, j'ai envoyé mon CV, une lettre de motivation et ça a marché !»* Thomas Cotiby remplace Manon Schouller depuis le 10 octobre 2017 à la Maison de l'agriculture. *«Les bureaux techniques de Simmental France sont basés à Bretenière, le siège social se trouve à Brumath en Alsace»* informe Thomas Cotiby, *«nous sommes trois à travailler ici, le directeur Hervé Vignon, le technicien Jean-Baptiste Geoffray et moi-même. Avec mon collègue, nous nous partageons les 218 élevages adhérents à l'OES. Pour ma part, je m'occupe principalement du nord de la France et de l'Ouest. Les déplacements sont nombreux, je ne suis que très rarement au bureau. Nous apportons un service technique sur la partie génétique des troupeaux Simmental. Le pointage et les accouplements occupent la majeure partie du temps. Simmental France propose des taureaux français et étrangers à ses adhérents. La race est très bien développée en Allemagne et en Autriche, nous travaillons d'ailleurs avec plusieurs centres d'insémination allemands. Nous réalisons aussi du commerce d'animaux. Nous effectuons également des tournées de recrutement pour les concours, comme ce fut le cas pour le dernier salon de l'agriculture»*.



Le Côte-d'orien de 22 ans, aux côtés de Laurette Millot et sa vache championne du dernier salon de l'agriculture.

J'Élève en action

Thomas Cotiby a joué un rôle prépondérant dans la création de l'association J'Élève en Côte-d'Or : *«tout est parti d'une discussion avec Justine Aubry lors d'un concours. Nous y avons beaucoup travaillé depuis juin 2017, pour un lancement officiel début novembre. Il nous paraissait très important de donner un coup de main aux éleveurs et de rebooster les jeunes dans l'élevage laitier du département»*. Le planning 2018 de l'association est déjà bien rempli : après un déplacement à Swiss Expo il y a quelques semaines, J'Élève intervient dans plusieurs élevages pour tondre des animaux.

L'association participera aux portes ouvertes de La Barotte le 10 mars. Une formation à la préparation et la présentation des animaux pour les concours sera organisée courant avril. J'Élève aidera également les éleveurs côte-d'oriens qui participeront au concours de Chaumont. Un concours de présentation de génisses multi-races sera organisé lors des prochaines journées châtillonnaises.

Aurélien Genest

Vente de reproducteurs Charolais

Se décider aujourd'hui ou demain

Les journées commerciales de la Fédération charolaise se déroulent cette semaine dans onze élevages de Côte-d'Or.

C'est parti depuis hier jeudi. Les journées commerciales de printemps de la Fédération Charolaise de Côte-d'Or se tiennent jusqu'à demain samedi. Plus d'une centaine de reproducteurs sont proposés à la vente comme chaque année. Très apprécié, ce rendez-vous est l'occasion d'échanger avec les propriétaires des animaux prêts à recevoir les acheteurs potentiels dans leur cour de ferme. Philippe Terrand, à Cussy-la-Colonne, est un participant régulier et propose huit de ses veaux lors de cette édition. L'éleveur côte-d'orien mise sur ce rendez-vous pour écouler une partie de ses reproducteurs, au même titre que ses participations aux concours de l'Auxois-sud, de Semur-en-Auxois et de l'exposition-vente d'Arnay-le-Duc. La sélection du Gaec Terrand se concentre principalement sur le vêlage facile, les qualités maternelles et l'aptitude à la reproduction.

La vente de reproducteurs de cette exploitation comptant 170 vaches charolaises ne représente que 10% du chiffres d'affaires : les animaux, presque intégralement dédiés à l'engraissement, sont vendus à un acheteur privé. La ferme écoule également une trentaine de bêtes en vente directe chaque année. *«Nous vendons généralement une douzaine de reproducteurs tous les ans. Le marché est très calme pour l'instant, le contexte est difficile et cela se ressent sur les prix»* commente Philippe Terrand. Les autres élevages participants : EARL Lechenault Yves, EARL Tursin, Gaec Baudot Élevage, Gaec Baulot Y. et X., Gaec de la Fontaine, Gaec de Pergeot, Gaec Henriot, Gaec Lechenault Frères, Gaec Saint Roch, Gaec Terrand, François Lucand.


Philippe Terrand, à Cussy-la-Colonne, propose huit produits de ce taureau.

Aurélien Genest

Désherbage du colza

Un espoir en terres superficielles

De nouvelles solutions de désherbage devraient être proposées d'ici la fin d'année dans les cultures de colza.



Une réunion était organisée la semaine dernière par la Chambre d'agriculture et Terres Inovia.

En grandes cultures, les bonnes nouvelles sont assez rares pour être signalées. L'une d'elle a fait l'objet d'un rendez-vous technique le 28 février à Poiseul-la-Ville avec la présentation de nouvelles solutions de désherbage sur colza, plus spécifiquement en terres superficielles argilo-calcaires.

En effet, de nouveaux produits phytosanitaires devraient permettre un désherbage beaucoup plus efficace. *«Rien n'est encore officiel à ce jour, mais tout laisse penser que ces nouveaux produits seront homologués et commercialisés pour la prochaine campagne»* révèle Fabrice Genin, président du service *«productions végétales annuelles»* de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Laurent Garnier, administrateur à Terres Inovia, s'attend à une réelle avancée pour les exploitants : *«Plusieurs produits sont concernés, mais l'un d'entre eux attire tout particulièrement notre attention. Pour l'heure, il est nommé sous le numéro G 3447. Il agit intégralement par la voie de l'absorption foliaire, il est une solution pour la flore difficile à gérer comme les géraniums et les gaillets. Associé à d'autres produits déjà utilisés, il présente l'avantage de contrôler l'ensemble de la flore des dicots à l'exception des pensées».*

Profil toxicologique favorable

Fabrice Genin se réjouit à l'idée de pouvoir limiter des problèmes de désherbage devenus récurrents dans les cultures de colza: *«ce qui arrive sur le marché est susceptible d'apporter de vraies réponses aux problématiques de notre secteur. Le désherbage du colza montrait ses limites dans les terres superficielles argilo-calcaires des plateaux. Les possibilités d'allonger les rotations pour diminuer le salissement ont toujours été très limitées par ici. Certains producteurs se lancent chaque année dans de nouvelles cultures mais s'exposent constamment à de gros risques avec les aléas climatiques à répétition. Devant l'impossibilité de s'en sortir et d'être rentable dans leur travail, d'autres agriculteurs ont considérablement diminué leurs surfaces en colza. Un autre avantage lié à l'arrivée de ces nouveaux produits concerne leur profil toxicologique : ils agissent par absorption foliaire, ils n'ont donc pas un mode d'action racinaire qui pourrait engendrer des problèmes environnementaux».*

À quel prix ?

Une parcelle de deux hectares, localisée à Poiseul-la-Ville et appartenant à l'agriculteur François Point, est le centre d'essais menés par Terres Inovia et la Chambre d'agriculture. La plateforme en question, visitée ce 28 février, va permettre d'enregistrer des références locales qui s'avéreront très utiles pour la future utilisation des nouveaux produits. La plus grande incertitude à ce jour réside dans leurs futurs prix d'achat, comme l'explique Laurent Garnier : *«nous ne savons pas du tout à quoi nous attendre. Nous craignons que le fabricant profite de ce monopole pour en tirer un grand bénéfice. Quoiqu'il arrive, nous espérons diminuer les doses d'utilisation et augmenter la rentabilité par divers procédés : des sous dosages, des adjuvants ou encore avec des applications de nuit avec plus de 95% d'hygrométrie et sans le moindre vent....»*

Aurélien Genest

Syndical

Périodes de présence des couverts SIE : La FDSEA demande un choix individuel

L'Europe a imposé aux États membres de remplacer la date limite d'implantation des cultures dérobées comptabilisées en SIE par une période de présence obligatoire de 8 semaines définie au niveau national, départemental ou individuelle.
La FNSEA a immédiatement demandé l'application du choix individuel afin que chaque agriculteur définisse la période qui convient le mieux à son exploitation.
Mais pour « simplifier », le gouvernement a fait le choix d'une période unique par département.
La DDT a donc demandé à chaque organisation syndicale de se positionner sur LA période à retenir.
Nous dénonçons ce choix de l'échelon départemental.
Pour la FDSEA, il ne peut pas y avoir de bonne période si elle est définie de façon unique pour toutes les exploitations.
C'est une aberration agronomique. Chaque agriculteur à ses contraintes, ses assolements, sa stratégie vis-à-vis de ses couverts intermédiaires.
Certes, ce choix simplifie l'instruction des dossiers, évite de réaliser des modifications de Télépac, simplifie la vie de l'administration, mais ce n'est pas notre problème ! Pour nous, il conduit à un casse-tête technique et administratif, à un non-sens agronomique, à des coûts supplémentaires et probablement, pour certains, au retour à la jachère.
La possibilité du choix individuel est ouverte par l'Europe. La France doit le mettre en œuvre !

Fabrice Faivre

▸ Formations

26 et 29/03 à Bretenière Certiphyto V2-Primo certificat - Décideur en entreprise non soumise à agrément
Renseignements, inscriptions : Corinne Delage, CA21 - 03 80 90 68 74 - corinne.delage@cote-dor.chambagri.fr

6/04 Suivi de reproduction (bovins laitiers)
Renseignements, inscriptions : Jean-François Dessolin - CEL21 - 03.80.68.67.10

26/04 Choisir le bon système de contention
En partenariat avec Global / Feder
Renseignements, inscriptions : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

Sur demande Soigner les volailles avec l'homéopathie
Renseignements, inscriptions : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr



▶ Agenda

24/03 Atelier "abeilles" à la Maison du Parc

Trois stages d'initiation à l'apiculture sont organisés à la Maison du Parc à Saint-Brisson pour des personnes qui possèdent au moins une ruche ou qui souhaitent en acquérir une pou plusieurs. Ces ateliers se tiendront : les samedis, 24 mars, 21 avril et 5 mai. Rendez-vous à 10 heures au rucher de la Maison du Parc à Saint-Brisson (58).
Afin de répondre à la demande croissante d'amateurs souhaitant apprendre et enrichir leurs connaissances, de valoriser la préservation de l'abeille en Morvan et de favoriser la pratique de l'apiculture familiale et traditionnelle, le Parc naturel régional du Morvan a installé, en partenariat avec le GAPMB, un rucher pédagogique à la Maison du Parc à Saint-Brisson, dans l'objectif d'animer des ateliers pratiques à destination des habitants du territoire.
Le premier atelier, organisé le samedi 24 mars, abordera la législation autour du rucher, l'abeille et l'équipement de l'apiculteur. Une présentation et visite du rucher sera aussi au programme.
Deux autres ateliers, les 21 avril et 5 mai, aborderont d'autres thématiques et pratiques.

Ateliers à la journée (de 10h à 17h), prévoir son pique-nique.
Le nombre de places est limité, d'où une inscription au préalable obligatoire (5€/personne/atelier).
Inscriptions à la Maison du Tourisme du Parc naturel régional du Morvan. Tél. : 03 86 78 79 57 ou contact@parcdumorvan.org
Renseignements : Élise Seger, tél. : 03 86 78 79 24
elise.seger@parcdumorvan.org
A noter, d'autres stages seront aussi prévus en juin, juillet, août et septembre.

États Généraux de l'Alimentation

Le gouvernement peut mieux faire

Vendredi 9 mars, s'est déroulée une réunion d'échanges sur les États Généraux de l'Alimentation avec les deux députés nivernais: Perrine Goulet et Patrice Perrot. L'occasion pour la FDSEA de faire des propositions d'amendements concernant le texte de Loi.



Les députés nivernais Perrine Goulet et Patrice Perrot, ont organisé une réunion d'échanges avec les différents acteurs des filières.

Amendements prioritaires portés par la FDSEA

- Accord-cadre: la FDSEA a demandé à ce que tout contrat écrit conclu entre un producteur membre d'une OP sans transfert de propriété et un acheteur doit être précédé de la conclusion d'un accord-cadre écrit entre l'OP et l'acheteur. En effet, la loi ne doit pas laisser la possibilité à un acheteur de contourner cette négociation collective et d'engager une relation bilatérale avec un producteur qui aurait donné mandat à son OP pour négocier la commercialisation de sa production.
- Coût de production : il faut que soit beaucoup mieux encadré le choix des indicateurs utilisés pour la référence aux coûts de production, ces indicateurs doivent être publics et indiscutables. Un acheteur ne doit pas pouvoir imposer un indicateur qu'il a construit lui-même aux producteurs.
- Les phytosanitaires : la FDSEA a demandé à ce que soit supprimé l'article interdisant toutes remises, rabais et ristournes de produits phytosanitaires. La crainte est une forte augmentation des coûts pour les exploitants agricoles, au moment où il est souhaité qu'ils investissent pour faire évoluer leur système de production vers une réduction des utilisations, risques et impacts des produits phytosanitaires.

À l'automne dernier, se sont déroulés des ateliers de travail dans le cadre des États Généraux de l'Alimentation (EGA). La conclusion des ateliers a débouché sur des propositions de loi de la part du gouvernement à la fin de l'année avec deux objectifs majeurs : permettre aux agriculteurs de vivre du juste prix payé et permettre aux consommateurs d'avoir accès à une alimentation saine, durable et sûre. Le projet de loi sera examiné par les députés à compter de la fin du mois de mars avant d'être examiné au Sénat. Les députés nivernais Perrine Goulet et Patrice Perrot, ont organisé, vendredi dernier, une réunion d'échanges avec les différents acteurs des filières. L'occasion pour la FDSEA de faire des remarques et propositions d'amendements concernant le texte de loi. En effet, même si les objectifs du projet répondent globalement à l'équilibre recherché sur les outils permettant la construction du prix (prise en compte des coûts de production, renforcement de la clause de renégociation, interdiction de mettre en œuvre des prix abusivement bas), le texte doit cependant bénéficier d'améliorations importantes.

Le volet "construction du prix"

La construction du prix est la colonne vertébrale de tout le dispositif et concentre les efforts de la profession qui reste très vigilante, notamment face aux réticences opposées par la grande distribution. La FDSEA, via les interventions de Stéphane Aurousseau, a fait des propositions pour améliorer le texte de loi. Par exemple, concernant les indicateurs du coût de production, ils doivent être publics et indiscutables et doivent être ceux proposés par l'Observatoire de la formation des prix et des marges et des interprofessions. De plus, les clauses de renégociation doivent être très encadrées pour ne pas laisser la possibilité de contourner la loi. De même, il est nécessaire de préciser la définition d'un prix abusivement bas au regard des coûts de production. L'encadrement des promotions doit être encore plus précis et doit aussi concerner les marques de distributeurs.

Mesures en faveur d'une alimentation saine, de qualité et durable

Le gouvernement veut tirer la filière vers plus de qualité, ce qui se traduit par des exigences en réduction des produits phytosanitaires. Plus précisément, il souhaite interdire toutes remises, rabais, ristournes des produits phytosanitaires et que soit séparée l'activité de conseil et de vente de ces produits. La FDSEA a fait remarquer que cette partie nécessite des améliorations pour éviter une augmentation des charges dans les exploitations agricoles, au moment où des investissements importants sont attendus pour permettre une évolution des systèmes de production. Concernant la séparation de l'activité de vente et de conseil, la FDSEA a rappelé l'incompatibilité de ce dispositif avec le maintien du système des certificats d'économie et de produits phytosanitaires (CEPP). Pour conclure sur ce sujet, le président de la FDSEA, Stéphane Aurousseau, a expliqué que la FNSEA s'était engagé auprès d'une trentaine d'OPA dans la démarche du contrat de solution, qui vise à répondre aux attentes sociétales et aux besoins des agriculteurs et des filières sur l'utilisation, les risques et les impacts des phytosanitaires.

MG, FDSEA 58

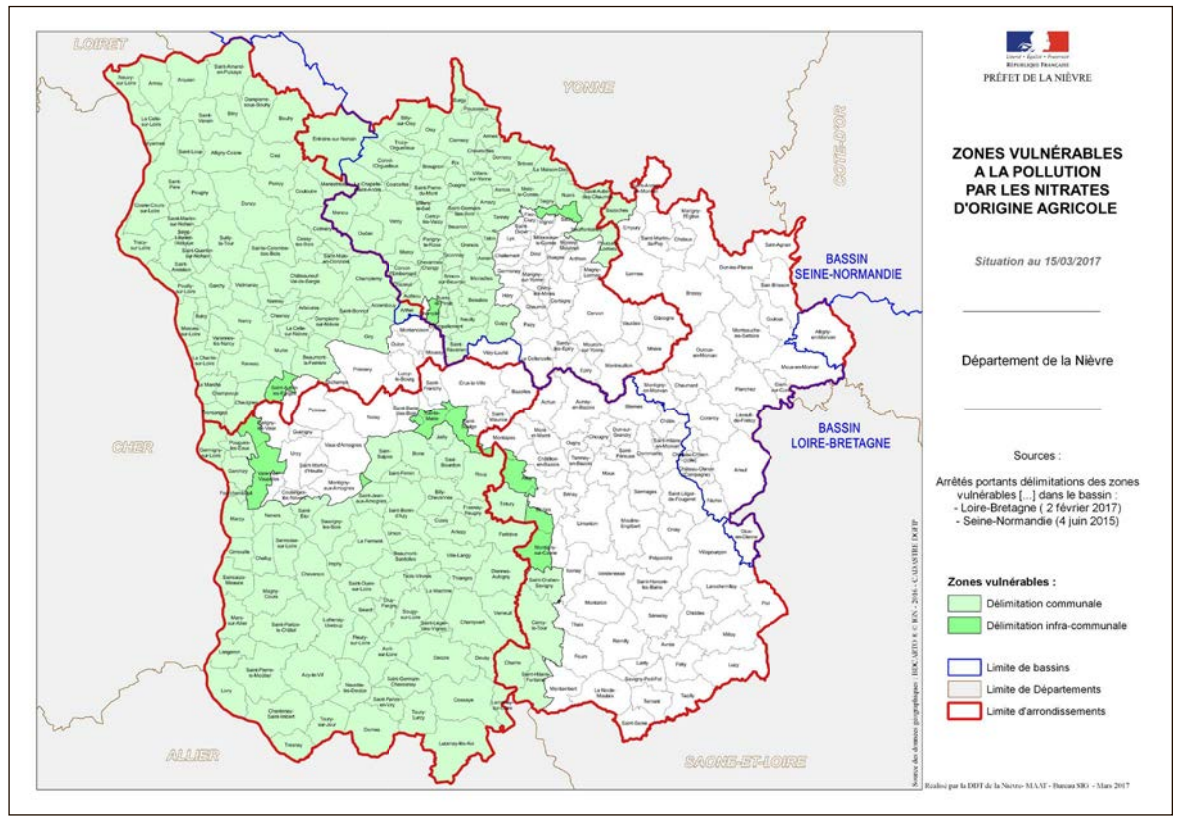




Zones vulnérables

Pensez à votre plan prévisionnel de fumure

Vous êtes en zone vulnérable, il est encore temps de réaliser votre Plan Prévisionnel de Fumure ! La chambre d'agriculture vous accompagne dans vos démarches.



Vous exploitez au moins une parcelle en Zone Vulnérable ? Alors vous devez réaliser votre Plan Prévisionnel de fumure.
Au delà de l'aspect réglementaire pourquoi le réaliser ?
Un Plan prévisionnel de fumure vous permet d'assurer l'équilibre de la fertilisation azotée en calculant la dose d'azote à apporter en prenant en compte les besoins de la culture et les différentes fournitures (minéralisation du sol, reliquat sortie hiver…).
Ce document doit être réalisé :
• Pour les cultures d'automne avant les apports de fertilisants en sortie d'hiver ou après le 1er apport (en cas de fractionnement).
• Pour les cultures de printemps, il est à réaliser au plus tard à l'implantation de la culture.
Il vous permet également de planifier vos fractionnements afin d'apporter les fertilisants aux périodes où ils seront le plus efficaces pour la culture et le moins risqué pour la qualité de l'eau. Le PPF est aussi et surtout un outil de prévision économique de vos charges en fertilisants.

Quels outils pour réaliser son PPF ?

Selon vos besoins et votre degré d'autonomie, vous pouvez réaliser un PPF sous forme papier, informatique avec l'aide d'un tableur ou encore avec un outil informatique dédié. Il est impératif d'y inscrire l'ensemble des informations exigées par le programme d'actions de la directive Nitrates, telles que : l'identification et surface de l'îlot cultural, le type de sol, la quantité d'azote total et efficace à apporter par fertilisation après l'ouverture du bilan…
Au delà du PPF, les interventions de fertilisation que vous réalisez doivent être retracées dans un cahier d'épandage.
Par ailleurs, toute exploitation utilisant des produits phytosanitaires est tenue d'en enregistrer les applications dans un registre phytosanitaire.
La Chambre d'agriculture vous accompagne dans la réalisation et le suivi de vos pratiques techniques, collectivement ou individuellement et peut vous proposer des solutions connectées.

Pour plus d'informations

• Contactez nos équipes au 03 86 93 40 60
• Consultez les infos de la directive Nitrates sur le site internet de la Chambre d'agriculture de la Nièvre http://www.nievre.chambagri.fr/actualite/zones-vulnerables-directives-nitrates

COMMUNIQUÉ

Ceta entre Loire et Allier

Un goûter et plus si affinité... pour devenir un «happy culteur»

Le Ceta «Entre Loire et Allier» vous invite au premier *«goûter de l'ouverture»*, le 29 mars à Fertôt.


Le ceta «Entre Loire et Allier» travaille aux bien-être des champs et des cultures, mais il s'intéresse aussi au bien-être des agriculteurs.

Si vous avez l'impression que perdre pied, de ne plus faire la part des choses entre vie professionnelle et vie privée, de vous sentir aspiré par vos problèmes sans voir d'issue, de ne plus rien contrôler... Il est temps de réagir et de sortir d'une spirale qui peut rapidement devenir infernal, nuire à votre entreprise, à votre vie de famille et à votre santé. Car tout est lié, quand on s'appaise, la tête vous dit merci ! Et le corps aussi. Convaincu de l'efficacité d'une telle démarche, portée par un éleveur corrézien, Jean-François Mathieu, les membres du Ceta «Entre Loire et Allier» ont décidé de proposer une première approche à l'occasion d'un *«goûter de l'ouverture»*, organisé le 29 mars prochain à Fertôt, à 16h. Lors de cette rencontre les participants vont découvrir des outils permettant à tout un chacun de reprendre sa vie en main et de se réapproprier sa capacité de décision. C'est une méthode d'accompagnement pour retrouver confiance en soi, réagir positivement aux crises, aux aléas, mieux maîtriser sa vie professionnelle et sa vie personnelle, l'une et l'autre se trouvant étroitement imbriquées.

Pour ceux que le goûter aurait mis en appétit, le Ceta *«Entre Loire et Allier»* propose une journée supplémentaire le 30 mars, pour aller plus avant dans la démarche et s'ouvrir à une nouvelle approche de la vie et du bonheur.
29 mars : Inscription 10€ - 30 mars : 15 € (repas compris). Règlement et inscription à envoyer à François Dulong, Domaine de Mussy - 58300 Avril-sur-Loire. Renseignements complémentaires : 06 64 88 82 01 - 06 16 68 29 16 - 06 88 77 77 09.

▸ Agenda

22/03 Conférence «Soigner,mais comment?» à Château-Chinon

Dans le cadre du projet d'Initiatives et de communication des étudiants en BTSA2, le Lycée agricole de Château-Chinon organise une conférence sur le thème *«Soigner, mais comment ?»* le jeudi 22 mars à 14h. Intervention de vétérinaire, d'éleveurs… Pour tout renseignement : 06 30 44 16 60.

▸ Formations

Les formations proposées par la Chambre d'agriculture de la Nièvre

Pour plus de détails sur nos formations : http://www.nievre.chambagri.fr
Ou contacter le service formation au 03 86 93 40 37.
Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux : https://www.facebook.com/chambredagriculture.nievre.

21/03 Être autonome pour vérifier mes engins de levage

Le 21 mars à Saint Benin d'Azy (58)
Public : chefs d'exploitation possesseurs d'engins de levage et employeurs de main d'œuvre
L'objectif : obtenir l'attestation de formation à la vérification générale périodique des matériels agricoles,
Les intervenants: Bernard Chonier, formateur agréé au CFPPA La Barotte (21)
Contact : Christophe Bossaron, responsable du stage, au 06 80 17 22 79.

29/03 Savoir reconnaître les mauvaises herbes

Session d'une journée
Public : agriculteur(trice)s de la Nièvre. Candidats à l'installation
L'objectif: acquérir les bases de la reconnaissance des mauvaises herbes pour optimiser son désherbage.
Les intervenants : Judith Nagopae, conseillère grandes cultures à la Chambre d'agriculture de la Nièvre.
Contact : Bénédicte Bracq, responsable du stage, 03 86 26 36 46.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS



Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR

Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

AGRAM
www .agram.fr
Acheter en direct sans intermédiaire
Matériels Agricoles
Outillage - Pièces détachées

Portes Ouvertes
Jeudi 22 Vendredi 23 Samedi 24 Mars

AGRAM SERVICE DIRECT
ZA Champ Magnier
Entre Moulin et Nevers (N 7)
58 240 Chantenay st Imbert
03 86 38 16 39

PO (21-58-89)-58_22-23-24-mars

Bois-Forêt

Une filière en mal de reboisement

Leader national dans l'activité de pépiniériste, l'entreprise Naudet a reçu le 19 février dernier, sur son site de Chéu, la visite du préfet de l'Yonne, Patrice Latron.


Pierre Naudet, Didier Roussel, directeur de la DDT 89, Vincent Naudet et Patrice Latron préfet de l'Yonne.

La Bourgogne Franche-Comté, avec ses 1,73 million d'ha de forêts, est l'une des régions les plus boisées de France, se classant à la 5e place en terme de surface et à la 3e en terme de taux de boisement (*). Avec ses 19 200 salariés recensés, la filière forêt-bois regroupe 2,2% de l'emploi salarié régional, dépassant même la filière viti-vinicole (1,9%).

Avec 30% de son territoire couvert de forêts, soit 227 000ha, l'Yonne occupe la 6e place régionale pour sa surface en forêts. Toutes essences confondues, le département possède 43 millions de m^3 de bois sur pied, soit 12% de toute la région BFC.

Une ressource composée à 88% de feuillus, dont une majorité de chênes. Si le bois d'œuvre représente 48% de la récolte, près d'un quart des forêts est destiné au bois énergie.

Mais l'Yonne est aussi le département comptant le plus de forêts privées (78%), avec un morcellement de petites surfaces plus difficile à gérer et à exploiter. Les pépinières de l'Yonne produisent près de la moitié de la production régionale de plants forestiers. Des établissements dont la grande majorité sont implantés en milieu rural, à l'image de l'entreprise Naudet, installée à Chéu, dans le Florentinois, depuis 1930. Une entreprise familiale, qui a fêté fin 2016 ses 140 ans et emploie aujourd'hui plus de 200 personnes réparties sur toute la France, dont 27 équivalent temps plein dans l'Yonne.

Elle produit à l'année sur ses 350 ha de surfaces pépinières, 2 millions de jeunes plants en godets et 23 millions de jeunes plants feuillus et résineux racines nues. Reboisant également 4 000 ha par an, dont le quart en biomasse. Autre activité de l'entreprise : les sapins de Noël, avec 400 000 sapins produits par an.

Faire face au changement climatique

Président des pépiniéristes forestiers français pendant 9 ans, Vincent Naudet tire néanmoins la sonnette d'alarme, face à un reboisement jugé insuffisant : *«la forêt ne vit que par les investissements que l'on y fait et aujourd'hui, c'est ce dont elle souffre. On a planté dans les années 50 et jusque dans les années 90, pas mal de plants, mais depuis, les quantités plantées ont été divisées par 4, avec 70 millions de plants, là où en Allemagne, sur un massif inférieur de 30%, en plante jusqu'à 300 millions, voire 800 millions comme en Pologne. Les efforts d'investissements ne sont pas au rendez-vous et si on ne les fait pas rapidement, ce sont nos industries qui vont en pâtir»*.

Une situation rendue encore plus difficile, par le fait que 70% des forêts relèvent du privé. Pour Vincent Naudet, *«la forêt n'a pas besoin d'aides particulières, il faut simplement que les services qu'elle rend, soient rémunérés et reviennent à la forêt»*. Citant pour exemple les 20% d'émissions de CO^2 captés chaque année par la forêt, sans aucune rétribution en retour de la taxe carbone.
Autre sujet préoccupant, celui du changement climatique : *«qui va à une vitesse de 10 km par an là où la nature ne dépasse pas 1 km par an. Il va falloir modifier la forêt telle qu'on la connaît aujourd'hui et changer les essences, ou au moins leur provenance, afin d'avoir quelque chose de plus adapté au climat que l'on aura demain»*.

Une main d'œuvre polonaise

L'ensemble du groupe Naudet pèse 20 millions € de chiffre d'affaires annuel, avec 3 activités principales : la pépinière forestière, le reboisement pour le compte de particuliers et les sapins de Noël. Leader au plan national sur le marché des plants forestiers et sur l'activité reboisement, l'entreprise n'en rencontre pas moins des difficultés pour recruter, à l'instar de ce que connaissent l'agriculture et la viticulture.

Un travail majoritairement saisonnier et considéré comme peu valorisant, qui conduit les dirigeants de l'entreprise, à faire venir chaque année de la main d'œuvre polonaise pour répondre à la demande, explique Vincent Naudet : *«travailler en milieu rural et aux 35 h, avec des salaires pas très importants au regard des minima sociaux n'attire pas le public local et c'est un peu dommage. Certes, ce sont des métiers difficiles et les personnes travaillant dehors sont pour moi des gens courageux, mais il nous faudrait avoir plus de liberté au niveau de nos entreprises pour adapter le système, car il n'est pas normal d'avoir à faire venir de la main d'œuvre de Pologne»*.

Des soucis également avec les dégâts de gibier, sangliers et cervidés ayant une prédilection toute particulière pour les jeunes plants feuillus de hêtres et de chênes : *«la fédération des chasseurs a toujours répondu présent car ce type de cultures relève de produits agricoles, mais notre gros souci c'est au niveau de la forêt, car les dégâts qui y sont occasionnés ne sont pas pris en compte, relevant des dégâts forestiers»*.

DOMINIQUE BERNERD

(*) : Source Draaf Bourgogne Franche-Comté


La table de tri des jeunes plants fraichement cueillis.



Une nouvelle activité pour l'entreprise : la vente directe par correspondance, aux particuliers, grâce à Internet.

En images

Portes ouvertes à La Brosse



Présentation de la culture du lin au travers de la filière Bleu Blanc Cœur, par des BTS 2e année Productions Végétales.



Elèves de 3e, Arnaud et Kevin se sont portés volontaires pour aider à collecter le miel et le mettre en pot. Du miel *«100% La brosse»*, issu des ruches installées sur le lycée.

Le lycée La Brosse a ouvert ses portes aux familles ce dimanche et nombreux ont été les visiteurs à venir se renseigner sur les formations dispensées. C'est le cas de Philippe, un ancien *«Brossard»*, venu avec son fils s'informer sur la filière STAV. Pour cet éleveur allaitant, installé en polyculture élevage sur les plateaux, pas certain toutefois que sa succession soit assurée : *«notre fils fera ce qu'il souhaite, il y a tout un tas de métiers tournant autour de l'agriculture, mais de toute façon, d'ici là, il n'y aura plus d'agriculteurs!»* Plus confiants en l'avenir, des élèves de BTS Agronomie Production Végétale 2e année, présentaient ce dimanche au public, leurs travaux sur l'agriculture de conservation et les semis direct sous couvert, menés dans le cadre d'un projet d'initiative et de communication (PIC). Futurs exploitants pour la plupart et bien décidés à mettre en pratique ces techniques, une fois installés : *«on a décidé d'en parler et communiquer dessus car le gros problème aujourd'hui avec l'agriculture de conservation, c'est qu'elle n'est pas reconnue comme mode de culture à part entière et faute de valorisation spécifique, c'est compliqué économiquement»*. D'autant que pour certains, il n'est pas toujours facile de convaincre les parents du bien fondé de l'agroécologie : *«vu le contexte actuel, difficile pour un paysan de se lancer dans ce qui est un peu l'inconnu et je pense qu'ils sont réticents pour cette raison»*.

DB



De futurs exploitants bien décidés à se lancer dans l'agriculture de conservation.

Point de vue

La blague... de Travert

Il fut un temps où un collègue twitteur du département parlait de #lablagueasteph en reprenant les inepties de notre ancien ministre, Stéphane Le Foll.

Au regard de ce que je vais vous énoncer par la suite, j'ai bien peur qu'une saga sur #lesblaguesdetravert ne voit le jour. Les ministres changent, les aberrations pondues par leurs services non.
Dernière en date : les cultures intermédiaires qui peuvent être comptées en SIE (Surface d'Intérêt Écologique).

Après l'acharnement automnal de l'Europe à supprimer les légumineuses recevant des produits de protection des surfaces comptabilisées SIE, vient maintenant la petite touche ministérielle franco-française. C'est à ce moment que la blague commence. En effet, le nouveau règlement introduit l'obligation de définir une période de 8 semaines consécutives pendant laquelle les cultures intermédiaires ou dérobées doivent être en place sur tout le département en même temps. Cette période doit être fixée entre le 2 juillet et le 31 décembre et, impérativement, commencer par un lundi.

De qui se moque-t-on ?

8 semaines communes pour tous les exploitants du département ! Il est certain que vu d'un ministère, on ne peut pas comprendre qu'il existe une multitude d'agricultures avec des pratiques différentes et des dates de semis différentes. Un céréalier aura détruit une partie de ses SIE alors qu'un éleveur souhaitant rentabiliser ses SIE, ne les aura pas encore semées. Sachant bien entendu que les deux exploitants sont dans la stricte légalité.

L'Europe donne la possibilité de définir ces dates par exploitation. Pourquoi chercher encore à complexifier ? Il va de soi que l'intégralité de nos pratiques sont inscrites sur des registres réglementaires. Alors si le seul but de ces dates est de nous contrôler (on vous voit arriver !), cela veut dire que vous remettez en cause nos enregistrements. Si c'est le cas, à quoi cela sert-il que nous empilions les paperasseries ? Cerise sur le gâteau, vous vous permettez de repousser l'avance du *«versement vert»* si cette période dépasse le 15 octobre. Comme si la situation des agriculteurs était au beau fixe…

Alors non, monsieur le ministre, la FDSEA de l'Yonne n'acceptera pas votre surtransposition qui encore une fois nous pénalise. Nous n'accepterons pas d'être ainsi contrôlés et présumés coupables.

Comment osez vous imposer des dates alors que vos services ne sont mêmes pas capables de respecter les délais de paiement des aides Pac. Dois-je vous rappeler que le paiement des aides 2015 est à peine soldé ? A quand le solde 2016 ?

Monsieur le ministre, il paraît inconcevable que vous imposiez à l'heure actuelle une contrainte supplémentaire et nous ne sous-estimons pas votre courage pour faire preuve d'un peu de pragmatisme. L'agriculture ne se résume pas à des dates.

Gilles Robillard,
Secrétaire général de la FDSEA de l'Yonne



▸ Agenda

29/03 Permanence Apecita
La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra jeudi 29 mars à la Chambre d'agriculture, 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 70 27 37 - Email : dijon@apecita.com

21/03 Choisir ses outils de désherbage mécanique
Formation organisée par Bio Bourgogne, mercredi 21 mars, de 9 h à 17 h 30, sur le thème *«Choisir ses outils de désherbage mécanique et les régler sur ses terres»*.
Renseignements et inscriptions : Hélène Levieil, au 06 77 30 78 82 - helene.levieil@biobourgogne.org

17/03 AG du Syndicat des apiculteurs de l'Yonne
L'Assemblée générale du Syndicat des Apiculteurs de l'Yonne se tiendra samedi 17 mars, à 14h30, Salle Vaulabelle, à Auxerre. Elle sera précédée le matin par l'AG de l'Association Sanitaire Apicole du Département de l'Yonne, à 9 h, avec une conférence sur le thème: *«Varroa aujourd'hui : pratiques et enjeux de la lutte»*, à partir de 10 h.

Salon des vins de France à Auxerrexpo
Du 16 au 18 mars, Auxerrexpo accueillera le 8e Salon des vins de France. Plus de 50 viticulteurs, artisans et producteurs, venus de toutes les régions seront présents. Conseils œnologiques et dégustations seront également au programme durant tout le weekend. Vendredi : de 17 à 21 h ; Samedi, de 10 h à 20 h ; Dimanche: de 10 h à 18 h. Entrée 6 €, gratuite pour les moins de 18 ans accompagnés d'un adulte

27/03 Formation pour lutter contre les maladies de bois en viticulture
Formation organisée par Bio Bourgogne, mardi 27 mars, de 9h à 17 h 30, au BIVB de Chablis, sur le thème «Lutter contre les maladies du bois par le regreffage et le curetage des ceps»
Renseignements et inscriptions : Diane Guilhem, au 06 71 63 29 83 - diane.guilhem@biobourgogne.org

27/03 Se convertir en bio en grandes cultures
Formation organisée par Bio Bourgogne, mardi 27 mars, de 9h à 17 h 30, dans ses locaux du 19 av Pierre Larousse à Auxerre, sur le thème : *«Se convertir en bio en grandes cultures : quelle faisabilité sur mon exploitation ?»*
Renseignements et inscriptions : Hélène Levieil, au 06 77 30 78 82 - helene.levieil@biobourgogne.org

Élevage

Une formation qui a du «*piquant*»

Une formation de deux jours s'est déroulée dans le département, à l'initiative de Bio Bourgogne, sur le thème «Soigner ses animaux d'élevage par l'acupuncture».



Une vingtaine de points à découvrir en priorité, pour intervenir avec des aiguilles ou par simple pression des doigts.

Vieille de 3 000 ans, l'acupuncture est une des branches de la médecine traditionnelle chinoise, qui consiste à insérer des aiguilles à la surface de la peau, pour stimuler des points précis sur les méridiens (lignes reliant les organes entre eux), afin de réguler l'énergie ainsi que les fonctions physiologiques, organiques et psychiques. Des concepts longtemps réservés aux êtres humains, qui se déclinent aujourd'hui pour les soins animaliers, dans le domaine de l'élevage. C'est sur ce thème que Bio Bourgogne a organisé une session d'initiation à la pratique de l'acupuncture chez un éleveur icaunais, animée par Nayla Cherino Parra, vétérinaire libérale orientée en médecines naturelles. Formée dès 2005 à l'ostéopathie, c'est à cette époque qu'elle découvre l'acupuncture et depuis cinq ans, multiplie les formations à destination des éleveurs : *«il ne s'agit pas de devenir acupuncteur en deux jours, mais de permettre à l'éleveur de se remettre au centre de son élevage et d'acquérir une vingtaine de points sur lesquels il peut intervenir avec des aiguilles ou par simple pression des doigts»*.

Se positionner sereinement avant de piquer

Les ruminants possèdent une douzaine de méridiens, chacun relié à une catégorie d'organes et c'est la stimulation par les aiguilles, des points situés sur ces lignes, qui facilite la disparition des symptômes, explique la vétérinaire : *«l'acupuncture permet une approche complémentaire du diagnostic et du traitement, qui peut être mise en place rapidement par l'apprentissage des points de base»*. Les points enseignés lors de la formation, permettent d'intervenir aussi bien en curatif qu'en préventif, à l'image des trois points situés sur le flanc d'un animal, appelés *«triangle de l'immunité»* : *«les organes en charge de l'immunité sont la rate, le rein et le foie. En agissant sur ces trois organes, on augmente la capacité de l'organisme à se défendre de façon générale. Ces points sont à utiliser de manière routinière sur l'élevage, lors de périodes à risques, comme les vêlages ou le changement de saison»*, explique Nayla Cherino Parra. S'il existe certains points pour favoriser le vêlage, aidant à l'ouverture du col ou augmentant la mobilité du bassin, d'autres points spécifiques, permettent de réguler une hémorragie en attendant l'arrivée d'un vétérinaire pour la suturer, de favoriser une délivrance ou traiter dans le cas de métrite, ou bien encore, de réguler une diarrhée, réanimer un veau, faciliter la digestion et la reprise d'appétit, en cas de météorisation.

«Tant qu'une aiguille travaille, on ne peut la retirer», souligne la vétérinaire : *«elle remonte toute seule, dans un délai variant de quelques minutes à plus d'un quart d'heure»*. Mais avant toute pose d'aiguilles par l'éleveur, il est primordial pour celui-ci, de se sentir en sécurité et se positionner sereinement, en apprenant à réguler ses émotions.

Au risque sinon, que l'animal les ressente et réagisse en conséquence : *«il est important de s'arrêter dès les premières manifestations de tension chez l'animal et lui laisser le temps de s'apaiser, en comptant par exemple jusqu'à 180, avant de continuer à progresser»*.

D'APRÈS ÉLÉMENTS FOURNIS PAR BIO BOURGOGNE

AVIS AUX PLANTEURS DE BETTERAVES ayant livré à une sucrerie en 1999/2000 et 2000/2001

A l'issue d'une longue procédure contentieuse lancée par la Raffinerie Tirlemontoise en Belgique, la Cour de justice de l'Union européenne a récemment tranché de façon favorable la contestation par cette dernière des montants des cotisations à la production versées par la filière au titre des campagnes 1999/2000 et 2000/2001.
Il va être ainsi restitué par l'Administration aux fabricants de sucre et aux planteurs de betteraves un montant correspondant aux cotisations trop perçues au titre de ces campagnes.
L'Administration, qui a organisé la procédure pour que ce paiement puisse intervenir vers l'automne 2018, a demandé aux fabricants un retour impératif des listes des planteurs concernés pour la fin du mois de mai 2018.

Les fabricants de sucre ont donc adressé aux planteurs leur ayant livré des betteraves au cours de ces campagnes un courrier leur indiquant le montant en principal leur revenant.
Les planteurs de betteraves ayant livré au titre de ces campagnes ou leurs ayants-droit sont invités à retourner ce courrier avant le 30 mars 2018 ou, s'ils ne l'ont pas reçu, à contacter dans les meilleurs délais la (ou les) sucrerie(s) concernée(s).
Les planteurs ayant reçu le courrier, le cas échéant, de sociétés sucrières différentes, doivent le retourner à chacune des sociétés concernées.
En cas de difficultés ou pour de plus amples informations, les planteurs peuvent bien entendu contacter la (ou les) sucrerie(s) concernée(s).

LES CONTACTS DANS LES SOCIÉTÉS SONT LES SUIVANTS :

CRISTAL UNION - Sucrerie d'Arcis sur Aube - Tél : 03 25 37 11 05 - cristalcoop@cristal-union.fr
CRISTAL UNION - Sucrerie de Corbeilles - Tél : 02 38 89 71 64 - cristalcoop@cristal-union.fr
TEREOS - Sucrerie de Connantre - Tél : 03 26 81 73 28 - connantre.betteravier@tereos.com

Betteraves

La filière icaunaise a le vent en poupe

La fin des quotas a vu le nombre de planteurs augmenter dans le département mais fait aussi naître des craintes, du fait d'une concurrence commerciale exacerbée et d'une valorisation betteravière plus incertaine et volatile.



Didier Renoux, président du Syndicat betteravier de l'Yonne.

Invités à la dernière Session de la Chambre d'agriculture, le président du Syndicat Betteravier de l'Yonne, Didier Renoux et Benoit Yot, Directeur général, ont dressé un point de situation de la filière dans le département, six mois après la fin des quotas. L'année 2017 aura vu les surfaces betteravières augmenter de 54% dans l'Yonne et l'arrivée de 65 nouveaux planteurs, des chiffres dont se félicite le président Renoux : *«Je me réjouis que les planteurs de la zone Brienon/Migennes aient pu refaire de la betterave, mais n'oublions pas que la Bourgogne et l'Yonne en particulier, ont payé un lourd tribut en 2006»*. Rappelant dans le même temps qu'en 10 ans, même si la génétique avait fait beaucoup pour l'amélioration des rendements, les conséquences économiques n'étaient pas négligeables, avec un prix passé de 40€ à 25€/tonne. Si la fin des quotas a crée de réelles opportunités, que ce soit en termes de libéralisation de la production ou de reconquête du marché mondial, elle est synonyme également de nouvelles contraintes du fait d'une concurrence mondiale renforcée et d'une valorisation de la production plus volatile, compte tenu de la disparition des outils réglementaires pour l'établissement des prix des betteraves.

155 planteurs pour 2 600ha cultivés en 2017

Avec 155 planteurs déclarés en 2017, l'Yonne totalise aujourd'hui 2 400 ha de surfaces betteravières, souligne Benoit Yot Directeur du SBY : *«on devrait atteindre 2 600 ha pour les semis 2018 et voir arriver une dizaine de nouveaux planteurs, là où le département avant réforme, comptait 3 000 ha de surfaces cultivées»*. Pour une production totale estimée à la fin de la campagne 2017, à 218 400 tonnes et une moyenne de rendement de 95 t/ha, à 16° : *«une très bonne année, comparée à la moyenne quinquennale de 80 tonnes/ha»*.
Les enjeux de la fin des quotas, passent aussi par une amélioration de la compétitivité et une maîtrise des coûts de revient, explique Benoit Yot : *«avec des prix entre 25 et 27 €/t et un prix de revient de 25 à 26 €/t, la marge de manœuvre est étroite et des formations seront menées dans le département, en lien avec l'Institut de la betterave, pour améliorer notamment le coût de revient»*. Mais le contexte réglementaire actuel, pèse lourd sur les exploitations rappelle le directeur du SBY : *«sans l'autorisation d'utiliser des néonicotinoides, l'on se dirige tout droit vers une baisse des rendements de 12%, pour un coût de production moyen qui grimperait à 29 €/tonne. Quant à l'arrêt du glyphosate, il signerait aussi la fin du non-labour»*.

Aujourd'hui, 3 sites industriels se partagent les planteurs de l'Yonne : Cristal Union (Corbeilles en Gâtinais), Terreos (Connantre) et la Sucrerie et Distillerie de Souppes (Ouvré Fils).

DOMINIQUE BERNERD

Concours Général Agricole

54 médailles pour les vins icaunais

Les vignerons de l'Yonne sont rentrés du Concours général Agricole avec 54 médailles dans la hotte. Un chiffre en baisse par rapport aux éditions précédentes.

L'édition 2018 du Concours général Agricole n'aura pas été très généreuse pour les vins de l'Yonne, avec *«seulement»* 54 médailles au compteur, contre 68 en 2017 et 78 l'année précédente.
Des chiffres qui confirment une fois de plus le caractère très sélectif du concours et la valeur des vins récompensés.
Le 17 janvier dernier, 234 échantillons avaient été présentés à Beine, lors de l'épreuve de présélection, à l'issue de laquelle, 124 vins avaient été retenus pour la finale qui s'est déroulée le 24 février dernier à paris, dans le cadre du Salon de l'agriculture.

Dominique Bernerd



Ultimes conseils de «*Monsieur le commissaire*», Philippe Jaeger, avant le début de l'épreuve…

Le palmarès 2018

Petit chablis 2016
Or : Vignoble Dampt Eric EARL (Collan)
Argent : EARL Domaine Jean Dauvissat Père & Fils (Milly) ; SCEV Gautheron (Fleys) ; Vignoble Dampt Eric - Vieilles Vignes (Collan)
Bronze : Vignoble Dampt (Collan) ; Vignoble Dampt Dupas EARL Elegance (Collan)
Chablis 2016
Or : Charly Nicolle (Fleys) ; GAEC de Oliveira Lecestre (Fontenay-près-Chablis)
Argent : Domaine du Château du Val de Mercy (Chitry) ; EARL Romuald et Jacques Hugot (Beine) ; SAS Louis Moreau (Beine)
Bronze : Domaine de la Meulière (Fleys) ; Domaine Verret (Saint-Bris) ; GAEC Domaine du Chardonnay ; SARL Jean-Marc Brocard - Pierre de Prehy (Préhy)
Chablis 1er cru 2016
Argent : La Chablisienne (Chablis)
Chablis 1er cru Vau Ligneau 2016
Or : SCEA Domaine de la Motte (Beine)
Chablis 1er cru Mont de Milieu 2016
Bronze : Domaine Besson (Chablis) ; La Chablisienne (Chablis)
Chablis 1er cru Fourchaume 2016
Argent : Domaine des Malandes (Chablis)
Bronze : Lamblin et Fils (Maligny)
Chablis 1er cru Vaulorent 2016
Or : La Chablisienne (Chablis)
Chablis 1er cru Côte de Jouan 2016
Or : Maison Mathias (Epineuil)
Chablis 1er cru L'Homme mort 2016
Or : SCEV Gautheron (Fleys)
Chablis 1er cru Vaillons 2016
Or : Lamblin et Fils (Maligny)
Argent : SAS Louis Moreau (Beine)
Bronze : EARL Gautherin Raoul et Fils (Chablis) ; La Chablisienne (Chablis)
Chablis 1er cru Montmains 2016
Argent : La Chablisienne (Chablis)
Chablis 1er cru Beauroy 2016
Bronze : Domaine Alain Geoffroy SAS (Beine) ; SCEA Domaine de la Motte (Beine)
Chablis Grand cru 2015
Argent : La Chablisienne (Chablis)
Chablis Grand cru Grenouilles 2015
Argent : La Chablisienne (Chablis)
Chablis Grand cru Preuses 2015
Bronze : Domaine Nathalie et Gilles Fèvre (Fontenay-près-Chablis)
Chablis Grand cru Valmur 2015
Or : SAS Louis Moreau (Beine)
Bourgogne AOC 2016 blanc
Or : EARL de Mauperthuis (Massangy)
Bronze : Domaine Alain Vignot (Paroy-sur-Tholon)
Bourgogne Aligoté 2016
Argent : Domaine Verret (Saint-Bris)
Bourgogne Côtes d'Auxerre blanc 2016
Or : Domaine Verret (Saint-Bris)
Argent : Caves Bailly-Lapierre (Saint-Bris)
Bourgogne Coulanges-la-Vineuse Blanc 2016
Argent : Domaine Jean-Luc Houblin (Migé)
Bourgogne Tonnerre Blanc 2016
Or : Vignoble Dampt (Collan)
Saint-Bris AOC blanc 2016
Or : EARL Goisot Anne et Arnaud (Sainr-Bris)
Bourgogne AOC 2016 rouge
Argent : EARL de Mauperthuis (Massangy)
Bourgogne Epineuil rouge 2016
Or : Domaine Alain Mathias - Côte de Grisey (Collan)
Argent : Vignoble Dampt (Collan) ; Vignoble Dampt Eric EARL - Les Beaumonts Eric EARL
Irancy AOC rouge 2016
Or : Domaine Verret - Mazelots (Saint-Bris)
Argent : Domaine Verret - Ame du Domaine (Saint-Bris)
Crémant de Bourgogne Rosé
Bronze : Caves Bailly-Lapierre (Saint-Bris)
Crémant de Bourgogne Blanc
Or : Caves Bailly-Lapierre - Réserve (Saint-Bris) ; Caves Bailly-Lapierre - Inattendu (Saint-Bris)
Argent : Caves Bailly-Lapierre - Réserve (Saint-Bris)



«Silence ! On déguste…»

▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

- **Facebook Perfectionnement.** Le 22 mars à Auxerre. Contact : Alice Demolder-Bilhot, 03 86 94 26 33.
- **Le semis direct sous couvert permanent.** 1 jour de formation avec Hubert Charpentier en avril. Contact : Louis Gabaud, 03 86 94 21 91
- **Réaliser ma télédéclaration PAC en toute sécurité.** Plusieurs sessions d'une journée sont proposées du 12 avril au 15 mai à Venoy, Avallon ou Gron. Contact : Sandra Martinet, 03 86 94 28 42
- **Initiation à la méthode Obsalim** : le 24 avril et le 4 mai dans l'Yonne. Contact : Marthaimée Laurier, 03 86 92 36 39
- **Bien régler et mieux utiliser mon pulvérisateur pneumatique en viticulture.** Formation d'1,5 jour découpé en 3 demi-journées : le 26 avril matin puis en mai et juillet. Contact : Richard Wylleman, 03 86 94 22 24
- **Réussir la maçonnerie de base sur mon exploitation et savoir utiliser le laser.** Formation de deux jours en mai. Contact : Isabelle Cadoux, 06 73 67 08 66
- **Itinéraire technique des légumes de plein champ** : le 17 mai à Auxerre et le 31 mai à St Julien (21) pour visite exploitation et Breteniere pour l'après midi. Contact : Déborah Colard, 03 86 94 22 19

Groupama
PARIS VAL DE LOIRE

Assemblées Générales de Caisses Locales 2018

DATE	HEURE	CAISSE LOCALE	LIEU
mardi 27 mars 2018	18h00	LE FLORENTINOIS	SALLE DU FOYER COMMUNAL - 37 ROUTE DE TONNERRE 89600 GERMIGNY
mercredi 28 mars 2018	18h00	LE CHABLISIEN	SALLE DES FÊTES - CHEMIN DES BEAUROY - 89800 BEINE
jeudi 29 mars 2018	18h00	CENTRE YONNE	ANCIEN MESS DU GROUPE GEOGRAPHIQUE 62-64 RUE DU LUXEMBOURG - 89300 JOIGNY
mercredi 4 avril 2018	18h00	VANNE ET OTHE	SALLE DES FÊTES - 2 BIS GRANDE RUE - 89190 PONT/VANNE
jeudi 5 avril 2018	18h00	LA SENONAISE	SALLE MAGNOLIA - RN 60 ZI DES BAS MUSATS 89100 MALAY LE GRAND
vendredi 6 avril 2018	18h00	L' ARMANCON	SALLE POLYVALENTE - 59 GRANDE RUE 89160 - ANCY LE FRANC
mardi 24 avril 2018	18h00	PAYS AVALLONNAIS	SALLE DES FÊTES DU MARCHE COUVERT RUE GEORGES SCHIEVER - 89200 AVALLON
jeudi 26 avril 2018	18h00	L'AUXERROIS	ESPACE CULTUREL - ROUTE DES BRIES - 89380 APPOIGNY
vendredi 27 avril 2018	18h00	NORD EST SENONAIS	SALLE POLYVALENTE - 7 RUE GENERAL DE GAULLE 89140 VINNEUF
mardi 15 mai 2018	18h00	PUISAYE/FORTERRE	SALLE DES FÊTES - ALLEE DES ARRIVAULT - 89560 OUANNE

+ d'infos sur : www.lavraievie.groupama.fr
Bientôt l'Assemblée Générale de votre Caisse Locale Groupama Paris Val de Loire !

Groupama Paris Val de Loire - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Paris Val de Loire - 60 bd Duhamel du Monceau - [illegible] Olivet Cedex - [illegible] avenue Paul Vaillant-Couturier - 94258 Gentilly Cedex - 382 285 260 RCS Créteil - Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution située 61 [illegible] Paris - Documents et [illegible] tuels - Création : Communication Interne et Externe GPVL - 03/2018.

Les productions végétales au Salon de l'agriculture à Paris

La Région à l'écoute des problématiques grandes cultures

Les représentants grandes cultures de la FRSEA et les responsables professionnels de l'AGPB se sont entretenus avec Marie-Guite Dufay sur la nécessité de prendre des mesures d'urgence supplémentaires, compte-tenu des difficultés économiques récurrentes, rencontrées par nombre d'exploitations céréalières des zones intermédiaires.



Écoute et reconnaissance mutuelles ont prévalu lors de l'entretien d'une heure qui s'est déroulé sur le stand de l'Odyssée du végétal, au Salon de l'agriculture, où les responsables de l'AGPB et de la FRSEA BFC ont fait part à Marie-Guite Dufay, présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté et à Sophie Fonquernie, vice-présidente en charge de l'agriculture, de la nécessité de compléter les dispositifs en place.

Les années se suivent et se ressemblent malheureusement pour les grandes cultures, où nombre d'exploitations se trouvent en grande difficulté et peinent à sortir d'une situation qui perdure depuis 2013, les résultats de 2017 -encore hétérogènes- n'ayant pas permis de compenser les pertes accumulées au fil des *«années noires»*. Ce n'est pas la première fois que Marie-Guite Dufay est accueillie lors du salon de l'agriculture, sur le stand de l'Odyssée du Végétal, pour un tour d'horizon de l'actualité économique des grandes cultures. Et cette année encore, cette visite a été l'occasion de dresser un panorama national et régional de la situation des producteurs, dans les zones les moins favorisées de l'hexagone, Bourgogne-Franche-Comté comprise. En arrière plan de cet état des lieux, les représentants professionnels ont rappelé que certaines décisions européennes et la ré-orientation des aides compensatoires pénalisent les zones intermédiaires. Des zones, où la taille des exploitations se justifie par une moindre productivité. Lors de cette rencontre la FRSEA représentée par Frédéric Perrot et les grandes cultures régionales par Jacques de Loisy, ont évoqué les avancées susceptibles *«de redonner de l'espoir aux exploitations Scop»* et de redresser les trésoreries.Philippe Pinta, président de l'AGPB, Éric Thirouin (secrétaire général de l'AGPB et de la FNSEA) et Philippe Dubief, de Passion Céréales, sont également intervenus. Les responsables professionnels BFC ont mis cette heure d'entretien à profit pour rappeler les actions développées au travers de Blé Objectif Protéines (Bop) et du dossier R^3, pour répondre aux défis de productivité et de compétitivité posés aux céréaliers de Bourgogne-Franche-Comté. Des dossiers menés en partenariat avec des organismes stockeurs, des OPA, l'enseignement supérieur et coordonnés par Arvalis-Institut du végétal, qui témoignent de la volonté des producteurs de prendre leur destin en main. Ce fut aussi l'occasion de reconnaître l'implication de la Région au travers du PRDA, programme régional pour le développement agricole, qui instaure des dispositifs sur l'expérimentation, le conseil et le développement de cultures et de systèmes de culture pour l'alimentation humaine et animale, répondant aux attentes en matière de performance environnementale et de santé.

La FRSEA BFC et les administrateurs AGPB ont toutefois souligné la nécessité d'envisager des actions complémentaires, en essayant de *«pousser»* certains dossiers comme la gestion des risques et certaines aides ciblées à l'hectare (de type MAE environnementales). Si ces actions n'ont pas été retenues par la Région, du fait de son cadre d'intervention, sa présidente, Marie-Guite Dufay, a reçu favorablement les propositions formulées par les professionnels, concernant certains investissements comme le stockage à la ferme, le plan protéine, le développement des filières locales viande blanche, l'adaptation aux changements climatiques... À la fin de cette rencontre, Jacques de Loisy s'estimait satisfait de l'écoute de la région et de ses bonnes dispositions par rapport aux propositions présentées. La Région, consciente qu'il y a urgence à intervenir, a en effet *«ouvert des perspectives dans de cadre de contrats de filière pour le stockage de l'eau, des céréales à la ferme et/ou chez les Os, de dynamisation des filières viande blanches»* sur la base des résultats des audits d'exploitation.

AMK

L'audit d'exploitation : une chance à saisir pour y voir plus clair

Les audits permettent de proposer un accompagnement individuel à tout agriculteur en questionnement sur son avenir, son activité, ses perspectives de développement, ses marges de manoeuvre. L'audit est un outil simple, clair et accessible à tous (subventionné par le Conseil régional BFC) qui permet de *«remettre le nord sur la boussole»*, c'est un levier de progrès... une chance à saisir pour prendre du recul et bénéficier d'un regard neuf et d'un accompagnement extérieur à l'entreprise agricole, dans une dynamique d'échange, d'écoute, d'adaptation au contexte spécifique de l'exploitation. C'est aussi un outil essentiel de la politique régionale, au service du soutien et du développement de toutes les agricultures et de tous les producteurs. Les Chambres d'agriculture, au travers de l'engagement de la Chambre régionale BFC sont à la manœuvre, mais l'agriculteur conserve à tout moment l'initiative et reste maître du jeu . C'est aussi une technique éprouvée depuis 20 ans, qui permet de localiser les forces et les faiblesses d'une entreprise agricole, et d'évaluer la pertinence de nouvelles options stratégiques en réflexion.



«Système alimentaire durable de 2030»

Un nouveau challenge pour Dijon métropole et ses partenaires

François Rebsamen, président de Dijon métropole et Eric Lombard, directeur général de la Caisse des dépôts, ont signé le 8 mars dernier à l'Inra de Dijon, un protocole de soutien financier à l'ingéniérie d'un projet « Territoire d'innovation de grande ambition (Tiga) dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA), pour un système alimentaire territorial durable.



Une signature qui ouvre de nouvelles perspectives pour Dijon métropole et le territoire péri-urbain : nourrir ses habitants avec l'ambition d'atteindre l'auto-suffisance alimentaire.

Ceci posé en langage très technocratique, un projet Tiga, s'il est retenu dans la dernière phase de la compétition nationale, a toutes les chances de se traduire rapidement en actions très concrètes, sur le territoire de la métropole dijonnaise et au-delà sur l'ensemble de la région.

Pour rappel, Dijon métropole a été lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt Tiga, géré par la Caisse des Dépôts, pour le compte de l'État, dans le cadre du PIA pour son projet *«Dijon, territoire modèle du système alimentaire durable de 2030»*. L'appel à projet proprement dit sera lancé au second semestre 2018 et sélectionnera in fine les propositions qui répondront aux défis des transformations économiques, environnementales et sociétales, auxquelles les territoires sont aujourd'hui confrontés.

Mieux, le projet de la métropole se veut un modèle, reproductible sur d'autres territoires. Le territoire devient ainsi un laboratoire grandeur nature pour l'émergence d'un système alimentaire durable, de qualité environnementale, facteur de développement économique et donc d'emplois. Les seules solutions traditionnelles des circuits courts ne suffisent pas. Un système alimentaire durable, économiquement viable et socialement acceptable, doit profiter à l'ensemble de la chaîne de valeur, du producteur au consommateur en passant par les circuits de transformation et de distribution dans toute leur diversité. Au centre du projet, le consommateur bien sûr, appelé à devenir acteur agissant et responsable de sa consommation alimentaire et le producteur aussi, qui doit trouver là une meilleure reconnaissance et une rémunération acceptable. L'appui à l'ingéniérie du projet s'élève à 400 000 euros, seuil maximum.

Dijon métropole et ses partenaires entendent démontrer que l'évolution vers un système alimentaire durable représente une réelle opportunité pour la transformation d'un territoire sur tous les plans : environnemental, économique et social. L'ambition à dix ans du projet *«Système alimentaire durable de 2030»* de Dijon métropole, étant d'amener le territoire à devenir la vitrine d'une agriculture performante et d'un système agro-alimentaire efficient en milieu urbain et péri-urbain.

Reste maintenant à transformer l'essai, en construisant ce projet d'envergure, qui dessine les contours d'un nouveau modèle de production agro-écologique, à haute performance environnementale et qui instaure dans la durée un échange vertueux entre ville et campagne.

AMK

L'expérimentation est déjà en marche

Le projet se déploie sur plusieurs volets : maraîchage, diversification des productions, replantation et développement du vignoble dijonnais, légumerie, création d'un label *«Dijon-agroécologie»*. D'ici deux ans, la métropole dijonnaise aura planté 100 ha de vignes, alors qu'elle produit déjà son propre vin sur le domaine viticole de la Cras (8 ha plantés en pinot noir). Les acteurs impliqués activement dans la réussite du projet sont déjà nombreux : agriculteurs, chercheurs, ingénieurs, entreprises... Dijon métropole s'appuie sur la Cité internationale de la gastronomie et du vin, sur le pôle d'innovation Vitagora, sur le technopole agronov et sur Footech. Une enveloppe de 450 millions d'euros sur 10 ans sera allouées aux projets sélectionnés à l'issue de la compétition.

▶ Rendez-vous

16-17/03 Les Compagnons du Devoir ouvrent leurs portes

Les 16 et 17 mars, les Compagnons du Devoir vous invitent à venir découvrir ou redécouvrir les 30 métiers auxquels ils forment. Organisés dans 36 maisons, partout en France, les "Rendez-vous d'Avenir" proposent aux collégiens, lycéens, bacheliers et étudiants d'échanger autour des métiers avec des professionnels expérimentés et des jeunes passionnés. Un moment propice pour construire son projet professionnel et décider de son orientation, d'autant que de nombreuses professions (couvreur, maçon, peintre, mécanicien de précision, chaudronnier…) sont très recherchées par les entreprises qui doivent anticiper de nombreux départs en retraite dès maintenant et à l'horizon des 10 prochaines années.
Souvent méconnus, les métiers auxquels forment les Compagnons du Devoir promettent aux jeunes qui se lancent dans ces professions de belles perspectives d'avenir : artisan, chef d'entreprise, chef de chantier, conducteur de travaux… autant de postes à responsabilités demandant des qualités tant sur le plan technique qu'humain: management, gestion, planification…
Une formation fondée sur l'ouverture et le partage
Les Compagnons du Devoir proposent une formation complète et originale, par le voyage et en alternance, du CAP à la licence professionnelle. Les jeunes en apprentissage développent ainsi leurs compétences en adéquation avec les exigences du monde de l'entreprise en général et de leur cœur de métier en particulier. Le Tour de France - qui s'étend aujourd'hui au monde entier - permet de multiplier les expériences professionnelles, tout en développant ses facultés d'adaptation et en apprenant une nouvelle langue.
Rendez-vous les vendredi 16 et samedi 17 mars, de 9h30 à 17h30 dans l'une des maisons des Compagnons ouvertes dans notre région : Auxerre, Besançon et Dijon. Plus d'infos sur www.compagnons-du-devoir.com





Raisonner ses charges de mécanisation

En décembre 2017, la Fédération régionale des Cuma a signé la charte installation portée par Jeunes Agriculteurs BFC.
En fédérant l'ensemble des acteurs de l'installation et de la transmission autour d'une politique régionale commune, en faveur du renouvellement des générations en agriculture, la charte a un objectif principal : l'accompagnement de tous les projets. Chaque acteur est rencontré individuellement pour échanger sur les actions qu'il met déjà en place et sur des pistes de travail. Plus de 40 organismes d'envergure régionale, départementale ou locale ont signé la charte à l'installation depuis son lancement en 2016.
Par ailleurs, depuis plusieurs mois, la FR Cuma, la Chambre d'agriculture régionale et Jeunes Agriculteurs Bourgogne Franche-Comté travaillent en collaboration pour sensibiliser les futurs et nouveaux installés à l'importance de réfléchir et raisonner ses charges de mécanisation. Ce projet se décline à travers plusieurs chantiers : Communication, formations, …
Les trois organismes ont un message commun : Le raisonnement des charges de mécanisation peut-être un levier important pour une installation et pour la pérennisation des exploitations.
Les moyens sont divers et variés : Formations des exploitants, expertises, accompagnement, associations, Cuma, matériel en commun, appel à des prestataires de service…Chaque agriculteur peut trouver une solution adaptée à son organisation au quotidien.

Investir Ce qu'il faut, où il faut et au bon moment

Les charges de mécanisation représentent en moyenne 30 à 40% des charges totales d'une exploitation. Entre 2007 et 2014, elles ont augmenté de 30%, soit la plus forte hausse de toutes les charges sur cette période. Dans le même temps, la situation économique de nombre d'exploitations dans tous les grands systèmes s'est dégradée. Or, il existe des marges de progrès en mécanisation et les pistes d'optimisation ne manquent pas, encore faut-il accepter de raisonner autrement pour adapter son parc matériel à ses besoins réels et aux contraintes de son exploitation. Sans omettre aucune option comme vendre, partager, louer ou acheter en commun du matériel, pour travailler à un coût compétitif.

Les charges de mécanisation sont très variables, entre les systèmes d'exploitation mais aussi au sein d'un même système. Cette variabilité résulte des différentes stratégies d'investissements et des choix opérés par l'exploitant (conditions de travail, main d'œuvre, confort, sécurité, optimisation fiscale et sociale, opportunités diverses...). La stratégie de mécanisation est directement corrélée au projet de l'exploitation : ses priorités, ses orientations économiques, ses contraintes, l'organisation du travail, l'emploi... Et il est nécessaire de s'interroger bien au-delà du seul aspect mécanisation.
Une bonne gestion de la mécanisation est issue d'une réflexion conduite à moyen terme (10 ans) car les choix d'investissement et de renouvellement engagent sur plusieurs années, alors que la gestion des charges opérationnelle s'effectue le plus souvent à l'échelle d'une campagne...
Avant même de chercher de possibles économies, il faut calculer ses propres charges de mécanisation, sans oublier que le tracteur est le premier maillon de la grande chaîne des matériels à inventorier poste par poste, car c'est la traction qui coûte le plus cher (25 à 40% des charges annuelles de mécanisation).
Un conseil a garder toujours présent à l'esprit : il faut s'équiper en fonction de ses propres besoins et non de ses voisins ! Quel que soit le système, l'achat de matériel et son optimisation nécessitent une réflexion approfondie, voire un accompagnement adapté.

▶ Avis d'experts

Jean-Philippe Rousseau, directeur Cuma BFC

«La mécanisation, levier d'optimisation prioritaire»

Depuis 2016, une trentaine d'études menées sur les systèmes céréaliers ont montré que les charges de mécanisation pèsent de plus en plus fortement, alors que de nombreuses exploitations spécialisées en grandes cultures sont en difficulté et contraintes de trouver des solutions économiques à court ou moyen terme pour assurer leur avenir.
Il n'y a pas photo, l'autonomie en matière d'équipements et de mécanisation coûte cher. Le coût d'un chantier de moisson en totale autonomie peut représenter 15 à 20 euros de plus à l'hectare par rapport à une solution collective, Cuma ou co-propriété. Sachant en plus qu'une Cuma dispose généralement d'un matériel performant et qu'une organisation collective pousse à rationaliser les chantiers.
Attention aussi aux stratégies de défiscalisation qui peuvent avoir des effets trompeurs à court terme : elles poussent à un investissement raisonné sur le court terme mais déconnecté des besoins réels du système d'exploitation. Le renouvellement et le rajeunissement rapide du parc matériel ces dernières années, traduisent cette tendance, avec pour corollaire une augmentation de la productivité du travail certes, mais une augmentation de la puissance de traction et de la consommation de carburant. Au final, les charges de mécanisation à l'hectare augmentent et tous les investissements ne sont pas optimisés.

Richard Wilmann, conseiller expert à la Chambre d'agriculture 89 et pour le réseau Cuma BFC

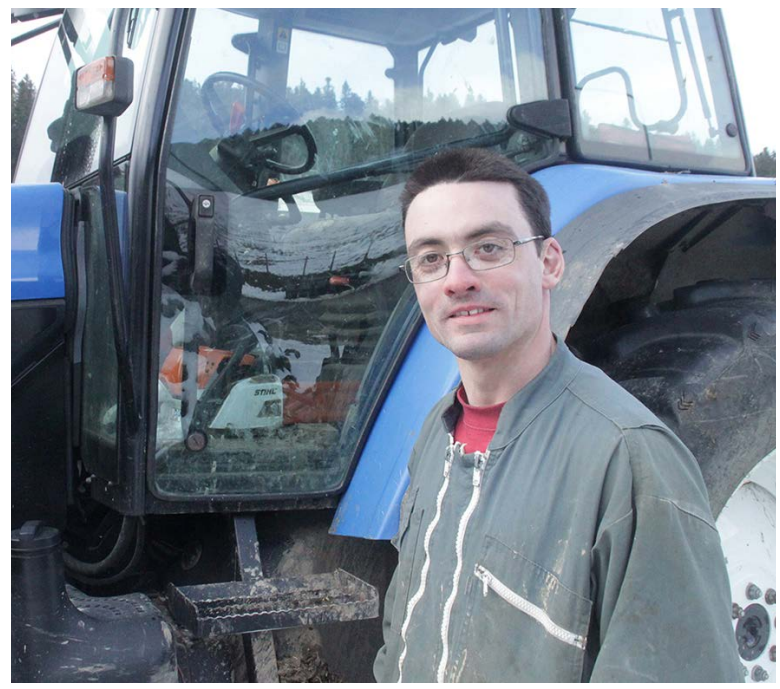
«Raisonner autrement ses investissements matériels pour être gagnant»

Réfléchir avant d'agir... En matière d'investissement matériel, la formule s'impose et la réflexion doit précéder la décision d'achat, quitte à inverser le raisonnement habituel. Aborder le renouvellement et l'achat de matériel exclusivement par des références techniques de machinisme agricole ne peut amener qu'une réponse partielle, faute d'ignorer le contexte global de l'exploitation et de négliger les conséquences de ce choix sur son fonctionnement. Raisonner un investissement matériel c'est: analyser ses besoins, les points forts et les points faibles de l'exploitation ; évaluer les possibilités financières, la nécessité de l'investissement et apprécier les solutions alternatives (individuel à plusieurs, collectif, entraide, prestation de service...), intégrer le contexte réglementaire, calculer le coût prévisionnel d'utilisation... C'est le type de réflexions menées au sein des groupes de formation sur les charges de mécanisation. Et c'est un bon moyen de parvenir à la définition d'une enveloppe financière réaliste. Il n'y a pas de solution toute faite, la solution choisie doit correspondre aux besoins réels de l'exploitation, à sa capacité d'investissement à son organisation. Une démarche de conseil facilite cette réflexion approfondie, complétée par l'utilisation d'outils efficaces, comme le barème d'entraide et le guide des coûts de revient des matériels. Le regard extérieur du conseiller et le travail de groupe en formation, permettent de conserver un œil critique et de prendre le recul nécessaire en triant entre envie et besoin objectif, pour arriver à un investissement bien dimensionné. Le diagnostic des charges de mécanisation représente ainsi un outil d'aide à la décision d'investissement indispensable.

▶ Sophie et Julien Hersemeule

La Cuma ? Une évidence

Installés depuis deux ans au lieu-dit Le Meix-Dessus, Sophie et Julien Hersemeule ont repris les parts de la Cuma du Chateleu à leurs cédants. Aujourd'hui, l'époux en préside les destinées.


Juien Hersemeule, jeune agriculteur et déjà président de sa cuma.

Jeune agriculteur installé en mai 2016 en Gaec avec son épouse Sophie, Julien Hersemeule n'a hésité à aucun moment. L'agriculteur du lieu-dit Le Meix-Dessus à Grand'Combe-Chateleu a repris les parts sociales de la Cuma du Chateleu que détenaient Chantal et André Tisserand, les cédants.
Visiblement, l'engagement collectif est dans ses gênes. Le couple adhère au Service de remplacement. Madame est membre du conseil d'administration de la fruitière à comté et est membre du conseil d'administration du Service de remplacement et monsieur préside aujourd'hui la Cuma qui compte une trentaine d'adhérents. *«Nous sommes aussi pratiquants de l'insémination artificielle ; histoire de voir du monde passer chez nous»*.
Concernant la Cuma, Julien Hersemeule a souscrit pour une tonne à lisier, une benne, un télescopique, une herse à prairie, un semoir et une bétaillère. N'oublions pas la fendeuse : *«Je paie 14 € par an pour une demi-journée d'utilisation. Mais si un jour, j'en ai un plus grand besoin, j'y aurais droit»* - et aussi un Kärcher à eau chaude *«mais là, je mange 80 € pour rien faire»*. Qui sait ? Avec le futur bâtiment en cour de construction, il pourrait être utilisé.

Liens sociaux

Ils pourraient tout aussi revoir les contrats. Mais il y a eu plus urgent dans la stratégie de l'exploitation : revoir l'amendement des prairies, *«nous sommes passés de 27 sacs à 12 sacs d'engrais»*, et bien entendu, l'essentiel du temps est consacré au nouveau bâtiment.
De leur côté, ils disposent en propre de trois tracteurs. *«C'est du confort pour les foins ; nous n'avons pas besoin de les décrocher»*. Ajoutons encore le matériel pour la fenaison et une auto-chargeuse pour le vrac. *«Et même une petite presse pour les bottes que nous distribuons à nos génisses»*.
Originaire du Loir-et-Cher où le lait standard est présent, les compétences en mécanique s'imposent pour gérer son parc de matériels roulants. Elles sont confortés par le BTS Acse qu'il passé en Savoie. *«Ça tombe bien, j'aime la mécanique»*.
Question chiffres, Julien Hersemeule annonce un engagement de 1 478 € pour tout le matériel. *«C'est à comparer avec une tonne à lisier qui nous reviendrait à 5 600 €/an ; rien que pour elle»*. De fait, la facture s'élève à 250 € par an, soit 0,5 €/m3.
La Cuma, ce n'est pas que du matériel considère le président. Julien Hersemeule privilégie aussi l'intérêt social. *«Nous voyons du monde ; nous travaillons avec nos voisins»*.

DOMINIQUE GOUHENANT

D'autres matériels

Fort d'une trentaine d'adhérents situés autour de Grand'Combe-Chateleu et des Gras, la Cuma du Chateleu propose également de nombreux autres outils : épandeur à fumier, malaxeur à béton, broyeur de refus, cureuse de fossé en inter-Cuma, pulvérisateur et distributeur d'engrais. Le matériel est réparti chez les agriculteurs. Le responsable de chaque outil note leur utilisation pour en tirer un bilan comptable.

Un levier vers l'installation

Nicolas Lambrecht

«Des projets plein la tête», mais la tête sur les épaules...

Nicolas Lambrecht est à la tête d'une petite exploitation en polyculture élevage, (40 VA et 100 ha de colza, blé, orge, maïs grain et avoine en couvert d'interculture). Adhérent au GIEE «Espoir viande Puisaye» et à une Cuma, il a choisi d'optimiser au maximum ses pratiques pour réduire ses charges.



Adhérent à la Cuma de Grandchamp, Nicolas Lambrecht peut compter sur un matériel neuf de bonne qualité et limite ainsi ses charges de mécanisation.

La taille de l'exploitation de Nicolas Lambrecht (40 VA, 100 ha de cultures) nécessite d'être particulièrement attentif aux investissements, surtout quand on se situe dans une zone exposée aux aléas climatiques. Limité dans ses moyens, le jeune agriculteur a donc choisi de les optimiser. Le projet soutenu par le GIEE lui permet d'évoluer dans ce sens, sur trois axes essentiels pour lui : l'autonomie protéique, l'amélioration des résultats économiques et la diminution de la pénibilité du travail. Dans le cadre du GIEE il a suivi une formation à la maîtrise des coûts de production. Une révélation, grâce à laquelle il est à même *«de mieux analyser son système, de prendre du recul par rapport à ses pratiques et à ses choix, en se comparant avec d'autres exploitations sur un territoire relativement semblable»*. Il a très vite identifié ses points faibles : *«la traction et la moisson»* et sait maintenant *«réfléchir le bon investissement, en termes d'utilisation avec un dimensionnement adapté au contexte»*. Il réfléchit aussi à des formes de mutualisation du travail pour certains travaux. Plusieurs solutions sont envisagées *«l'entraide, la co-propriété, le regoupement de certains travaux... pour limiter les déplacements, optimiser les opérations améliorer les pratiques»*. Cette évolution, profitable à l'otimisation de son système, présente également l'avantage de préserver l'environnement immédiat, *«en diminuant les interventions, on préserve les routes et le cadre de vie de ses voisins...»* Contraint par la taille de sa structure dans sa capacité de production, le jeune agriculteur mise aussi sur la diversification (petit atelier indépendant de production de volailles, vente de viande en direct, avec engraissement de broutards et de génisses de 3 ans). Nicolas Lambrecht a *«des projets plein la tête, pour ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier»* et faciliter la future installation de son épouse. Mais, ces projets aussi restent raisonnés, *«en calculant au plus juste les investissements, leur pertinence et leur rentabilité»*. Convaincu de l'efficacité des formations et de la réflexion en groupe, le jeune agriculteur continue de se former, pour sécuriser son parcours et se donner toutes les chances de réussir sur le long terme. **AMK**

Une formation pour calculer les coûts de production des ateliers herbivores

Les éleveurs bovins allaitants du GIEE «Espoir viande Puisaye» ont participé à une formation sur les coûts de production organisée par Alysée et la Chambre d'agriculture de l'Yonne, avec le financement de Vivéa. L'un des axes de travail du GIEE s'intéresse à l'amélioration des résultats économiques et c'est à ce titre que ses membres, dont Nicolas Lambrecht, ont participé à une formation sur le calcul et l'interprétation de leurs coûts de production. Cette méthode «coûts de production» prend en compte toutes les charges de production qui sont ramenées aux kilos de viande produits par UGB. La première étape diagnostic s'effectue en individuel, mais le travail en groupe qui suit permet de comparer les systèmes de production et met souvent en lumière la grande variabilité des résultats entre exploitations. L'importance des coût liés à la mécanisation s'impose alors comme une évidence.

Benoit Virot à Saint-Germain-du-Bois

Une SARL «matériel» pour quatre

Installé en janvier 2017, Benoit Virot est un peu hors-norme. Par son physique de rugbyman, d'abord et par sa créativité ensuite, deux points forts pour «écraser» ses charges…

Après ses études à la MFR de Quétigny et au lycée de Fontaines, il ne s'est pas installé tout de suite et a engrangé de sérieuses compétences et connaissances. Aujourd'hui, il part *«du principe que les prix des céréales ne vont pas augmenter. On part donc de nos coûts de production et on travaille pour les réduire»*. Et pour ce faire, c'est un travail en famille qui a été adopté.
Milieu des années 1980, son père et son oncle (décédé en 2002) montent une entreprise de travaux du côté de Gergy. Vient ensuite l'installation d'une nouvelle génération. Le *«grand frère»* de Benoit, Julien s'est installé à Beaurepaire-en-Bresse il y a une dizaine d'année. Le *«petit frère»*, Florent s'est installé début 2018 à Saint-Germain-du-Bois. Avec les 90 ha qu'exploite Benoit, les surfaces cumulées de ces quatre exploitations sont *«essentiellement»* - 540 ha - en grandes cultures. *«On travaille ensemble mais chacun à sa propre structure et fait ce qu'il a envie chez lui»*, précise bien le trentenaire.

Une logique d'entrepreneur

Une SARL possède l'essentiel du matériel pour les quatre exploitations. Chaque exploitation peut ainsi faire ses travaux avec au choix : un tracteur, deux semoirs à céréales, un épandeur d'engrais, un pulvérisateur, un téléscopique et une moissonneuse. Du matériel fonctionnel mais souvent d'occasion, à l'exception de la moissonneuse. Est venu se rajouter à cette liste un tracteur loué pendant cinq ans (800 heures/an) *«tout compris»*. La SARL *«est aussi une entreprise de battage pour plusieurs clients. On fait environ 460 ha l'été et pour les moissons de maïs l'automne»*, explique Benoit. L'amortissement des matériels est ainsi encore plus rapide. *«On est "clean" et on veut être au top du top. Nous adhérons au syndicat des entreprises de travaux agricoles et nous avons toutes les certifications pour traiter»*.

Agro-économique

Cette organisation atypique s'est faite naturellement sans aide ni conseil. Elle est à la croisée des chemins entre une Cuma, une mise en partage des terres et une entreprise de travaux agricoles. Certaines réflexions s'imposent progressivement à tous. Le passage partout en semis direct et avec des couverts est aussi bien pour une raison économique que pour des raisons agro-écologiques. La famille cherche aussi des solutions pour réduire toutes les charges opérationnelles (semences, phytos…).

Facturation à quatre

Sans ce schéma d'optimisation de toutes les charges, Benoit reconnaît que ni lui, ni son jeune frère n'auraient pu s'installer, selon les critères bancaires habituels.
La SARL familiale qui détient le matériel s'occupe également de l'entretien et l'achat de fioul.



Benoit a uniquement conservé sur son exploitation un semoir acheté d'occasion. Et c'est tout. Et ce n'est nullement une limite à tous ses projets : semis-direct, couverts permanents, essais de culture de quinoa, vente d'«éco-sapins» sur Paris…

Un système de facturation – sur la même base pour toutes les exploitations *«clientes»* – permet en fin d'année d'équilibrer les comptes. *«En règle générale, ce sont quasi les mêmes nombre de passages, chez nous quatre, donc cela va vite à calculer selon les surfaces»*, indique Benoit. Au final, pour tous, les économies en terme de charges de mécanisation sont réelles. **CÉDRIC MICHELIN**

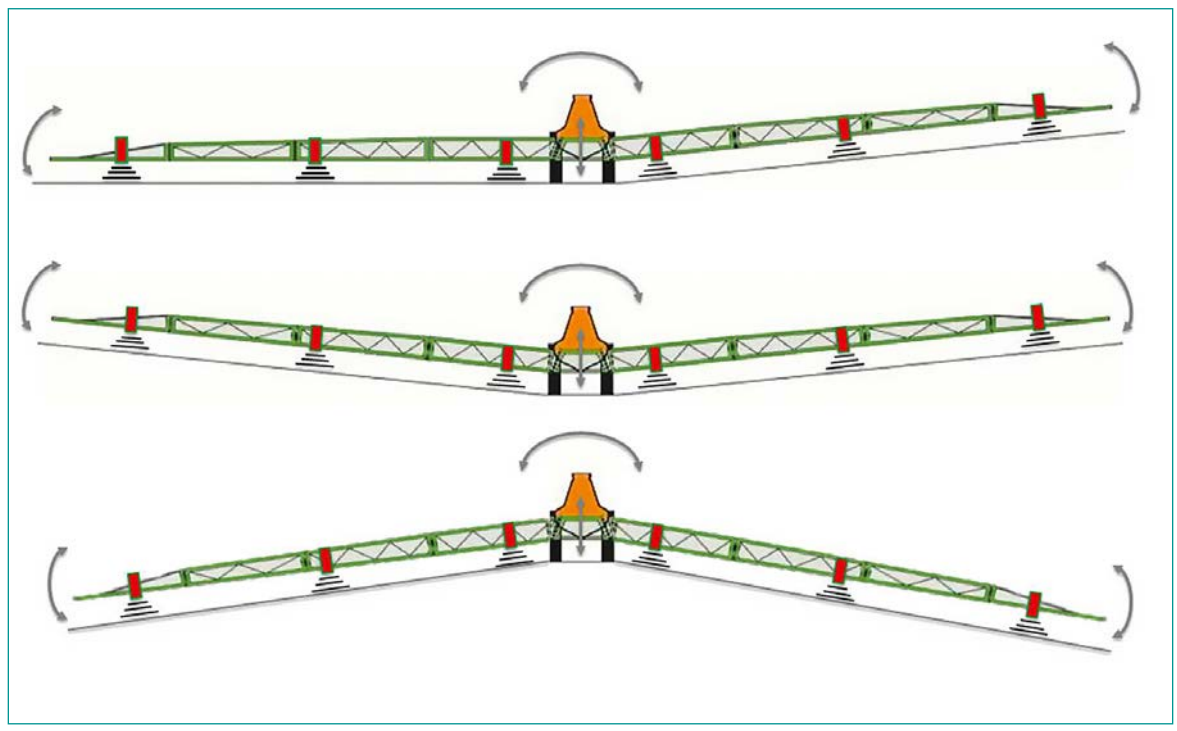
Les ultrasons pilotent la hauteur de rampe

Les capteurs à ultrasons rectifient le positionnement de la rampe par rapport au sol et à la culture et participent à la lutte contre la dérive.



Crédit : Matrot

Certains capteurs à ultrasons mesurent la distance de la rampe avec la culture mais aussi avec le sol.



Crédit : Amazone

Pour travailler dans cultures en buttes et piloter, hauteur de rampe, dévers et géométrie variable, certains constructeurs multiplient les capteurs sur la largeur.

Avec des largeurs de plus en plus grandes et des vitesses de travail toujours plus élevées, piloter manuellement la rampe devient quasi-impossible. C'est ce qui explique l'essor des automatismes comme la gestion de la hauteur de rampe, le pilotage du dévers et la géométrie variable. Cette technologie s'appuie notamment sur des capteurs à ultrasons. Ces derniers mesurent en permanence la distance entre la rampe et le haut de la culture. Ainsi, le positionnement vertical de la rampe est toujours optimal pour assurer un triple recouvrement, synonyme de bonne qualité de pulvérisation et de risque de dérive limitée. Ces équipements participent également au pilotage du dévers, maintenant un parallélisme entre la pente et la rampe. Au minimum, deux capteurs (un à chaque extrémité) sont nécessaires pour gérer la hauteur et le parallélisme. Lorsque le parcellaire est vallonné et les rampes très larges, l'investissement dans la géométrie variable peut se justifier. Un à deux capteurs supplémentaires, en position centrale, assurent alors de manière automatique le pilotage de la géométrie variable.

Le cas des trous dans la culture

Quand la culture pousse de manière uniforme, le pilotage reste simple. En revanche, l'apparition de trous (culture manquante ou versée) au niveau du capteur, peut faire plonger la rampe d'un côté, avec le risque d'abimer la culture et/ou la rampe. Marque de Topcon depuis trois ans, Norac propose une double lecture de la hauteur : «*en fonction du sommet de la culture et par rapport au sol,*» explique Bertrand Plessis, de Topcon. «Quand la culture manque, le mode, dit «*hybride*», de lecture de la hauteur mesure la même distance entre le sol la rampe qu'entre la «*culture*» (NDLR : absente) et la rampe : il donne alors l'ordre de ne pas modifier la position de rampe par rapport à celle précédant le passage du trou.» Ce mode hybride tient compte également des variations de hauteur de sol et de végétation dans les cultures en buttes. Cependant, quand la culture est versée et épaisse, le capteur détecte difficilement la hauteur de rampe par rapport au sol. «*Mais on ne dépasse pas les 20 centimètres de tapis végétal,*»relativise Bertrand Plessis. «*L'impact sur la correction de rampe reste faible.*»

Multiplier le nombre de capteurs. D'autres constructeurs, qui n'ont pas choisi la solution Norac proposent de multiplier le nombre de capteurs, certains d'entre eux en proposant jusqu'à six. «*Avec les vitesses de plus en plus grandes, il faut plus de capteurs, qui plus est réactifs*», explique Mikaël Davy, d'Amazone. «*Et si on passe à des buses espacées de 25 centimètres, comme on commence à voir en Allemagne, pour réduire la hauteur de rampe et donc la dérive, ces capteurs doivent être encore plus pointus.*» «*Les patatiers s'équipent généralement de six capteurs au lieu de quatre pour tenir compte des buttes*», poursuit Ludovic Leturque, de Horsch.
Sur sa dernière génération d'automoteurs de pulvérisation Condor Endurance, Agrifac continue à limiter à quatre le nombre de points de mesure, mais avec un angle plus ouvert et une bande devégétation plus large, fiabilisant l'information de la hauteur de végétation.

Des automatismes autour des capteurs

La hauteur de rampe doit également tenir compte de la buse sélectionnée. «*Selon l'angle de diffusion de la buse sélectionnée et l'espacement entre buses (25 ou 50 cm), la hauteur de la rampe s'adapte automatiquement*», indique Ludovic Leturque à propos des pulvés Horsch.
Par ailleurs, bon nombre de constructeurs automatisent le relevage de la rampe avec la coupure de pulvérisation facilitant les manoeuvres en bout de champ. Parmi eux, certains automatisent également en option le relevage de la rampe avec la coupure par GPS de la pulvérisation.

LUDOVIC VIMOND



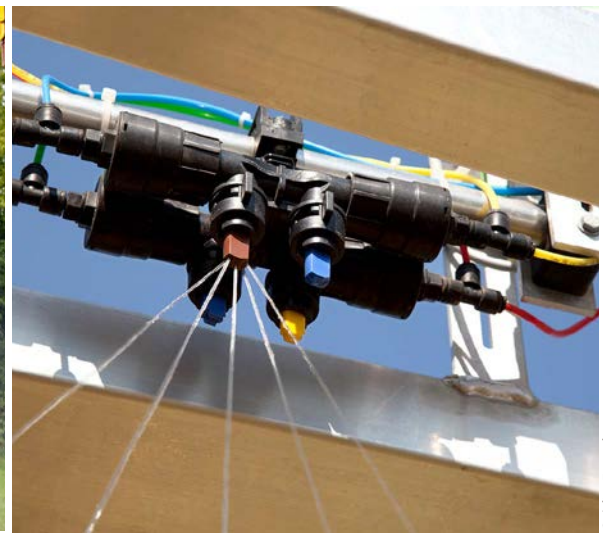
La coupure buse par buse, levier économique et écologique

Avec l'avènement du GPS, la coupure automatique des tronçons de rampe de pulvérisateur par GPS a suivi la démocratisation du guidage par satellites. Cet automatisme s'avère être un outil de confort, de précision et d'économie



Crédit : Amazone

Le pilotage de la pulvérisation par GPS est désormais disponible buse par buse.



Crédit : Evrard

Certains constructeurs utilisent les sélecteurs de buses pour piloter la coupure buse par buse.

Avec des vitesses de travail et des largeurs de rampe grandissantes, le pilotage manuel de la coupure des tronçons devient vite ingérable, d'autant plus que les bonnes conditions d'application coïncident avec une visibilité amoindrie (soleil rasant ou nuit). D'un point de vue économique, Arvalis estime à 2,5 % l'économie de surface traitée et par conséquent de produits phytosanitaires. Le constructeur allemand Amazone annonce un chiffre pouvant atteindre 5 % selon la forme de la parcelle, la largeur de travail et le nombre de tronçons. En limitant les doublons, la culture est moins stressée (application d'herbicides sélectifs) et/ou moins surdosée, comme dans le cas d'application d'azote pouvant engendrer de la verse par la suite. Ceci induit des bénéfices en termes de rendement.

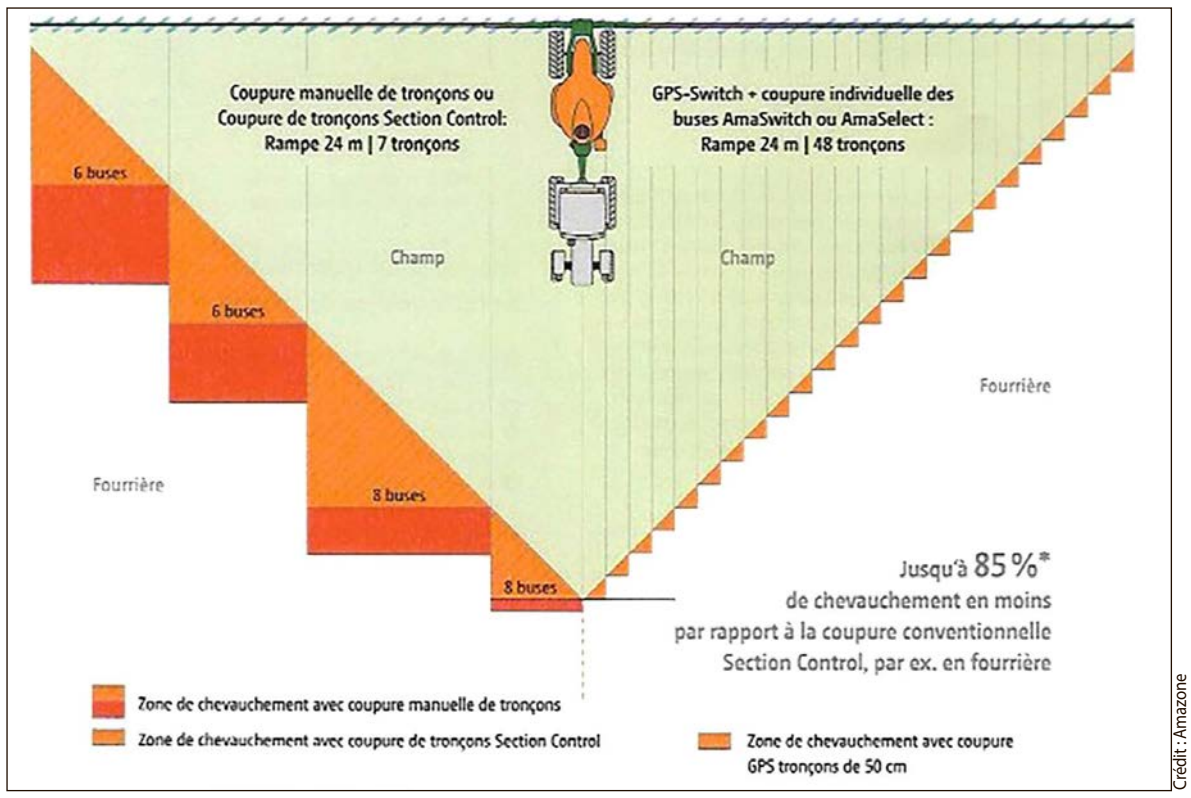
Quitte à automatiser l'activation et la désactivation de la rampe, autant aller jusqu'à la plus petite échelle, la buse, à savoir tous les 50 centimètres. Et à l'avenir, cette échelle pourrait encore être réduite avec la démocratisation des rampes à buses espacées tous les 25 centimètres.

Rentabilisé au bout d'une dizaine de passages

Mais d'ores et déjà, le passage de la coupure automatique par tronçon à la coupure buse par buse en espacement de 50 centimètres permet une réduction drastique de la surface en doublon. Sur un tronçon de 3 mètres, cette réduction dépasse, en théorie, 83 %, quand elle frôle les 93 % en section de 6 mètres. «*Lors d'un test mesuré sur une parcelle de 10 hectares en forme de «L» en Allemagne, avec une rampe de 33 mètres, le passage de la coupure à 9 tronçons à la coupure buse par buse a permis de réduire de 10 % à 2 % la part de la surface doublement traitée*», donne comme exemple Mikaël Davy, d'Amazone. «*Dans une exploitation céréalière autour de 200 hectares, avec un coût moyen en produits phytosanitaires de 350 euros par hectare, le surcoût de l'équipement du pilotage buse par buse peut être rentabilisé au bout d'une dizaine de passages.*»

Aussi pour atteindre la précision de la coupure buse par buse, plusieurs solutions technologiques sont proposées. La plus simple consiste à piloter pneumatiquement ou électriquement l'ouverture du porte-buses. Le surcoût par rapport à la coupure par tronçons s'évalue à 140 à 200 euros par mètre linéaire de rampe.

Certains constructeurs exploitent les porte-buses à sélection de buse (de type Optispray d'Evrard) : en plus d'ouvrir et de fermer la ou les buses utiles en fonction de la vitesse, de la dose à épandre et de la plage d'utilisation optimale de chaque buse, ce sélecteur peut être exploité pour piloter la coupure des buses, «*à condition bien sûr d'avoir une commande électrique par sélecteur*», précise Benjamin Perriot, ingénieur à Arvalis. Compter autour de 400 à 550 euros du mètre linéaire de rampe. L'ingénieur insiste également sur la nécessité d'avoir une qualité de signal GPS pour une bonne réactivité, ainsi que des boîtiers suffisamment puissants pour pouvoir gérer une multiplicité de commandes.



Crédit : Amazone

Plus les tronçons sont grands, plus l'économie d'intrants permise par la coupure buse par buse est importante.

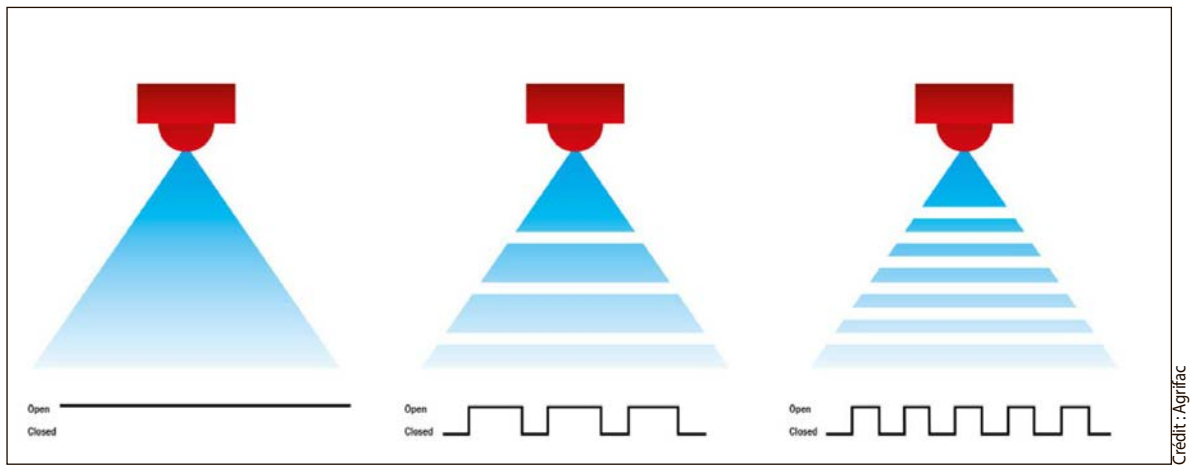
Plus récemment, une nouvelle technologie de porte-buses s'est introduit sur le marché : celui des porte-buses à pulsation, appelée aussi PWM (pulse width modulation – Modulation de largeur d'impulsion). Celles-ci sont capables de faire varier à pression constante le débit en utilisant le même type de buse (voir encadré). Il est ainsi possible de sous-doser (en litres par minute) à l'intérieur d'un virage et surdoser à l'extérieur de ce dernier pour obtenir un litrage au mètre carré constant. D'un point de vue tarif, le coût est encore plus élevé. Mais le prix de cette technologie est à intégrer dans les économies qui seront générés à l'aide d'autres nouvelles technologies, comme les capteurs optiques répartis sur toute la rampe pour piloter directement les buses. Une adventice détectée distinctement de la culture pourra ainsi être traitée très localement.

LUDOVIC VIMOND

Buses à pulsation : comment ça marche ?

Le principe consiste à ouvrir et fermer électriquement les porte-buses à des fréquences élevées en modulant les durées d'ouverture et de fermeture de solénoïdes. Les buses sont toujours utilisées à leur optimum de pression, mais la plage de dosages peut être multipliée par 2,5 en jouant sur les temps d'ouverture. Selon les constructeurs, les fréquences varient de 10 à 30 Hz, soit 10 à 30 séquences d'ouverture/fermeture par seconde. Certains reprochent à cette technologie de générer un effet de vague lié à l'alternance de traitements et de non-traitements. Cet effet est à relativiser. À 9 km/h, le pulvé parcourt 2,5 mètres chaque seconde. Au rythme de 10 Hz, une séquence d'ouverture/fermeture se déroulera sur une distance de 25 centimètres. À 80 % d'ouverture, la buse n'est fermée que sur 5 centimètres. «*L'ouverture et la fermeture des buses voisines sont alternées. Quand une buse est fermée, les deux voisines sont ouvertes, ce qui gomme l'effet vague*», explique Benjamin Perriot. De plus, avec la vitesse, le mur de gouttes se transforme petit à petit en nuage, ce qui atténue encore plus l'effet vague.

Mais si on double ou triple la vitesse, l'effet vague apparaît d'autant plus que la réduction de dose sera importante (temps d'ouverture du porte-buses réduit). Plus la fréquence est importante, plus cet effet sera réduit, même à haute vitesse et à dosage réduit. C'est la raison pour laquelle Agrifac a présenté dernièrement une solution offrant une fréquence de 100 Hz. Mais le coût est en conséquence.



Crédit : Agrifac

Dernière technologie arrivée sur le marché, les porte-buses à impulsions peuvent piloter les coupures de buses.

nouveautés - nouveautés -nouveautés - nouveautés

Amazone
Les UX 01 Super gagnent en ergonomie


Crédit : Amazone

Reconnaissables à leur nouveau capot gris protégeant la mise en œuvre des souillures, la nouvelle génération de pulvérisateurs traînés UX 01 Super dispose d'un nouveau bac incorporateur de 60 l, affichant une force d'aspiration de 200 l/min et comprenant un couvercle servant de table de préparation lorsqu'il est ouvert. Une puissante buse de nettoyage sert aussi bien de rince-bidon que de rince-incorporateur. Le petit boîtier TwinTerminal 3.0 est remplacé en option par un écran tactile 7 pouces. Ces appareils bénéficient d'une régulation automatique de l'agitation, d'un nouvel essieu suiveur braquant dorénavant à 28° et, en option, du système ContourControl, s'appuyant sur six capteurs ultrasons pour piloter automatiquement hauteur de rampe, dévers et géométrie variable. Le ContourControl va de pair avec la compensation active des oscillations Swingstop pour lutter contre les fouettements. En option, le Swingstop Pro ajoute en plus une régulation de la fréquence de pulvérisation buse par buse (de type à impulsion) pour contrer les effets de fouettement sur le dosage lors des phases d'accélération, de décélération, ainsi que dans les virages. Sur le côté droit, les UX 01 Super disposent d'un coffre de rangement de 240 l.

Capacité : 4 200, 5 200 et 6 200 litres

Berthoud
Une gamme Dark


Crédit : G.Coisel

Plus qu'un design, le concept Dark apporte différents niveaux d'équipements et de services à l'acquéreur d'un matériel Berthoud. Dark Style, est un aspect purement esthétique. Dark Confort assure, entre autres, une mise en oeuvre motorisée via le Dualelec, l'accès à la circulation continue et le lavage extérieur. Le niveau Dark Privilège* va plus loin en proposant deux visites d'accompagnement, de la part d'un technicien de la marque : une à la mise en route et une autre après une saison d'utilisation. Une extension de Garantie est comprise avec le niveau de service Dark Privilège**. La gamme Dark est disponible, en option, sur les automoteurs Raptor et appareils traînés Vantage.

Arland
L'Hybride en Isobus


Crédit : L. Vilmond

Le constructeur breton propose désormais un boîtier Isobus d'origine Müller sur les pulvérisateurs traînés Hybride. Également en option sur tous les pulvés, figurent le sélecteur de buses VarioSelect, ainsi que la gestion automatique de hauteur et de géométrie de la rampe DistanceControl à trois capteurs.
Par ailleurs, la gamme Premium + voit son circuit évoluer pour limiter les longueurs de tuyaux et donc les volumes morts.

Caruelle
Le Stilla 460 a un petit frère



Après le Stilla 460, pulvérisateur traîné lancé en 2015 et récompensé au Sima de cette même année, Caruelle a sorti l'an dernier le Stilla 340 avec une capacité de cuve de 3400 litres. Le Stilla 340 propose 3 types de rampes en 2 ou 3 bras acier, et en 3 bras alu, pour des largeurs de 24 à 38m. Caruelle propose de nombreuses innovations, baptisées « solution 360° » destinées à faciliter l'utilisation et afin de réduire les coûts de fonctionnement. La mise en oeuvre est facilitée par un nouveau bac d'incorporation et la programmation par le terminal aut.oSelect 100% tactile. Trois types de régulation sont disponibles, le haut de gamme étant la régulation Isobus par le boitier Is.oSpray qui regroupe l'ensemble des fonctions : guidage GPS, gestion automatique des sections de rampe, modulation de doses, pilotage des fonctions rinçage, remplissage,…depuis la cabine.





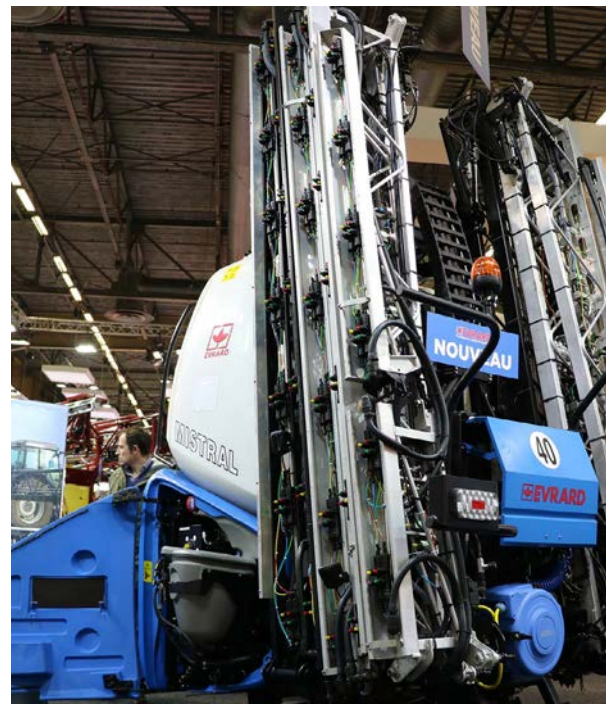
nouveautés - nouveautés -nouveautés - nouveautés

Caruelle : Les Xénia 4 portés gros volumes grandes largeurs



Le constructeur complète son offre de pulvérisateurs portés avec l'arrivée de la gamme Xénia proposant des capacités de 1300, 1500, 1800 litres et prochainement un 1000 l. Pour le confort de l'utilisateur, les nouveaux Xénia intègrent des rampes à repliage vertical arrière de 24, 27, 28 et 30 m. Les Xénia adoptent les nouveautés de mise en œuvre des trainés Stilla : 3 types de régulation (opray, H2Ospray et Isobus is.oSpray), 4 choix d'assistance de mise en œuvre dont le Sélector+ et l'aut.oSelec, 100% tactile. La circulation continue est disponible en option.

Evrard
Un concept de pulvé porté



Crédit : M. Portier

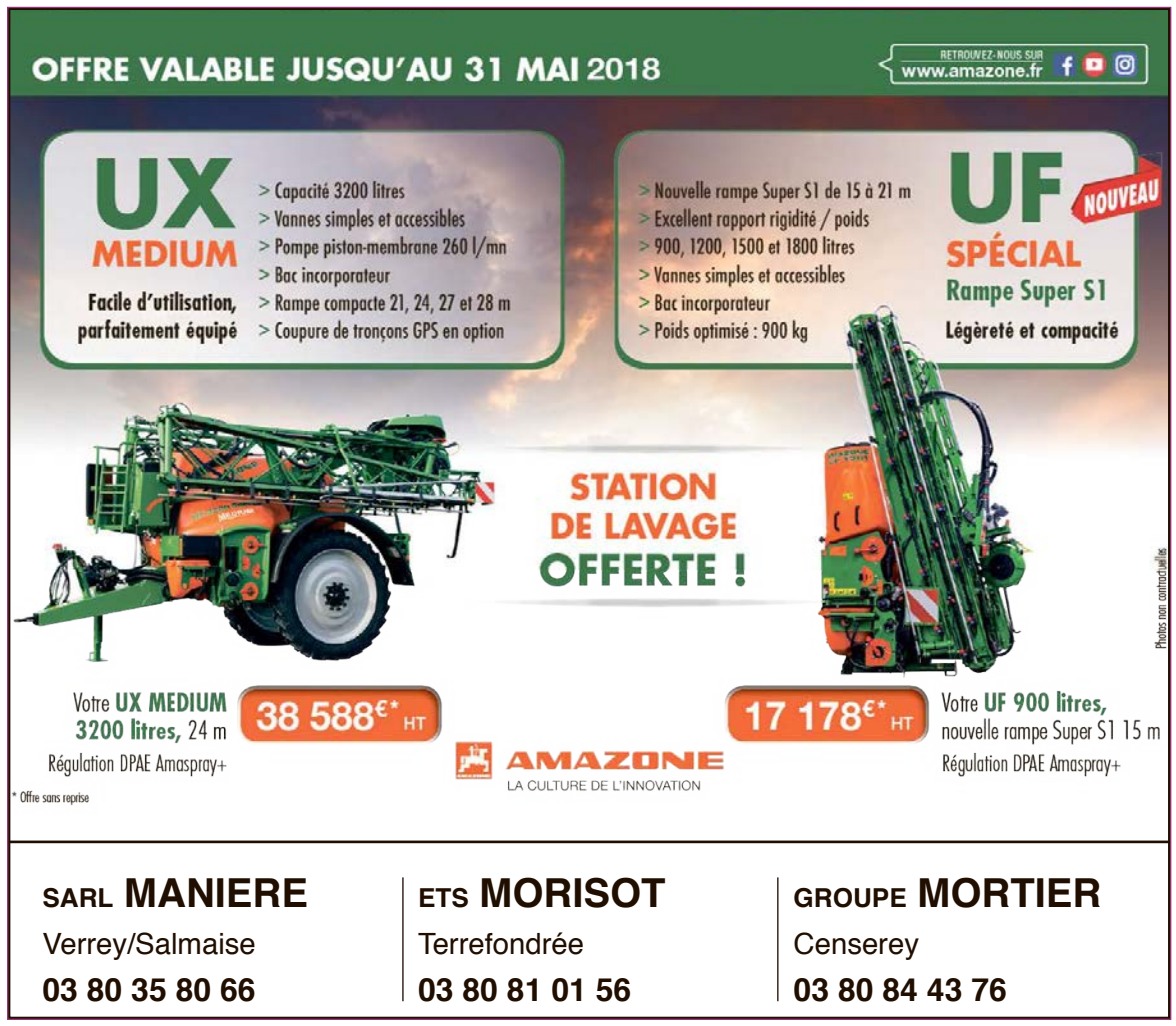
Avec son concept Mistral, le constructeur laisse présager l'arrivée d'une offre de pulvérisateurs portés dans sa gamme. Reprenant l'ensemble châssis-cuve de son cousin de chez Hardi, ce gros porté se démarque avec son équipement de pulvérisation et son poste de mise en oeuvre spécifique à la marque. Il s'illustre également par la largeur de ses rampes mêlant acier et alu, spécialement développées par Pommier. Cet appareil disposera des équipements dernier cri du Meteor : régulation DPAE Isobus, circulation continue, pilotage des buses OptiSpray, gestion de hauteur de rampe Active Boom Pro… Il recevra même une suspension pneumatique, solution inédite sur un appareil porté.
Volume : jusqu'à 2 350 l.
Largeur de rampe : 32 à 36 m

Gaspardo :
Un pulvérisateur porté haut de gamme



Crédit : Maschio

Le pulvérisateur porté GP1, encore à l'état de prototype, s'affiche comme le modèle haut de gamme de la marque. Si peu d'infos techniques sont à ce jour dévoilées, on sait tout de même qu'il bénéficie, en autres, de la coupure de tronçons et de la modulation de dose. La gestion de la hauteur de rampe est automatique. Il est également décliné en version isobus. Il faudra toutefois attendre 2019 avant qu'il soit commercialisé.
Capacité : 1 200, 1 500 ou 1 800 l
Largeur de rampe : 15, 18, 21, 24, 27 ou 30 m



SARL MANIERE
Verrey/Salmaise
03 80 35 80 66

ETS MORISOT
Terrefondrée
03 80 81 01 56

GROUPE MORTIER
Censerey
03 80 84 43 76

Hardi
Les portés Mega de 1 200 à 2 200 litres



Crédit : Hardi

Présenté jusqu'ici en capacité de 2 200 l, le pulvé porté Mega se décline en 1 800 l et sera proposé en 1 200 et 1 500 l dans les prochains mois. Sur ces appareils, l'offre en rampes s'étoffe avec une nouvelle gamme Geo-Flex à repliage vertical, comme les rampes VPZ déjà proposées : l'agriculteur a ainsi accès à des largeurs de 18 à 28 m. Par ailleurs, le Mega accède à la circulation BoomPrime, au rinçage de la cuve et de la rampe depuis la cabine, à la régulation Isobus (écrans HC 8600 ou HC9600) et au suivi automatique du terrain.

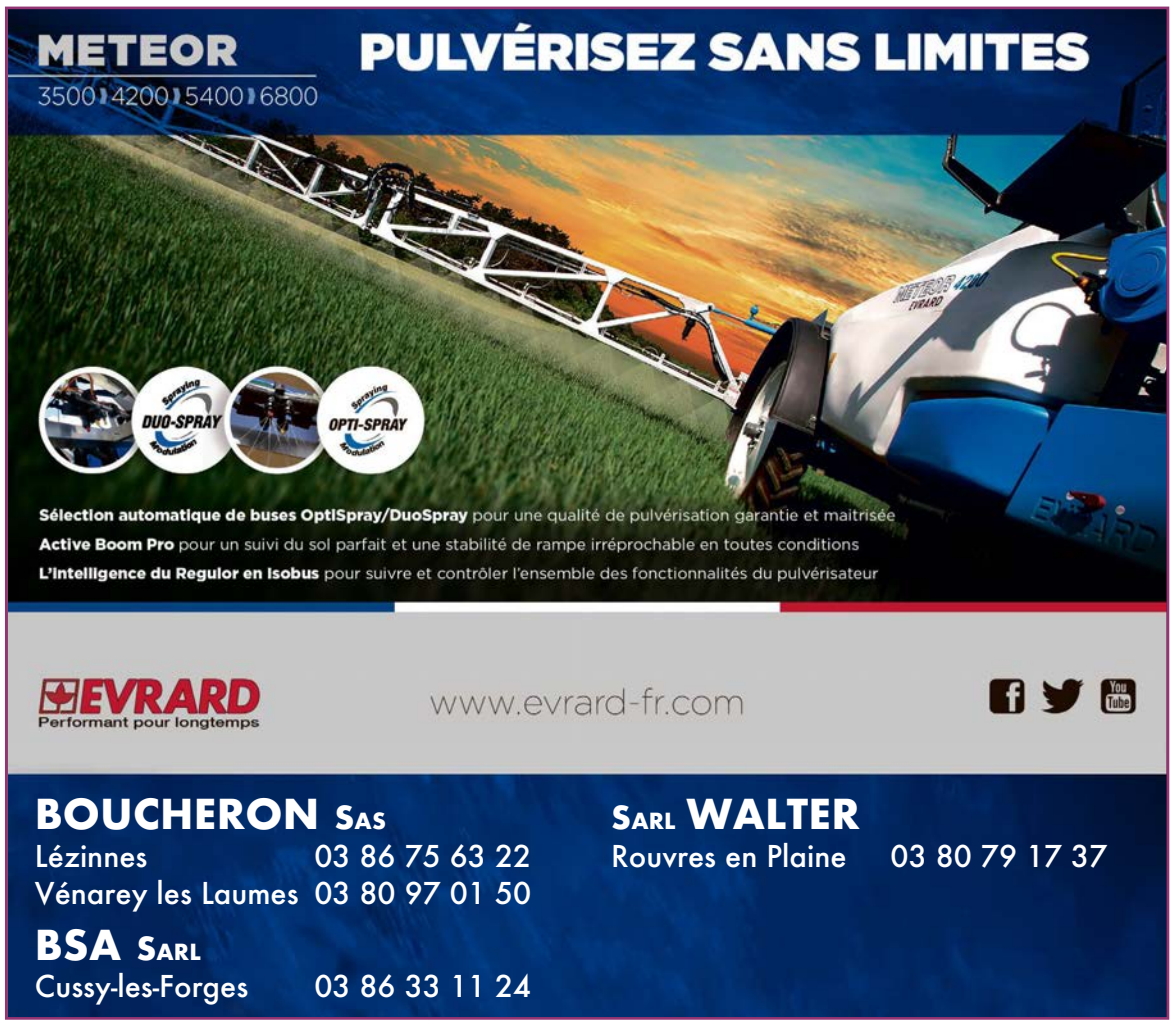


nouveautés - nouveautés -nouveautés - nouveautés

Horsch
Le pulvérisateur Leeb GS se bonifie


Crédit : G.Coisel

La nouvelle génération de pulvérisateurs Leeb GS adopte une gestion électronique 100 % Horsch qui lui offre plus de fonctionnalités. À titre d'exemple, inutile désormais de réactiver l'essieu suiveur en bout de parcelle, lorsque l'on a dépassé les 15 km/h. Le constructeur distingue désormais trois niveaux de finitions : Eco, à vannes commandées manuellement et pompe unique à pistons-membranes entraînée par la prise de force, CCS à fonctions semiautomatiques et CCS Pro entièrement automatisée. La cuve reste en inox et la rampe conserve son dispositif de contrôle de hauteur BoomControl et ses buses tous les 25 cm. Le design évolue avec un carénage plus arrondi et un bidon lave-main enfin intégré. Des rampes de 44 et 45 m devraient rapidement voir le jour. Par ailleurs, Horsch en profite pour décliner sa finition Eco sur sa gamme de pulvérisateurs traînés LT, qui reprend une pompe à pistons-membranes de 400 l/min entraînée par la prise de force et des commandes manuelles.
Capacité de la cuve : 6 000, 7 000 et 8 000 l.
Largeur de rampe : 18 à 42 m



John Deere
Un porte-buse à modulation de débit


Crédit : John Deere

Le porte-buse ExactApply permet à l'utilisateur de faire varier la vitesse de 10 à 30 km/h à dose et pression constantes ou alors, de moduler la dose appliquée de 100 à 300 l/ha à vitesse et pression constantes. Le porte-buse contrôle le débit en réalisant des microcoupures (jusqu'à 30 par seconde) grâce à la combinaison de deux solénoïdes qui peuvent agir sur la même buse. ExactApply assure un contrôle du débit buse par buse, permettant d'éviter les surdosages et les sous-dosages dans les courbes. Ce dispositif contribue également à la réduction de la dérive par un contrôle de la pression indépendamment du débit. La conception du porte-buse autorise enfin l'utilisation de deux buses simultanément.

Kuhn
Un châssis plus léger pour le Deltis 2

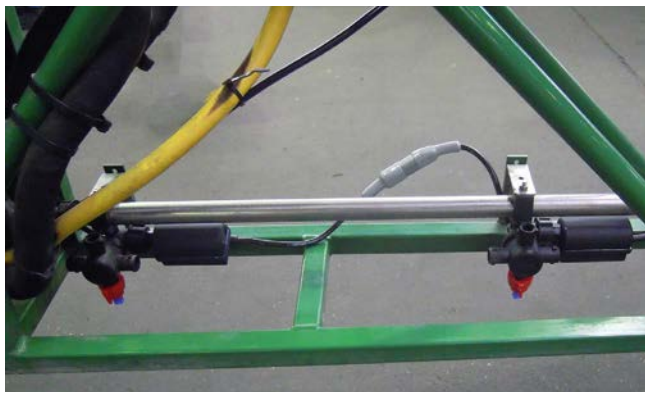

Crédit : Kuhn

La nouvelle génération de pulvérisateurs portés Deltis 2 se distingue de ses aînés par la conception de son châssis, plus légère. Le design de sa cuve permet d'atteindre 1 300 l de capacité et de faciliter la vidange. La mise en œuvre est facilitée par l'adoption des systèmes Manuset ou Diluset +, qui permettent un pilotage complet avec seulement deux vannes principales. Le Deltis 2 bénéficie du nouvel incorporateur Optifiller. Avec son réservoir souple de 42 l, son intégration est complète une fois replié. En cabine, l'utilisateur peut bénéficier du boîtier Isobus CCI. Enfin, le Deltis bénéficie d'un choix de rampes acier ou aluminium de 15 à 24 m. Par ailleurs, Kuhn décline sa cuve frontale PF en version de 1 000 litres avec la PF 1000.
Capacité : 1 300 l
Largeur de rampe : 15 à 24 m



nouveautés - nouveautés -nouveautés - nouveautés

Lechter
Une buse pilotée électriquement


Crédit : Lechter

Le spécialiste des buses propose des porte-buses à ouverture électromagnétique. Très réactives, ils disposent d'une réserve d'énergie dispensant d'une puissance électrique dopée sur le pulvérisateur. Ils se composent d'éléments étanches intégrant les câbles. Facilement interchangeables et compatibles avec la coupure buse par buse, ils ne nécessitent aucun étalonnage, l'ordinateur de bord les reconnaissant automatiquement une à une dès la mise en route.

Seguip
Un gros porté au catalogue


Crédit : Seguip

Les constructeurs Séguip et Caruelle proposent un pulvérisateur porté de 1 800 litres de capacité, qui vient compléter par le haut la gamme. Il est disponible avec des rampes allant de 18 à 30 m et dispose d'une circulation à commande pneumatique. Ce pulvérisateur bénéficie de la technologie Isobus et de la mise en œuvre facilitée aut.oSelec développée par la marque. L'ensemble des éléments de mise en œuvre et d'incorporation sont intégrés et protégés.
Capacité : 1 800 l. **Rampes :** 18, 24, 27, 28 et 30 m

Maschio
Une nouvelle génération de rampe

Les pulvérisateurs traînés Campo s'équipent de la rampe acier Série 900. Cette dernière bénéficie d'une suspension à parallélogramme, de trois capteurs de hauteur signés Norac et de la géométrie variable. Les porte-buses sont protégés et les extrémités de la rampe sont en aluminium. L'éclairage à leds est de série. La coupure buse par buse est disponible en option.
Modèle : Campo 44 et 65
Capacité : 4 400 et 6 500 l
Largeur de rampe : 27 à 36 m


Crédit : G.Coisel

Matrot Moteurs Tier 4f et cabine modernisée


Crédit : Portier

Les trois automoteurs de la gamme bénéficient d'une nouvelle motorisation conforme aux normes Tier 4f. L'Hellios III accueille un bloc Perkins 4 cylindres 4,4 l doté d'une EGR, d'un DOC et d'un SCR. Le Xenon III embarque un 6 cylindres 6,1 l Deutz dépollué par une combinaison EGR, DOC, FAP et SCR. Quant au Falcon, son 6 cylindres 8,9 l fourni par Cummins combine EGR, DOC et SCR.
Ces trois appareils font évoluer leur confort en cabine (catégorie 4), avec un habitacle revu pour l'Hellios et le Xenon, intégrant une nouvelle console de commande, une colonne de direction à trois points de réglage, un nouveau siège pneumatique et un terminal 4,3 pouces regroupant les réglages du moteur et de la transmission. L'Hellios adopte également un terminal tactile 8 pouces (12 en option) pour la pulvérisation. Le Falcon adopte une nouvelle cabine catégorie 4 développée par le groupe Exel, offrant une console de commande spécifique. Cet appareil hors norme accueille en parallèle une nouvelle cuve inox. Autres évolutions techniques spécifiques à l'Hellios, sa transmission dispose désormais d'un moteur hydraulique entraînant directement le pont arrière, sans boîte de transfert, pour une meilleure efficacité et une garde au sol accrue de 10 cm (1,10 m). Enfin, l'ensemble de la gamme peut recevoir en option le système M-Select, un dispositif de sélection automatique des buses pneumatique.
Modèle : Hellios III - **Puissance :** 170 ch **Volume de cuve :** 3 000 l - **Rampe :** 24 à 38 m- **Modèle :** Xenon III - **Puissance :** 215 ou 245 ch **Volume de cuve :** 4 300 ou 5 200 l - **Rampe :** 28 à 50 m
Modèle : Falcon - **Puissance :** 380 ch - **Volume de cuve :** 8 500 l **Rampe :** jusqu'à 52 m





Vicon
Circulation continue pour l'iXter B



Crédit : Portier

Le pulvérisateur porté iXter B peut désormais recevoir une circulation continue avec des porte-jets à pilotage électrique. Compatible avec les rampes HC de 24 à 30 m, l'iXflow-E gère jusqu'à 15 tronçons, dont peut tirer bénéfice la coupure de section IsoMatch GeoControl.

Tecnoma
Un Laser à garde au sol variable

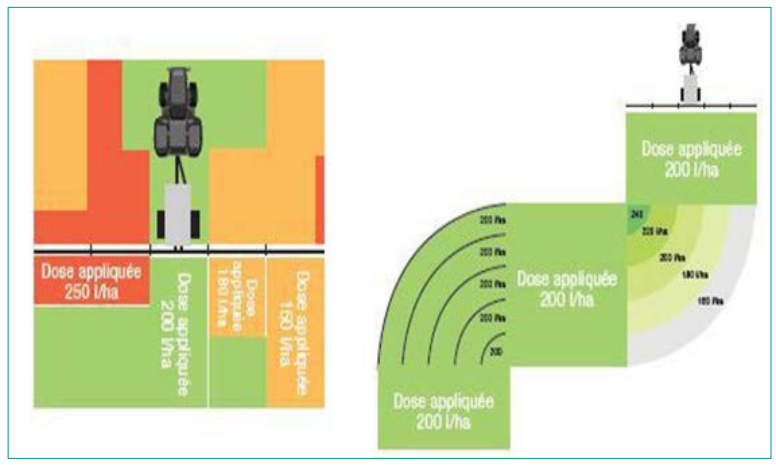


Crédit : L.Vilmont

Proposé sur les automoteurs de pulvérisation, le Laser à voie variable mécanique ou hydraulique (2,25 à 2,95 m) offre une garde au sol variable permettant d'augmenter le dégagement sous châssis de 1,25 à 1,80 m. Ceci, afin d'intervenir dans des cultures hautes, tout en gardant un gabarit maîtrisé, donc sécuritaire, lors des déplacements routiers.



Tecnoma
Modulation de dose par tronçon



Crédit : L.Vilmont

Le Champenois pousse plus loin les potentialités de son porte-buses Varioselect (2 ou 4 buses), avec l'OSS +. Évolution du système de changement automatique de buses OSS, cette solution permet de piloter les buses par tronçon. D'une part, l'OSS + évite les sous-dosages et- surdosages dans les courbes, des capteurs informant de la vitesse d'avancement et du braquage. D'autre part, il ouvre la voie à la modulation de doses, à une échelle plus fine que la rampe entière.



Avenir Motoculture

Un nouvel agent Massey Ferguson à Verdun sur le Doubs



Hervé et Claudine Loudenot, agents réparateurs basés à Verdun sur le Doubs, ont décidé de se rapprocher d'Avenir Motoculture, concessionnaire Massey Ferguson. Ce partenariat, officiel depuis le 1er mars, permettra à Avenir Motoculture, basé à Arc sur Tille et Ménétreux le Pitois (21) d'assurer un maillage total de son territoire en matériels agricoles. Située dans un bâtiment récent, la Sarl Loudenot, accueille un magasin libre-service de 200 m² qui sera prochainement labellisé Promodis. L'agence de Verdun sur le Doubs continuera d'assurer le SAV et la vente de pièces New Holland, marque que la Sarl Loudenot représentait auparavant. Pour la commercialisation des matériels Massey Ferguson, les agriculteurs pourront compter sur la Sarl Loudenot et Gilles Rothermann, conseiller commercial Avenir Motoculture sur le secteur.

Sarl Loudenot, 71350 Verdun sur le Doubs, 0385915263

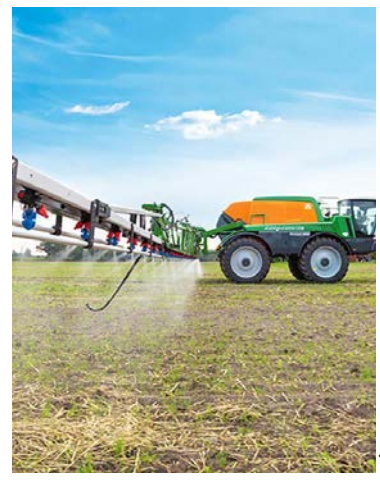
Avenir Motoculture, 21560 Arc Sur Tille, 0380630777

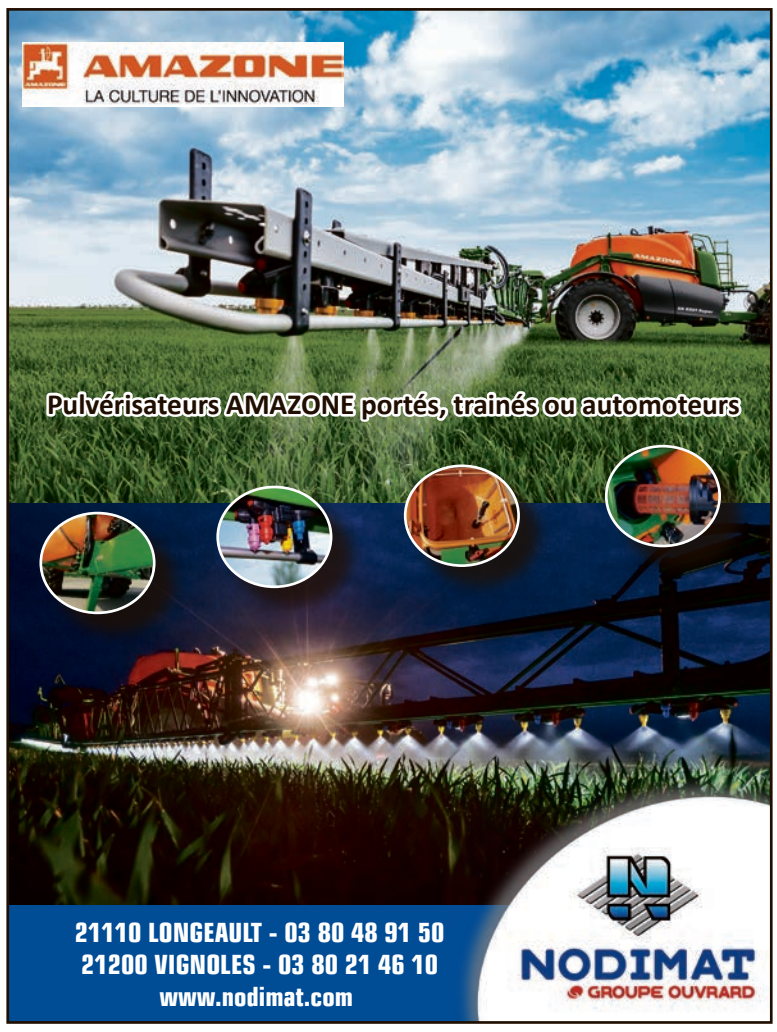
Amazone

Chiffre d'affaires en hausse de 12,6%

Le chiffre d'affaires du constructeur allemand enregistre une croissance pour atteindre 457 millions d'euros.

Poussé par des marchés en forte progression, Pologne, Roumanie, Ukraine, Kazakhstan, Afrique du Sud et Biélorussie, le volume d'affaires d'Amazone enregistre un bond de 12,6% pour atteindre 457 millions d'euros.
Employant 1 850 salariés, la firme continue d'investir massivement (7% de son chiffre d'affaires) dans la recherche et le développement. Amazone a également investi 16 millions d'euros dans un nouveau site à Bramsche, qui s'étale sur 24 hectares dont 1,6 couverts et accueillera l'assemblage final des pulvérisateurs UX.Par ailleurs, un million d'euros sera investi en 2018 dans un nouveau centre d'usinage à Mosonmagyarovar (Hongrie), où sont produites les charrues Cayros (ex-Vogel & Noot).


Amazone



Des professionnels à votre service

CHAUX DE TERNANT®
Une gamme de chaux calciques et de chaux magnésiennes
De la fabrication à l'épandage
Fours à chaux VINCENT - 58250 TERNANT
✆ 03 86 30 82 92
www.chaux-de-ternant.com

ETA LECERF
PARAGE ● ÉCORNAGE BOVINS
Tel. 06 11 15 22 07

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

John Deere

Une cabine grand confort pour le Gator


John Deere

Les nouveaux Gator XUV 835M et XUV 865M, équipés respectivement d'un moteur essence 50 ch et diesel 23 ch, adoptent une cabine plus spacieuse (1 ou 2 passagers) et silencieuse, dotée d'un nouveau système de chauffage et d'un volant réglable. Ils profitent d'un rayon de braquage réduit, d'une répartition des masses optimisée et d'un réservoir de carburant de 42 l.

La benne modulable en matériaux composite offre une charge utile de 454 kg. La capacité de traction atteint 907 kg. Reprenant le design du XUV 855M, le nouveau HPX 815E adopte la même benne et une charge utile identique que les deux nouveaux XUV. Il profite également d'un nouveau tableau de bord numérique, de phares à leds et d'un nouveau pare-chocs avant.

Quant aux XUV 560E et 590M (sans et avec direction assistée), ils accueillent également un éclairage à leds et de nouvelles jantes en alliage.



Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)*

Les marchés en Sud-Est Centre

Marchés	cat.	Laissac 13/03/2018	Bourg-en-Bresse 13/03/2018	St-Christophe-en B. 213/03/2018	National 07/03 au 13/03/2018
Vaches viande (V)	U	3,90 €	-	3,70 €	3,79 €
	R	3,40 €	3,25 €	3,50 €	3,39 €
	O	3,15 €	2,90 €	-	3,10 €
Vaches mixte (M)	R	3,20 €	-	-	3,20 €
	O	3,20 €	2,95 €	-	3,09 €
Vaches lait (L)	O	2,90 €	-	-	2,79 €
	P	2,75 €	2,50 €	-	2,53 €
Génisses VML	U	-	4,20 €	4,30 €	4,05 €
	R	3,25 €	3,55 €	3,66 €	3,47 €
	O	3,20 €	2,90 €	-	3,10 €
Taureaux VML	URO	2,80 €	2,50 €	3,05 €	2,71 €

VML : type viande, mixte, lait

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **13/03/2018**

Effectif total: 829 - Nombre d'invendus: 94%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	<200	3,52 €	3,89 €	3,69 €	-
			200-250	3,16 €	3,41 €	3,26 €	-
			250-300	3,06 €	3,23 €	3,13 €	-
			300-350	2,83 €	2,96 €	2,89 €	-
			350-400	2,66 €	2,89 €	2,80 €	-
			400-450	2,56 €	2,77 €	2,67 €	-
			450-550	2,43 €	2,58 €	2,47 €	-
		R	200-250	3,08 €	3,18 €	3,13 €	-
			300-350	2,67 €	2,82 €	2,73 €	-
			350-400	2,54 €	2,75 €	2,62 €	-
			400-450	2,48 €	2,64 €	2,57 €	-
			450-500	2,43 €	2,58 €	2,47 €	-
	F	U	200-250	2,72 €	2,94 €	2,85 €	-
			250-300	2,60 €	3,02 €	2,70 €	-
			300-350	2,52 €	2,88 €	2,68 €	-
			350-400	2,49 €	2,63 €	2,54 €	-
		R	200-250	2,59 €	2,68 €	2,66 €	-
			250-300	2,63 €	2,68 €	2,65 €	-
			300-350	2,45 €	2,62 €	2,54 €	-
			350-400	2,35 €	2,51 €	2,43 €	-

BROUTARDS : Le commerce reste très actif dans les sujets de moins de 400 kilos même si les les achats pour la Tunisie sont pleinement réalisés pour le moment. Les broutards de 400 à 450 kilos voient leurs cours maintenus pour satisfaire une demande pressante de la part des Italiens. Les sujets plus lourds se négo-cient plus difficilement Ð les engraisseurs souhaitant éviter les sorties de babys en plein étéÐ. Les débouchés Allemands et Algériens cherchent désespérément des lots vaccinées FCO 4 et 8.
LAITONNES : Apports plus importants. Transactions régulières jusqu'à 350 kilos, surtout qualifiées IBR. Tassement dans les très lourdes, notamment si elles montrent de l'excès de gras.

Effectif total: 119 - Nombre d'invendus: 72%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

	SEXE						
CHAROLAIS	M	R	400-450	-	-	-	-
		U	300-350	-	-		
			350-400	-	-	-	-
			400 - 450	-	-	-	-
			500 et +	2,04 €	2,45 €	2,33 €	-
GENISSES 18 MOIS :	F	U	400-450	2,25 €	2,34 €	2,29 €	-
			450 +	2,05 €	2,33 €	2,21 €	--
		R	350-400	-	-	-	
			400-450	-	-	-	-

Effectif total: 259 - Nombre d'invendus: 96%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

	SEXE	ÂGE					
VACHES CHAROLAISES GÉNISSES - TAUREAUX	F	E	- 5 ans	2,24 €	2,60 €	2,37 €-	
			5 à 10 ans	2,15 €	2,41 €	2,27 €-	
		U	- 5 ans	1,89 €	2,23 €	2,06 €	-
			5 à 10 ans	1,75 €	2,10 €	1,93 €	-
			+ 10 ans	1,74 €	1,90 €	1,80 €	-
		R	- 5 ans	1,72€	2,04 €	1,83 €	-
			5 à 10 ans	1,62 €	1,84 €	1,75 €	-
			+ 10 ans	1,44 €	1,77 €	1,68 €	-
		O	- 5 ans	-	-	-	-
			5 à 10 ans	1,51€	1,64 €	1,59 €	-
			+ 10 ans	1,14€	1,57 €	1,38 €	-
		E	24 à 36 mois	2,28 €	3,41 €	2,70 €	-
		U	24 à 36 mois	2,02 €	2,27 €	2,11 €	-
		R	24 à 36 mois	1,82 €	2,10 €	1,95 €	-
	M	U	+ 500 kg	1,65€	1,90 €	1,77 €	-
		R	+ 500 kg	-	-	-	-

VACHES / GENISSES 30 MOIS : Des apports en progression cette semaine. Les éleveurs voient les beaux jours arriver et se déchargent de leurs derniers stocks. Ceci étant dit, les animaux sont de qualité dans les catégories jeunes avec des vaches maigres bien préparées, sans être dans l'excès et correspondent bien aux besoins des différents emboucheurs pour la mise à l'herbe. On ressent une certaine demande dans le marché du gras, les stocks des acheteurs se réduisent, les apports sont faibles pour la saison, ce qui explique cette reconduction des cours par rapport à la semaine passée.
TAUREAUX : Peu d'offre pour une forte demande avec des cours attractifs.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 12/03/2018

	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Bovins (426)		
Broutards		
225 à 390 kg	690 - 1030	2,60 - 3,36
395 à 515 kg	1060 - 1220	2,36 - 2,74
Laitonnes		
265 à 320 kg	700 - 860	2,55 - 2,69
330 à 400 kg	890 - 1010	2,48 - 2,71
Génisses		
300 à 480 kg (16-24mois)	600 - 1000	1,95 - 2,36
480 à 675 kg (24-36mois)	980 - 1670	2,03 - 2,47
Taureaux		
960 à 1075 kg	-	-
Vaches		
Vaches légères	650 - 1120	
Vaches entre deux	1130 - 1400	
Vaches lourdes	1430 - 1590	

Vente toujours active en broutards à des tarifs très fermes dans l'ensemble de la catégorie. Pas d'invendu. Apports plus importants en laitonnes et de bonne qualité permettant un placement rapide à des tarifs soutenus en moins de 380 kg. Léger fléchisse-ment en lourdes. Meilleur demande en génisses et vaches maigres accompagnée d'une progression des tarifs avec seulement deux invendus.

Foire aux bêtes formées et culardes lundi 19 mars. renseignements au 03 86 20 00 37.

Bovins gras : 8
Pas d'apports, stabilité des tarifs.

Prochain marché bovins le 19 mars 2018 aux horaires habituels

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 14/03/2018

BROUTARDS 6-12 MOIS
Effectif total : 188 - Taux de vente : 100%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Charolais	M	U	200 - 250	3,00 €	3,42 €	3,12 €	+0,02
			250 - 300	2,78 €	3,14 €	2,92 €	+0,02
			300 - 350	2,79 €	2,90 €	2,83 €	-0,03
			350 - 400	2,57 €	2,84 €	2,78 €	+0,02
			400 - 450	2,55 €	2,77 €	2,65 €	+ 0,03
	F	U	200 - 250	2,26 €	2,68 €	2,50 €	-0,02
			300 - 350	2,38 €	2,61 €	2,54 €	- 0,02
			400 - 450	-	-	-	-

Broutards: vente très active dans tous les sujets.
Laitonnes: cours reconduits avec une demande moins soutenue dans les sujets de + 320 kg.

Bovins

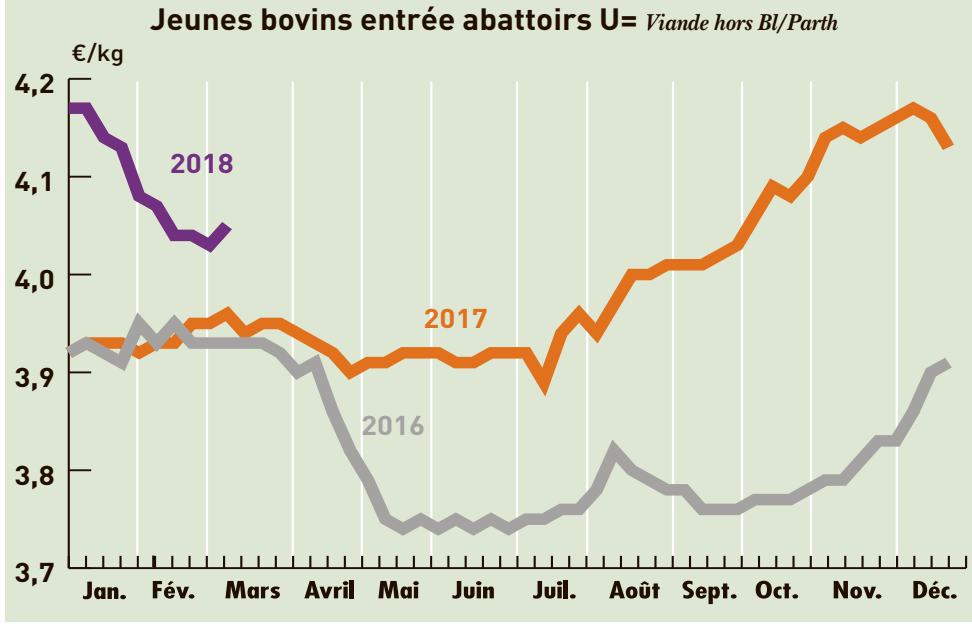
Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations du Bassin Centre-Est du 05/03 au 11/03/2018

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	4,05 €	3,83 €	-			
Races mixte		-	-	3,67 €	3,62 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	3,88 €	3,73 €	3,61 €	3,37 €	-		
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,83 €	3,70 €	3,59 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	-				
Races mixte				3,31 €	3,24 €		
Races lait					2,99 €	2,90 €	2,85 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,61 €	4,21 €	3,93 €	3,81 €			

Tendance : moins d'offres surtout en vaches.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations du Bassin Grand Sud du 05/03 au 11/03/2018

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	4,09 €	4,05 €	4,00 €	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,44 €	4,05 €	3,89 €	3,54 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,74 €	3,68 €				
Races mixte					3,34 €	3,32 €		
Races lait						-	2,89 €	2,85 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-			
Viande +350 kg	4,71 €	4,49 €	4,15 €	3,85 €				

Tendances SEM. 11/2018

Bovins de boucherie

L'activité commerciale sur le marché de la viande est assez régulière dans l'entrée de gamme dont l'offre se tasse dans de nombreuses régions en conséquence de la forte décapitalisa-tion dans les élevages. Le commerce est normal avec des tarifs qui se maintiennent pour les bonnes femelles Charolaises, avec une offre et une demande qui se concentrent sur les concours. L'activité commerciale se montre en revanche sous de meilleurs aspects dans le domaine des allaitantes de choix secondaire et d'entrée de gamme, avec un recul de l'offre qui facilite la vente et des tarifs qui renouent avec du positif. En laitières, le com-merce reste assez fluide avec des tarifs qui demeurent positifs. En jeunes bovins, la demande est peu soutenue en attendant les commandes pour Pâques en Italie, mais les tarifs se tiennent.

Bovins d'embouche et d'élevage

Les températures sont plus favorables à la pousse des prairies. Les mises à l'herbe seront bientôt d'actualité, ce qui va largement contribuer à l'allégement des charges dans les exploitations. L'activité commerciale est assez fluide dans le cheptel d'herbage, avec des tarifs qui profitent d'une tendance légèrement positive dans la viande.

Broutards

Le déficit de marchandise continue d'inquiéter les engraisseurs italiens qui ne peuvent que subir la loi de l'offre et de la demande pour des tarifs en constante progression. L'écoulement est régu-lier dans les Charolais qui bénéficient de nombreux débouchés. L'activité commerciale reste soutenue dans les mâles de moins de 350kg avec une forte demande pour la repousse à l'approche de la mise à l'herbe. La demande plafonne dans les broutards lourds (+450kg). Dans les femelles, le commerce est un peu plus calme dans les Charolaises vaccinées. Pas de changement dans les légères sur l'Espagne.

Veaux d'élevage et d'engraissement

L'activité commerciale demeure fluide malgré des mises en place de fin août. La concurrence entre les acheteurs et la demande à l'export restent le moteur du commerce avec des tarifs qui se maintiennent sans difficulté dans les bons veaux Frisons ou Montbéliards. Le tri reste marqué dans les veaux maigreux. Cette tendance profite également aux croisés d'entrée de gamme. Les besoins sont mesurés pour des sorties de la mi-août dans les bons veaux jaunes ou Blanc bleus, mais la faiblesse de l'offre permet un maintien des prix dans les U. ■ **Laurent Chupin**

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 14/03/2018

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 134 - Taux de vente : 100%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conforma-tion	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches Charolaise	F	U	- 5 ans	1,81 €	2,05 €	1,94 €	+0,01
			5 à 10 ans	1,63 €	2,07 €	1,85 €	+0,05
			+ 10 ans	1,34 €	1,86 €	1,69 €	+0,09
Vache Limousine	F	U	+ 10 ans	-	-	-	-
Génisses	F	U	24 à 36 mois	1,91 €	2,63 €	2,15 €	+0,05

Les apports plus conséquents cette semaine viennent en parallèle de l'augmentation des cours relevés la semaine dernière. Les acheteurs répondent présents.

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **12/02/2018**

Effectif total: 102 - Taux de vente: 100%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
AGNEAUX		U	de 32 à 38 kg	3,26 €	3,47 €	3,31 €	-
			de 38 à 44 kg	3,36 €	3,70 €	3,51 €	-
			de 44 à 50 kg	2,78 €	3,19 €	3,00 €	-
			> 50 kg	2,52 €	2,79 €	2,60 €	-
		R	de 32 à 38 kg	-	-	-	-
			de 38 à 44 kg	-	-	--	
			de 44 à 50 kg	-	-	-	-

Effectif total: 57 - Taux de vente : 100%

				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Brebis	M		(M)	1,01 €	2,11 €	1,36 €	-
	F	U	< 60 kg (F)	1,11 €	1,37 €	1,26 €	-
			> 60 kg (F)	-	-	-	
		R	> 60 kg (F)	1,09 €	1,12 €	1,12 €	-
		O	< 60 kg (F)				

Effectif total: 25 - Taux de vente : 100%

			AGNEAUX LAITONS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux	U	32 à 38 kg	3,66 €	3,66€	3,66 €-	
		38 à 44 kg	3,85 €	3,87 €	3,87 €-	
		> 44 kg	3,47 €	3,47 €	3,47 €-	
	R	38 à 44 kg	-	-	-	

Effectif total:

			AGNEAUX MAIGRES - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux :	U	25-35 kg	-	-	-	

Vente rapide et totale dans toutes les catégories. Hausse des cours due principalement à un déficit d'offre.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 05/03/2018*

	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Ovins : 30		
Agneaux gras	110 - 145	2,24 - 3,15
Brebis	-	-

Cours stables. Un seul lot invendu

Prochain marché le lundi 19 mars aux horaires habituels.

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) *Cotations FranceAgriMer du 05/03 au 11/03/2018*

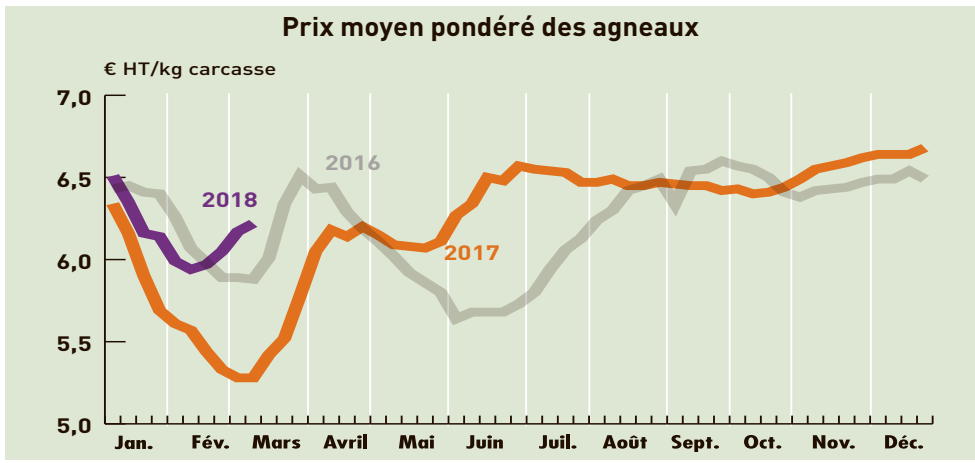
Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,60 €	5,94 €
Couvert	16 -19 kg	6,78 €	6,47 €	5,60 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,73 €	5,31 €

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)*

Cotations FranceAgriMer du 05/03 au 11/03/2018

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,22 €	7,14 €	2,33 €

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 05/03/2018 au 11/03/2018

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,63	7,59	-	-	-	-	-
	Var.		0,07	0,11					
	R	7,05	7,14	6,97	-	6,65	6,48	-	-
	Var.	0,14	0,12	=		-0,08	-0,04		
	O	-	5,81	-	-	5,67	5,49	-	-
	Var.		0,09			0,09	-0,07		
3 (couverts)	U	-	7,47	7,50	6,32	-	6,78	6,62	-
	Var.		0,04	0,05	-0,08		0,03	0,01	
	R	7,01	7,03	6,76	6,00	6,60	6,47	6,11	5,69
	Var.		0,17	0,04	0,02	0,04	0,04	0,01	0,07
	O	6,02	5,98	5,94	5,32	5,94	5,60	5,42	4,97
	Var.	0,41	0,32	0,31	0,41	0,06	0,09	0,16	-
4 (gras)	U	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	5,73	5,48	-
	Var.						0,11	0,10	
	O	-	-	-	-		5,31	5,06	-
	Var.						0,23		

Zone nord : AGNEAUX : À l'approche des fêtes de Pâques, cours et disponibilités à la hausse . Brebis : Marché stable. **Zone sud :** Application du réseau

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : «Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 12 mars 2018) :

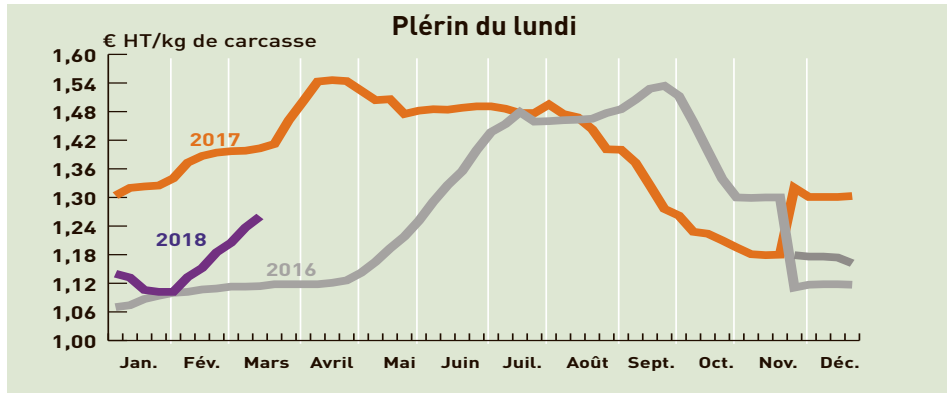
«Cours facilement reconduits. Le marché est plus dynamique et plus ferme pour les animaux légers.»

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (7 010 porcs présentés)

Cotations du lundi 12 mars 2018

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,260 €**



Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 02/03 au 08/03/2018*

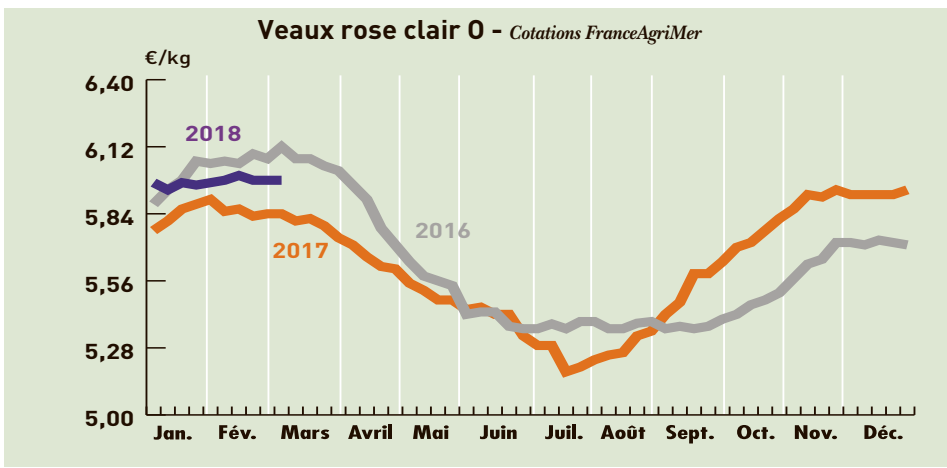
1,47 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotations nationale FranceAgriMer du 05/03 au 11/03/2018*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	9,00 €	-	-
U	-	7,56 €	6,02 €	-
R	-	6,49 €	5,34 €	4,40 €
O	-	5,98 €	5,12 €	3,89 €

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête)* *Synthèse nationale FranceAgriMer du 05/03 au 11/03/2018*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	579	Bonne ambiance générale,cours orientes a la hausse dans toutes les categories.
La Talaudière	450	Cours difficilement reconduits,vente difficile en veaux croisés.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	229	2
Femelles	146	- 2
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	134	-2 ,00

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif)*

Cotations FranceAgriMer du 05/03 au 11/03/2018

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	2,98	0,13	4,36

Céréales

Marché du 08 mars 2018

N: Nominal; **C:** Camion; **TC:** Train Complet; **P:** Péniche; **A:** Acheteur; **V:** Vendeur; **OA:** Option Acheteur; **OV:** Option Vendeur. **BPMF:** blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2017				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte d'Or	meunier	4 de mars	148	N	C
	fourrager	4 de mars	140	N	C
Nord Côte d'Or	meunier	4 de mars	149	N	C
	fourrager	4 de mars	141	N	C
Aube	meunier	mars-mai	146	N	C
	fourrager	mars-mai	141	N	C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	62/63 kg/hl	mars-juin	141	N	C
Sud Côte d'Or	62/63 kg/hl	4 de mars	140	T	C
Nord Côte d'Or	62/63 kg/hl	4 de mars	141	N	C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'or/Haute Saone	48-50 kg/hl	4 de mars	120	V	C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or/Haute Saône	48-50 kg/hl	mars-avril	136	V	C
MAÏS	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	62/63 kg/hl	mars-juin.	141	N	C
Sud Côte d'Or	62/63 kg/hl	4 de mars	140	T	C
Nord Côte d'Or	62/63 kg/hl	4 de mars	141	N	C
POIS	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or	fourrager	mars-avr.	165	T	C
Yonne	fourrager	mars-avr.	165	T	C
Aube	fourrager	mars-avr.	170	T	C
Luzerne déshydratée	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	18% 1ère main	2 de mars	172	V	

Matériel

Tracteur

38 - Vends tracteur Renault type r 7052 année 1957, avec chargeur, excellent état
✆ **06 38 52 77 11**

38 - Vds tracteur Renault 891, 4x4, sans TVA très bon état.
✆ **06 41 22 77 95 HR**

42 - Recherche tracteur avec fourche 4 roues motrices de 50 à 80 cv
✆ **06 20 07 23 49**
ou 06 82 26 81 27

89 - VENDS tracteur MX 110, 4 X 4, année 99, 6 150 H, pneus 50% usure, relevage avant, TBEG, 18 000 euros (réf. 100C)
✆ **06 84 52 86 64**

Travail sol

42 - Vds herse emousseuse Agrimat 4.80 m
✆ **06 80 32 37 66**

69 - Vds enrouleur Irrifrance 220 m. diam 50 Pleuride TBE Cover Crop 6 éléments déplaçable sur barres à trou 2,60 m. porté vibro sem 3 m. attelage arrière pour semoir.
✆ **06 07 06 77 50**

Récolte

01 - Vds faucheuse GMD 800, 3m10, 2010 - faneuse Lely 7m70, 2017 - andaineur Fella 2013, 4m50 - semoir engrais Kuhn - charrue Naud 4 corps lame Bull L 2m20 H 1m10
✆ **06 26 94 75 70**

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, tracteurs Claas, John Deere, New Holland,Fahr, Fiat, MF, Renault, Fendt, Welger et autres. (réf. 100B)
✆ **06 29 81 80 05**

39 - Vds andaineur Kuhn, 6002 de 2013, très peu servi, max 200 hectares renouvellement tract. Ford 4830 6 000 h lait à comté cher. apprenti apprendre le métier
✆ **06 18 90 53 37**

76 - Urgent, recherche une moissonneuse-batteuse New Holland type 80.70.
✆ **06 21 49 50 89.**

89 - VENDS MB Case Axial, 1620, coupe 1030, 4.34 m., scie à colza, BEG, 16 500 euros (réf. 100D)
✆ **06 84 52 86 64**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Epandage

71 - Cause fin d'activité vends semoir engrais Kuhn Axera HEMC, 2003, très bon état, 24-36 m, boîtier Quantron DPAE, modulation D-G, bâche fond inox.
✆ **06 11 47 36 85**

Agri. divers

03 - Cause cess vends combiné semis 3M MB JD 1174 4,2M pulvé Amazone 15M télésco Merlo 256 broyeur Tailnet.
✆ **06 62 37 10 56**

07 - Vend piquets de châtaignier faits à la main: 1,80m=1,80 euros 1,60m=1,60 euros Possibilité de livraison
✆ **07 87 05 20 20**

18 - Recherche cuve à eau en plastique, pour stocker de l'eau, 50 à 60 m3.
✆ **06 07 08 96 02.**

21 - VENDS 1 emjambeur Bobard 827 de 2001, + tête de récolte, + pulvé., bon état, 100 cv., 4 000 heures, 85 000 euros (réf. 1104)
✆ **03 80 21 68 61**

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 22- 24- 26- 28- 32- 40- 44 dis, chisel et canadien 3 m, charrues nonstop 2- 3- 4 socs, semoirs 3- 4 m, www.desmier-agri.com
✆ **04 66 24 26 11**

38 - Vends tracteur John Deere 6200 avec chargeur année 1994 moteur 1000 h + vitro 3 m + herse alternative pour pièces.
✆ **04 74 97 46 53**

38 - Vds Round Baller John Deere 410.
✆ **06 25 71 68 79**

42 - Vds bétaillère 250x130 cm - 250 euros - butteuse à pomme de terre 150 euros - triqueballe 200 euros
✆ **07 88 53 94 95**

69 - Vends girofaneuse Khun type G.F. 3701 B.E. - Prix 600 Ð à débattre.
✆ **06 16 44 78 10**

71 - Vends motoculteur SP Lux 118, 9 CH, essence, fraise 70, lame orientable 120 d'enfigement, TBE.
✆ **06 14 37 65 92**

71 - Vends lame 3 pt fixe, combiné Amazone 3 m, H.alt + sem D7 super faucheuse 2,80 m, cornadis 5 m.
✆ **06 70 38 20 60**

71 - Vds cause renouvellement tracteur Fendt 410 Vario, 4 RM, 7.000 hrs, an. 2005, relevage avt, pont avt suspendu, 42000 euros HT. Broyeur Noremat prodigia, an. 2008, rotor 1,20 m, commande élec., le tout en bon état, 10500 euros HT.
✆ **06 85 54 80 24**

71 - Vds benne IH 12 T, 4.800 euros, chargeur Agram HM24, adapt. MF Someca, ratelier bts rondes, remorque quad.
✆ **06 87 37 14 14**

84 - Vds Renault JN95 plateau CU 5 tonnes, 2 tapis roulants L : 5 m, divers matériel irrigation.
✆ **06 03 10 61 11**

Elevage

01 - Vds gaines aspiration alu forme queues d'hirondelle section 50 cm hauteur 170 cm
✆ **06 81 97 38 01**

15 - Vds cabane à traite, 6 pl., tte équip, pipeline griffe, écluse de lavage, chariot av boule à lait 600 l., tank à lait 1700 l.
✆ **06 87 92 88 06**

42 - Cse cessation vds rateliers B ronde et carré barrière prairie 3.4 m + auges
✆ **06 82 04 38 70**

58 - RECHERCHE barres cornadis 6 mètres, 8 places (réf. 1001)
✆ **06 66 89 15 89**

Véhicule

Utilitaire

18 - Vends camion magasin Peugeot J5 ES, 117.000 km, 6.000 euros HT, CT ok - Express frigo, 163.600 km, 2.500 euros HT, CT ok, froid révisé, à débattre.
✆ **06 33 10 73 21.**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds paille bottes rondes blé diam 130 sous abri poss. livraison
✆ **06 48 16 24 62**

01 - Agri vend livre foin 2016 bottes rectangulaires 70x120
✆ **06 83 33 41 45**

03 - Vends bottes ensilage maïs enrubannées, analyses disponibles.
✆ **06 79 71 67 74**

39 - Vds paille blé orge colza foin 2017 de qualité liv camion remorque
✆ **06 73 92 81 55**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06 86 08 38 02**
ou 03 84 32 30 91

Fourrage

01 - Vds foin sous abri prairie permanente (rouleaux 1m20x1m30 - 200 kg) 2016 bonne qualité = 15 Ð le rouleau - très bonne qualité = 20 Ð le rouleau
✆ **06 72 70 00 83**

58, VENDS SON, REMOULAGE
pour animaux
MOULIN D'ARON
03 86 58 35 54

01 - Vds foin BR 230 année 2017 région Montrevel en Bresse - rampe d'évacuateur à fumier Long 8m avec réducteur
✆ **06 25 28 45 80**

18 - Vds paille blé et orge + foin de prairie, bottes rectangles en 235, 60 bottes par camion, tarif selon distance.
✆ **06 03 07 54 83.**

18 - Vends foin, bottes rondes, prairie permanente.
✆ **06 68 68 24 94.**

21 - VENDS paille de qualité en Bourgogne, prix : 54 euros la tonne, transport camion-remorque (réf. 050F)
✆ **06 85 73 22 68**

89 - 89 Vends foin bottes rectangulaires, livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Propriété

21 - RECHERCHE exploitation agricole ou terres agricoles ACHAT ou LOCATION, région St Jean de Losne, Nuits St Georges, Genlis, Plaine. Ecrire à Terres de Bourgogne -1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière (réf. 0602)
TERRES DE BOURGOGNE

39 - Entre Salins-Arbois grand chalet Chauvin 135 mètres carrés + 25 ares de terrain + garage + bûcher. Tél photos + RV
✆ **03 84 37 91 59**

Terrain

01 - Recherche terres agricoles toutes surfaces
✆ **04 74 22 21 54 hr**

Divers

38 - Vds affuteuse de chaine de tronçonneuse, baignoire sur pieds 70/90, 3 portes fer H 90 L85.
✆ **0612 53 84 01 HR**

39 - Agriculteur dispose de surface pour implanter luzerne août 2018. Plus de renseignements :
✆ **06 07 41 63 65**

39 - Livre piquets acacia 1,80 - 2,00 - 1,50 - autres dimensions possibles. Prix int. selon quantité
✆ **03 84 81 47 32**
06 85 10 34 19

M. DABO VOYANT MEDIUM
Dons héréditaires de père en fils, vous aide à résoudre vos problèmes, retour immédiat de l'être aimé, désenvoutement et protection définitive. Travail sérieux et efficace, et par correspondance
06 75 69 36 09

42 - Vds foin 2017 br + concasseur Law triphase + piquets accacia 2 m appointés - Roanne
✆ **04 77 66 11 29**

42 - Vds avoine de printemps + carpes de 1 à 3 kg
✆ **06 17 52 60 51**

69 - Vend scie circulaire triphasée sur roulettes avec 40 mètres de cable.
✆ **04 78 45 39 20 HR**

69 - Vends chaudière bois SLCF chauffage air pulsé urit fuel - 2 pneus 205-55-16.
✆ **06 76 39 70 93**

71 - Vends 35 DPB disponibles en 2018.
✆ **03 85 84 74 21 H.R.**

Location

Agricole

21 - Agriculteur CHERCHE pré, région Auxois. Etudie toutes propositions (réf. 1002)
✆ **06 80 23 93 99**

81 - Loue gîte 2 pers. sur ferme ovin lait. 25 km Albi 300 m lac de Razisse à Mont-Roc 160 euros/S
✆ **06 70 93 16 80**

Offre

Emploi

01 - Recherche associé(e) chevrier(e) traite, transfo, vente 55 chèvres dans l'Ain
✆ **06 74 16 20 91**

38 - URGENT, le Comité Isérois des ELeveurs recherche un TECHNICIEN D'ÉLEVAGE ou AGENT D'ÉLEVAGE pour mesurer la production laitière des vaches en assurant les prélèvements d'échantillons en salle de traite le matin et le soir sur le secteur de la Chartreuse. Qualité requise : Ponctualité, Sérieux et Autonomie. Connaissance du milieu agricole appréciée – Une formation au poste est assurée par l'entreprise. Domicile sur secteur. Permis B exigé – CDD remplacement maladie temps partiel (65 h mensuelles) Adresser candidature à Nathalie DEGARDIN
✆ **06 68 00 51 35**
ou controleperformances.adi@cmre.fr

42 - Cherche salarié cdi- 35 h - autonome et rigoureux - vaches laitières avec transformation et vaches allaitantes
✆ **06 30 02 19 37**

58 - CHERCHE ouvrier agricole en CDI, polyculture élevage (réf. 1103)
✆ **06 33 10 52 29**
06 87 31 57 31

58 - Cosne sur Loire RECHERCHE chevrier responsable, expérience souhaitée, élevage 500 chèvres, moderne (réf. 110D)
✆ **06 09 91 38 93**
e.melet@wanadoo.fr

69 - Le Service de remplacement du Rhône recrute un agent de remplacement CDI temps plein 35h/semaine, secteur Monts du Beaujolai-Compétence principale : traite vaches laitières. Contact :
✆ **04 78 19 61 36**
remplacement@rhone.chambagri.fr

89 - RECHERCHE technicien tractoriste H/F, BTS obtenu, contrat CDI. Saint Bris le Vineux (réf. 1105)
✆ **03 86 53 35 15**

Service

18 - Recherche prestataire de service avec suceuse à grains, secteur Ste-Thorette, Preuilly, Limeux.
✆ **06 07 08 96 02.**

69 - Travaux de forage géothermie et forage d'eau. Spécialisé pour les forages en eau. Recherche d'eau essaie de pompage et installation de pompe immergée. M. Giraud.
✆ **06 87 44 18 13**

Animaux

Divers

38 - Vends ânon + ânesses grise Croix de St André + brebis restante entre 3 et 4 années.
✆ **04 74 97 23 88 HR**
06 38 55 53 31

Bovin

01 - Vds vaches au lait Prim'Holstein bonnes origines 1 et 2 lactation
✆ **06 18 40 67 71**

01 - Vds cause retraite Blonde d'Aquitaine vaches prêtes ou avec veaux + génisses 2 ans FCO OK
✆ **06 26 94 75 70**

CIALYN Centre d'Elevage — Le groupe SICAREV **RECRUTE**
pour sa coopérative CIALYN (3400 éleveurs adhérents et 110 salariés), en CDI, un (e) **TECHNICO-COMMERCIAL BOVINS H/F**

Vos missions principales: Achats de bovins et conseils globaux auprès d'un portefeuille adhérents.
Votre secteur: Côte d'Or (21) - l'Aube (10), l'Yonne (89)
Adressez-nous votre CV à : contactrh@sicarev.com
ou par lettre à Cialyn monsieur le directeur 7, Rue Jules Rimet, 89400 Migennes

ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services

Remorque Lambert
CU 18 T
Tandem 130 - Côtés H 1150 + Rehausses H 550
17 900 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com
ALLIANCE

DÉCOUVREZ
LA BOUTIQUE REUSSIR
à plus d'un titre
boutique.reussir.fr

Elan
✆ 01 49 84 94 28
LAMPE PROJECTEUR HALOGÈNE
LUMIÈRE, INTENSITÉ, AUTONOMIE
A batterie plomb/acide (6 V) et chargeur incorporé :
Dotée d'une ampoule Krypton (1A), cette lampe extrêmement puissante à faisceau réglable, contacteur deux positions (2 intensités) dispose d'une autonomie de 3 h 30 (7 heures avec ampoule standard 0,5 A). Robuste, étanche, sans entretien, livrée avec cordon de charge et bandoulière (poids 0,800 g).
53 € TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 219501

ROUE DE MÉTRAGE
Légère, pratique et facilement transportable
La roue de mesure vous permet en toutes circonstances et quelle que soit la nature du terrain, de mesurer toutes parcelles ou distances grâce à son compteur métrique, précis, avec remise à zéro à poussoir. Indispensable pour l'agriculteur et l'entrepreneur, elle permet de mesurer et contrôler aisément parcelles, bornages, chantiers.
Bandeau en ABS - polyvinyl
111 € TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 239417

BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage
CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
Elan ✆ 01 49 84 94 28

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
219501		53,00	,
239417		111,00	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
EAG37 - Photos non contractuelles

CHAROLLES JEUDI 29 MARS DE 10H À 16H

JOURNÉE PRIMÉE DE L'ÉLEVAGE
BOVINS CHAROLAIS
BOVINS MAIGRES, REPRO, BOUCHERIE
(date limite inscript° 17 mars) expo ovins - stands - restauration
Rens. Ste agric. Charolles : 03 85 24 17 54 - www.charolais71.fr

SAS Ferme du ROMPOUÉ
Gaec Deboux, 58110 CHOUGNY
VOUS INVITE à leurs **PORTES OUVERTES**
SAMEDI 17 MARS
au lieu-dit de Niault - 58110 CHOUGNY
VENTE de veaux reproducteurs de 14-15 mois ainsi que veaux à aptitudes vêlages faciles
Contact:
Hervé 06 26 01 58 72 • Olivier 06 26 01 58 71 • Jérôme 06 09 97 30 97

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND reproducteurs LIMOUSINS 15 - 17 mois, fils de Cyclone (RRE VS), Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), - taureaux IA, - 11 jeunes vaches pleines, vêlage mars, - 18 génisses pleines vêlage septembre - octobre (réf. 020B)
✆ **06 28 02 04 05**

15 - Vends bon lot génisses salers 24 mois, IBR A, cheptel trait, dociles, à l'attache.
✆ **06 71 11 50 63**

15 - Elevage aubrac vends 12 génisses 1 an, HBA, IBR A, dociles, BO.
✆ **06 07 98 60.20**

18 - EARL Trameson vend reproducteurs, 14 mois, HBC, 2 descend. Lascar super prix Moulins 2015, 1 descend. de taur. utilisé sur gén., visite de l'élevage à Charly.
✆ **06 10 91 41 94.**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, de 14 à 16 mois, tous hivernés au pré et aptes à la saillie, pour vaches et pour génisses dont 3 issues d'IA, vêlages faciles, 2 Hiver et 1 Castor, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. Prix raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ **06 81 38 47 12**
ou 02 48 56 21 49
ou 06 07 91 98 08.

21 - Elevage HBC Vends 11 taureaux 14 – 16 mois , père Cluedo, Artois, Chabal et Calogéro, dont un fils de First très viandé, IVMAT des mères de 103 à 115 , TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, tous éligibles, cheptel 100% IA depuis 35 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant (réf. 030D)
✆ **06 15 28 77 63**

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vend reproducteurs charolais : mâles (16 mois) et génisses 1 an et 2 ans (prêtent à saillir), origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires.(réf. 0304)
✆ **06 21 88 22 77**

21 - Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose à la vente 8 taureaux de 2 ans, - 40 veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances (réf. 050D)
✆ **06 07 75 59 74**
(Jean-Luc)
06 67 58 18 03 (Michel)
06 74 69 62 41 (Bertrand)

21 - VENDS taureau 2 ans, - veaux de l'année, vêlage facile sur génisses et vaches. IND IBR, HBC. EARL Bolâtre Jean-Louis (réf. 0603)
✆ **06 98 38 19 62**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

21 - VENDS grand choix de reproducteurs CHAROLAIS 1 et 2 ans HBC, TGS. GAEC Ferroux - 21430 Savilly (réf. 060F)
✆ **06 84 86 22 72**

21 - VENDS veaux reproducteurs HBC, IBR A, vêlage facile, TGS. EARL de Jully - Magnien (réf. 0903)
✆ **03 80 90 08 79**
06 70 11 90 17

21 - El. charolais HBC - EARL Gabory Bruno - 21460 Jeux les Bard VEND taureaux de 15 mois, petit fils de Noaille, vêlage facile et fils d'Hymalaya, champion Semur 2017, IBR A., TGS (réf. 09VB2)
✆ **06 87 43 40 33**

21 - Bon élevage Bio VEND 2 génisses pleines terme 15 avril et vaches en lactation. (réf. 100F)
✆ **06 77 96 42 98**

21 - VENDS taureaux reproducteurs 2 ans CHAROLAIS type viande, - veaux 1 an aussi dispo. GAEC Loiseau (réf. 100E)
✆ **06 78 09 53 79**

21 - Elevage HBC, VEND taureau adulte et veaux reproducteurs 16 mois CHAROLAIS, IND IBR, TGS. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 110C)
✆ **06 76 65 35 98 (Laurent)**
06 37 23 32 07 (Baptiste)

25 - Race MONTBELIARDE vend ou échange vaches laitières, génisses pleines, livraison assurée (réf. 100A)
✆ **03 81 50 46 81**
06 82 66 55 60

38 - Vds vache pleine Limousine mâle 13-15 mois report taureau 3 ans.
✆ **06 87 32 80 93**

38 - Vends 1 lot 13 génisses Charolaises 1 an vacciné FCO - cause retraite.
✆ **04 76 93 50 20 HR**

38 - Vds reproducteurs Charolaises 16 mois génotypés GAEC DES NAVOUX.
✆ **06 16 85 50 52**

38 - Vends reproducteurs HBC 15-18 mois fils Emira et Castor EARL LES 3 TILLEULS.
✆ **04 76 36 21 53 HR**
06 72 15 73 18

38 - Vds mâles repro. Limousins 18 mois HBL garanties sanitaires poss. livraison.
✆ **06 12 05 40 97**

42 - Vds taureaux Charol adulte et 2 ans et 16 mois HBC, vélage facile, élevage et viande Cuisset Jean Marc
✆ **06 30 92 60 12**

42 - Vds tx charolais HBC de 4 à 16 mois et un 2 ans, tous hivernés au pré + bonnes génisses 2 ans ibr A tgs livr. poss. Denis JF - Vougy
✆ **06 82 46 99 41**

42 - Vds taureaux à saillir Holstein bonnes origines garantie sanitaires
✆ **07 60 34 86 93**

58 - Elevage CHAROLAIS HBC, Colmont Guillaume 58240 Langeron VEND taureaux 18 mois dont 2 VF et veaux de l'année (réf. 020D)
✆ **06 83 06 61 92**

58 - David THOULE, sélectionneur LIMOUSIN, vente permanente de reproducteurs mâles et femelles HBL ou non, - cheptel docile au qualité maternelle et facilité de naissance, - veaux aptent pour la saillie issus de taureaux qualifiés, Possibilité de réserver d'avance (réf - 030H)
✆ **03 45 82 90 10**
06 10 09 65 69

58 - Elevage charolais HBC, EARL BATHO Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon VEND taureaux 18 mois, - adultes, - veaux de l'année avec ou sans corne (réf. 040D)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - Elevage HBC EARL Colmont VEND reproducteurs mâles 14 et 24 mois SC et cornu, vêlage facile, TGS (réf. 050B)
✆ **06 08 78 05 01**

58 - VENDS taureaux CHAROLAIS 2 ans HBC et non, IBR A, naissance facile. Guinot - Sermages (réf. 0501)
✆ **06 50 19 42 35**

58 - VENDS taureaux CHAROLAIS 2 ans, TGS, très bonnes origines. EARL du Champ Morin - St Seine 58250 (réf. 0601)
✆ **06 78 59 03 92**

58 - VENDS génisses HBC 22 et 28 mois, origine insémination, - mâles reproducteurs, certains vêlages faciles, génotypés. F. Bouche (éleveur inséminateur) (réf. 070D)
✆ **06 16 07 54 55**

58 - VENDS reproducteurs dont plusieurs vêlage facile, origine Celsius, - taureaux 2 et 3 ans, HBC, TGS. GAEC des Morillats - 58360 Préporché (réf. 070B)
✆ **06 33 49 46 88**

58 - VENDS taureaux 2 ans au pré, - gros veaux reproducteurs 1 an, HBC, IBR A. Trinquet Gilles - Moulins Engilbert (réf. 09VB1)
✆ **06 84 04 06 89**

58 - VENDS taureaux CHAROLAIS 2 ans adultes, - veaux de l'année, - vaches pleines, le tout HBC. Elevage Roger Batho (réf. 090A)
✆ **06 74 69 21 83**

58 - VENDS taureaux 2 ans, bonnes origines, HBC, TGS, - gros veaux reproducteurs. GAEC Guillien - Château Gaillard - Epiry (réf. 090D)
✆ **03 86 22 43 36**
06 82 51 97 32

58 - VENDS reproducteurs 2 ans et 15 mois, IBR A, prix raisonnable. GAEC Pautet (réf. 10VB1)
✆ **06 09 40 50 63**
06 13 33 44 38

58 - VEND 1 taureau 22 mois et veaux HBC dont 2 VF, IBR A, TGS. Martin - Montigny sur Canne (réf. 1003)
✆ **03 86 50 05 60**

58 - VENDS confiance bon taureau 5 ans, HBC né en 03 GAEC Mellet, - bon taureau 2 ans HBC, - reproducteurs 14 mois CHAROLAIS HBC et LIMOUSIN, ind. IBR, TGS. GAEC de Selins - Bazolles (réf. 10VB3)
✆ **06 78 97 54 52**
06 72 26 48 56

58 - VENDS bon taureau LIMOUSIN 4 ans, origine David Trichet 86 Montmorillon (réf. 10VB2)
✆ **03 86 29 61 42**
06 83 25 49 06

58 - VENDS 3 taureaux CHAROLAIS de 18 à 23 mois et 3 de 3 ans, IND IBR. Florentin - La Charité 58400 (réf. 1004)
✆ **06 06 71 54 30**

58 - VENDS taureaux 1 et 2 ans, CHAROLAIS et LIMOUSINS, bonnes origines, TGS. GAEC Pannetier Simon (réf. 1102)
✆ **06 81 04 68 24**

58 - - 21 - El. charolais HBC, GAEC de Beaumont - 58230 Alligny-en-Morvan - EARL Guenot Nicolas - 21230 Allerey VENDS taureaux 15 mois et 2 ans issus de grande lignée, vêlage facile, IND. IBR, prix raisonnable, livraison toutes distances (réf. 110B)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - VENDS taureau, TGS, HBC, N1 Marault 2013, vêlage facile, 1 250 kg, cause consanguinité. GAEC des Perrières (réf. 110A)
✆ **06 63 91 57 81**

58 - VEND 1 taureau de 3 ans, - veaux reproducteurs 15 mois, HBC, IBR A, qualités et origines. Martinet Damien - Ternant (réf. 1101)
✆ **06 50 30 32 26**

58 - VENDS 4 taureaux de 2 ans HBC ou non, bonnes origines, TGS. Donne chiots Beauceron x Border. GAEC Montcharmont Roland et Thomas (réf. 110E)
✆ **06 14 09 77 66**
06 16 36 19 68

58 - VENDS veaux de l'année HBC, TGS, IBR A dont cinq vêlages faciles. Charetier - Anlezy (réf. 1106)
✆ **03 86 60 23 29**
06 37 43 86 56

63 - AV taureaux Aubrac 28 mois et 1 de 7 ans HBA très docile IBRA prix rais.
✆ **06 50 58 64 81**

63 - Elev. HBC VDS génisses 2 ans vaches suitées qualifiées RR2E, gar. sanit.
✆ **04 70 59 01 30 HR**

69 - Vds taureaux charolais HBC 16/18 mois type viande et élevage, vêlage facile. Ttes garanties sanitaires et livr. possible.
✆ **06 85 73 49 86**

69 - Vds cause cessation génisses Montbéliardes de 6 à 18 mois. Vaches CH suitées TGS.
✆ **06 43 90 85 42**

69 - Vds génisses red Holstein terme avril père Adiction et Rudolph CL garanties sanitaire.
✆ **06 59 64 66 74**

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile fin d'os. Livraison possible.
✆ **06 81 99 18 93**

71 - VENDS taureaux HBC, bonnes origines, viande et gabarit. Goulliard - Toulon sur Arroux (réf. 080E)
✆ **06 74 09 49 89**

71 - Vds taureaux 18 mois et veaux de l'année, HBC, garanties sanitaires et livraison, indem. IBR. Gaec Dufraigne 71190 La Tagnière.
✆ **06 07 69 80 55**
06 07 31 03 42

71 - Elevage charolais HBC vend bons taureaux de 2, 3 et 5 ans, IBR A, TGS. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Choix de taureaux charolais HBC de 1 an et 2 ans, TGS, IBR A, livraison. Chatillon J.-M., Mesvres.
✆ **06 15 93 22 70**

71 - Vends taureaux char. ss cornes, 2, 3, 4 ans, hivers au pré, vaches suitées HBC, gar. sanit., liv. poss. EARL Boiret, 71 Palinges.
✆ **06 08 84 26 46**

89 - VENDS taureaux reproducteurs CHAROLAIS 16 - 17 mois HBC pour vêlage facile issus IA ou SN, bon potentiel de croissance dont plusieurs taureaux sans corne, prêt à saillir, TGS, IBR A, livraison assurée. El. Mandron Laurent - Montillot (réf. 030I)
✆ **06 87 16 54 66**

89 - Vends charolais HBC : - 5 taureaux de 20 mois, - 60 taureaux de 14 mois, - 40 génisses de 2 ans, - 20 laitonnes. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 040G)
✆ **06 89 18 05 87**
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

89 - VENDS choix de reproducteurs CHAROLAIS nés en décembre 2016 issus IA, vêlages faciles dont 1 sans cornes, livraison possible. EARL Montenat 89200 Lucy le Bois (réf. 0605)
✆ **06 13 13 39 48**

Volaille-Lapin

38 - Poule d réforme à 8 h le 10 mars à Serre-Nerpol prévoir vos emballages.
✆ **06 37 48 24 06**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation
✆ **06 82 28 12 19**

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|/|_|_|_|_|/|_|_|_|_|/|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant : TTC
(dont TVA 20 % soit €)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2018 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

CABELTE FRANCE

SAS au capital de 50 292 €
Siège social : 21600 Longvic
4 rue Professeur Louis Néel
389 428 590 RCS Dijon
SIRET : 389 428 590 00043

L'assemblée du 28 décembre 2017 a nommé en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire la SA KPMG, siège à 92066 Paris la Défense Cedex – 2 Avenue Gambetta – Tour Eqho, RCS Nanterre 775 726 417. Conformément à l'article L 823-1 du code de commerce, il n'est pas désigné de co-commissaire aux comptes suppléant.

Pour avis

AL211121208

TRANSFERT DE SIÈGE

EURL NATURE ET PASSION

au capital de 10 000 euros
5 rue Gaston Pretot
25200 Montbeliard
795 050 111 RCS Belfort

Le 22/02/2018, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 5 rue Gaston Pretot 25200 Montbeliard au 6 Chemin de la Charme 21120 Courtivron à compter du même jour et de modifier en conséquence les statuts.

La Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de Dijon. Gérance : Brigitte MENNECHET dt 5 Impasse sous les Vignes 25420 Bart et Thomas RAQUIN dt Chemin de Verfey 01240 St Paul de Varax

Pour avis

AL211121181

TISSUEAEGIS

SAS au capital de 30000 €
Siège social :
23 rue Condorcet, 21000 Dijon
824 877 781 RCS de Dijon

En date du 05/01/2018, L'AG Mixte a décidé de transférer le siège social de la société 14 E rue Pierre de Coubertin, Parc d'activités Mirande, 21000 Dijon, à compter du 01/02/2018.

Mention au RCS de Dijon

AL211121187

SARL AD LITTERAM

au capital de 7 000 euros
Siège : 3 Rue de la Sucharde
Z.A. - 21800 Chevigny St Sauveur
484 283 791 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 19/06/2017, la gérance a décidé de transférer le siège social au 12 Rue du Pâquier - 21600 Longvic à compter du 01/07/2017, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL211121189

EURL LE GUEN WALTER

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : Centre commercial Dauphine
21000 Dijon
533 528 303 RCS Dijon

Par un procès-verbal de l'associé unique du 27 février 2018, le siège social a été transféré au 14 Rue François Rude – 21000 Dijon à compter du 27 février 2018. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention au RCS de Dijon.

AL211121195

TYM

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 101 Avenue Roland Carraz
21300 Chenôve
829 643 147 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 1er mars 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 10 Rue des Bleuets, 21600 Longvic au 101 Avenue Roland Carraz – 21300 Chenôve à compter du 1er mars 2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis

La Gérance

AL211121196

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

GROUPE BUFFON

Société par actions simplifiée
au capital de 210.000 €
Siège social :
Rue de la Gare
56220 Malansac
834 227 449 R.C.S. Vannes

Aux termes d'un Procès-verbal des Décisions Unanimes des Associés en date du 1er Février 2018, il a été décidé de transférer le siège social du Rue de la Gare – 56220 MALANSAC au 4 Bis, rue Léon Fourney – 21500 Montbard

Président : Société CLALMA sci – siège social 16 Boulevard Saint Germain CS 70514 75237 Paris Cedex 05

l'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

La société immatriculée au RCS de DIJON et radiée du RCS de Vannes

AL211121200

SCP «Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés» à Dijon(21000), 6 rue de l'Ecole de Droit.

GFR DU BOIS DE RABOT

Suivant procès-verbal d'assemblée générales en date du 19 février 2018, il a été procédé au transfert de siège du GROUPEMENT FORESTIER DU BOIS DE RABOT immatriculée au RCS de Dijon sous le n°538.374.695 au capital de 172.600,00 €

Ancien siège : 3 Rond Point de la Nation à Dijon (21000)

Nouveau siège : Rue Fourneau à Val Suzon (21121).

Pour avis et mention

Maximilien CHANUT

AL211121227

SCI DFI DEVELOPPEMENT

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 rue Jean Monnet
Immeuble Dionysos
21300 Chenôve
804 015 667 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 29 janvier 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 1 rue Jean Monnet - Immeuble Dionysos, 21300 Chenôve au 60H avenue du 14 juillet Immeuble Pythagore 21300 Chenôve à compter du 29 janvier 2018, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis

AL211121231

MODIFICATION DE CAPITAL

SARL LOCATRAX

au capital de 43 494 €
Siège social : 3 Rue du Champ aux Prêtres
21000 Dijon
781 621 800 RCS Dijon

L'A.G.M. du 31/01/2018 a décidé d'augmenter le capital social de 200 506 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, le portant ainsi à 244 000 euros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis

La Gérance

AL211121191

S.A.R.L. BUTTERFIELD & ROBINSON FRANCE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 200 000 Euros
Siège social : 5 rue de Citeaux
21200 Beaune
337 603 955 R.C.S. Dijon

Par décision du 1er mars 2018, l'associée unique a décidé de réduire définitivement le capital social de 1 000 000 d'Euros pour le porter de 1 200 000 Euros à 200 000 Euros par voie de rachat et d'annulation de 4 625 parts sociales lui appartenant; les créanciers sociaux bénéficient du droit d'opposition dans le délai légal conformément aux dispositions de l'article L.223-34 du Code de commerce.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL211121198

ADDITIF

ADDITIF

Additif à l'annonce parue dans Terre de Bourgogne, n°1463, le 16.02.2018, concernant la SAS MEZERAI, 9 rue Antoine le Moiturier 21000 Dijon, Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon :

Admission aux Assemblées : tout associé à le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par son mandataire.

Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix.

Pour avis, le Président ou le représentant légal

AL211121192

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AOC «CRÉMANT DE BOURGOGNE»

Avis de consultation publique

Lors de sa séance du 15 février 2018, le comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses de l'INAO a décidé la mise en consultation publique du projet d'aire parcellaire révisée de l'appellation d'origine susmentionnée.

Ce projet d'aire parcellaire concerne 377 communes réparties sur les départements de la Côte d'Or, du Rhône, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne. La liste des communes concernées est consultable sur www.inao.gouv.fr à la rubrique suivante :

Espace-professionnel-et-outils/Suivi-des-demarches

/Consultations-publiques-des-projets-d-aires-

geographiques-ou-parcellaires-delimitees-des-AOC-

et-IGP.

La consultation se déroulera du 26 mars 2018 au 26 mai 2018 inclus.

Les plans cadastraux matérialisant le projet d'aire parcellaire pourront être consultés en mairie des communes concernées aux jours et heures habituels d'ouverture pendant la durée de consultation.

Pendant ce délai, et conformément à la Directive INAO-DIR-2015-03, les propriétaires et exploitants pourront formuler des réclamations auprès de l'INAO par courrier (recommandé avec accusé de réception le cas échéant) à l'adresse suivante :

INAO Parc du Golf - Bâtiment BOGEY 16 Rue du Golf 21800 QUETIGNY

ou par courriel à l'adresse suivante : INAO-DIJON@inao.gouv.fr.

Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 26 mai 2018, le cachet de la poste ou l'accusé de réception électronique faisant foi.

Le dossier complet est consultable dans le délai prévu ci-dessus sur rendez-vous au site INAO susnommé aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

AL211121151

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP «Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés» à Dijon (21000), 6 rue de l'Ecole de Droit

AVIS DE CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL GAUDOT-GRIVELET

Suivant acte reçu par Me Maximilien CHANUT, notaire à DIJON, le 12/03/2017, **Monsieur Jean, Claude GAUDOT**, retraité, et **Madame Marie-Odile GRIVELET**, retraitée, demeurant ensemble à DIJON (21000), 21, rue Paul Thénard., nés, savoir :

-M. à PARIS (75010), le 22 avril 1944.

-Mme à AUXONNE (21130), le 24 janvier 1957.

Tous deux de nationalité Française.

Mariés sous le régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de DIJON (21000), le 6 mai 1997 ; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure, ainsi déclaré.

Information concernant la modification du régime matrimonial

Adoption du régime de la communauté universelle avec apport des biens propres à la communauté universelle, clause d'attribution intégrale de la communauté universelle au survivant des deux époux et exclusion de la reprise des biens propres en cas de dissolution de la communauté par le décès d'un des époux.

Informations concernant l'opposition

Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Me Maximilien CHANUT, notaire à DIJON.

Pour avis et mention.

Me Maximilien CHANUT, notaire.

AL211121241

CHANGEMENT DE NOM

CHANGEMENT DE NOM

Monsieur Clément RAYMOND, né le 25 juillet 1997 à Dijon (21), demeurant 15 B Boulevard Thiers à Dijon (21000), dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronyme celui de PETRELLA.

AL211121206

MODIFICATION DE STATUTS

SARL CLAUDE GRANDAY

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 115.600 euros
Siège social : Zone Artisanale Le Pré Neuf
Montagny les Beaune 21200 Beaune
399 847 839 RCS Dijon

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte en date du 8 mars 2018,, il résulte que la collectivité des associés a décidé de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter de ce jour. Cette même assemblée a décidé de modifier la dénomination sociale par GRANDAY et a nommé la société KPMG SA aux fonctions de Commissaire aux comptes.

Ces décisions et cette transformation entraînent la publication des mentions suivantes :

Capital :

Ancienne mention : le capital social est fixé à 115.600 euros divisé en 578 parts sociales, numérotées de 1 à 578, de 200 euros de valeur nominale chacune.

Nouvelle mention : le capital social est fixé à 115.600 euros divisé en 578 actions, de 200 euros de valeur nominale chacune.

Forme :

Ancienne mention : Société à responsabilité limitée

Nouvelle mention : société par actions simplifiée

Dénomination sociale :

Ancienne mention : SARL CLAUDE GRANDAY

Nouvelle mention : GRANDAY

Administration :

Ancienne mention : gérant : Monsieur Claude GRANDAY demeurant - ZA le Pré Neuf - Montagny les Beaune 21200 Beaune.

Nouvelle mention : Président : Monsieur Claude GRANDAY demeurant, ZA le Pré Neuf - Montagny les Beaune 21200 Beaune

Commissaire aux comptes: La société Tour EQHO - 2, avenue Gambetta - CS60055 - 92066 Paris La Defense Cedex.

Mentions complémentaires :

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Toute transmission sous quelque forme que ce soit de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital quel qu'en soit le bénéficiaire même s'il est déjà associé et soumise à agrément préalable de la société donné par décision collective extraordinaire des associés.

Mention sera faite au RCS de Dijon

Le Président

AL211121217

KUHEIJI FRANCE

SARL au capital de 110.000 euros
Siège social : 34 route des Grands Crus
21220 Morey Saint Denis
814 282 976 R.C.S. Dijon

Le 2 février 2018, l'AGM a étendu l'objet social à : « Viticulture, exploitation agricole de vignes, productions ayant trait à la viticulture. »

AL211121190

GCP

Société Civile Immobilière
Capital : 228,67 euros
Siège social : 33 avenue des stades
21200 Beaune
RCS : 342 934 320
(ci-après la « Société »)

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2018, il a été décidé de modifier la dénomination sociale de la Société en MTT à effet du 28 février.

En conséquence 3 de statuts a été modifié comme suit :

« Article 3 – dénomination

La société prend la dénomination de MTT »

Le siège social de la Société a été transféré de 33 Av des Stades 21200 Beaune à 77 Chemin du Ciel, La Montagne 21200 Beaune à effet du 28 février 2018.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« Article 4 – siège social

Le siège social est fixé 77 Chemin du Ciel, La Montagne 21200 Beaune »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Mention sera faite au RCS de Dijon

Pour Avis,

AL211121204

Cabinet Jacques Bret depuis 1947

62, rue de Bonnel 69003 Lyon

CENTRE D'EXPLORATION CARDIOLOGIQUE DE FONTAINE

SCM à capital variable
Au capital minimum de 6.000€
Siège : 1 Rue des Créots
21121 Fontaine les Dijon
RCS Dijon : 539 593 855

Avis de modification

Le 27 décembre 2017, l'associé unique a décidé :

- de transférer le siège social du 1 Rue des Créots – 21121 Fontaine les Dijon au 22 Rue Françoise Giroud – 21000 Dijon, et ce à compter du même jour

- d'adopter comme nouvelle dénomination « Centre de Cardiologie Non Invasif – CCNI » à compter du même jour

- d'augmenter le capital social d'une somme de 10.000 euros pour le porter à 16.000 euros par l'émission et la création 1.000 parts nouvelles de 10 euros chacune entièrement souscrites et libérées en numéraires.

- De modifier les statuts en conséquence

- De prendre acte de la démission à compter du même jour de Messieurs Laurent MOCK et Philippe BRUNEL de leurs fonctions de cogérants

- De nommer en qualité de cogérantes Mme Alexandra MARTEL-BOURCIER demeurant 10 Rue du Peuplier – 21121 Fontaine les Dijon et Mme Isabelle SIMONNOT demeurant 23 Rue Molière – 21000 Dijon

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon. Pour avis

AL211121212

SUPERVIZOR

SARL au capital de 105.600 €
10 avenue Maréchal Foch
LBA Centres d'affaires
21000 Dijon
508 552 411 RCS Dijon

Modifications

Aux termes du procès verbal du 20/12/2017, l'assemblée générale a décidé la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée.

L'objet de la société, sa durée, son siège social et sa dénomination demeurent inchangés. Le capital a été augmenté de 39.996 € pour le porter à 145.596 €.

Président : Monsieur Cyrille MACE DE GASTINES, 29 avenue Trudaine 75009 Paris.

Directeur général : Monsieur Alban CLOT, 125 quai de Valmy 75010 Paris.

Commissaire aux comptes Titulaire : AUDIT BUGEAUD, 18 rue Spontini 75116 Paris.

Admission aux assemblées : tout actionnaire peut participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : Il existe des clauses statutaires d'agrément à l'égard des tiers.

Pour avis

AL211121215

SCI JACQUES DE MOLAY

au capital de 1 200 euros
Rue de Brully - Gigny
21200 Beaune
444 390 892 RCS Dijon

Le 7/3/2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier l'objet social comme suit : l'acquisition, la gestion et l'administration de tous biens immobiliers au 20 rue Jacques de Molay 21200 Beaune, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis

AL211121219

EIFFAGE ENERGIE BOURGOGNE CHAMPAGNE

SASU au capital de 2.045.717,10 €
Siège social : 4 rue Lavoisier,
21600 Longvic
388 773 772 RCS Dijon

En date du 09/03/2018, l'Associé Unique a étendu l'objet social aux activités suivantes : intelligence artificielle ; technologies digitales ; performance énergétique ; créations ou développements informatiques ; location ou prêt de tous objets matériels ou installations se rapportant à quelque titre que ce soit à l'activité de la société ; et plus généralement, dans les divers domaines décrits à l'objet social, aux activités de location, prêt, audit, conseil, vérification, validation, certification,

- Modifié la dénomination sociale qui sera désormais «EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - BOURGOGNE CHAMPAGNE», et dont le sigle sera «EES - BC».

Modification au RCS de Dijon

AL211121225

EARL DELANNE

Exploitation agricole à responsabilité limitée
Au capital de 142 395 euros
Siège social : Drambon
21270 Pontailler Sur Saône
330 403 288 RCS Dijon

Par une AGE du 01/03/2018 à effet au 01/03/2018, la collectivité extraordinaire des associés a :

- Agréé Monsieur Sébastien DELANNE, demeurant rue du 8 Mai 1945 – 21270 Pontailler Sur Saone, gérant de la société pour une durée illimitée.

- Décidé la transformation de l'EARL en GAEC, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes : Dénomination sociale : GAEC DELANNE Siège social: Ferme de la Borde - 21270 Drambon Date d'agrément par Madame la Préfète de Côte d'Or: 08/12/2017

Pour avis et mention, La Gérance

AL211121230

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 12/03/2018

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

AUXEY-DURESSES: Parcelles plantées partiellement en vigne

AOC BOURGOGNE HAUTES COTES DE BEAUNE BLANC - AOC COTEAUX BOURGUIGNONS

2 ha 56 a 50 ca - La verchere: D-742-743 - Les claverolles: D-1335[595]-1345[614] - Les crais: ZA-19(J)-19(K)

RUFFEY-LES-ECHIREY: TERRE

26 a 66 ca - Derriere le cloitre: D-572[105] - Le pre du temple: D-573[106]

BEAUNE: Terre

11 a 44 ca - Les meix dran: AW-166

BRION-SUR-OURCE: Parcelles de vigne en aire d'appellation AOC Bourgogne.

2 ha 94 a 93 ca - La voie de bissey: ZM-35[9]-36[9] - Les vignes sirdey: ZM-41[10]-44[10]

MEULSON: Terre - Objectif : Maintien du fermier sur la parcelle.

7 ha 80 a 80 ca - Les evignolles: ZH-17(J)-17(K)

TART-LE-BAS: Terre

1 ha 15 a 90 ca- Le charron: B-200-204-207-208-209-215

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 03/04/2018** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL211121240

CUMA DES DEUX VALLÉES

N° d'agrément : 21/81/414
RCS Dijon : 322 489 527

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA DES DEUX VALLÉES à 21690 BOUX SOUS SALMAISE du 08/03/2018 a procédé aux modifications suivantes :

- La mise en conformité de ses statuts selon l'arrêté du 28 avril 2017

- La diminution du montant du Capital Social à 108 902.70 €

- La prorogation de la durée de la CUMA de 99 ans à partir du 08/03/2018

Les actes et pièces concernant les modifications sont déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Le Président de la CUMA

Yves BELIN

AL211121236

VENTE

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

Vend 3 appartements
Rue Maney et Jacques PERIGNON
21300 Chenôve

1 pièce de 34,58 m² au rez-de-chaussée UG 000965/ LOT 96 - DPE : D - Cet appartement dispose : d'une entrée, une cuisine, un séjour, une salle d'eau WC, un placard et une cave. Prix de vente locataire du département : **22 313 € hors frais de notaire et bancaires.** Lot soumis à la copropriété. Nb de lots dans la copropriété (y compris les annexes) : 175 lots. Quote-part de charges annuelles pour le lot : 1 004 € par an soit 87 € par mois.

———————————————

3 pièces de 64,27 m² au 1er étage UG 000974/ LOT 110 - DPE : D - Cet appartement dispose : d'une entrée, une cuisine, un séjour, une salle d'eau WC, deux chambres, placards, jouissance privative d'une loggia et une cave. Prix de vente locataire du département : **:43 350 € hors frais de notaire et bancaires**. Lot soumis à la copropriété. Nb de lots dans la copropriété (y compris les annexes) : 175 lots. Quote-part de charges annuelles pour le lot : 1 788 € par an soit 149 € par mois.

———————————————

1 pièce de 34,64 m² au rez-de-chaussée UG 000975/ LOT 111 - DPE : D - Cet appartement dispose : d'une entrée, une cuisine, un séjour, une salle d'eau WC, un placard et une cave. Prix de vente locataire du département : **:22 313 € hors frais de notaire et bancaires**. Lot soumis à la copropriété.

Nb de lots dans la copropriété (y compris les annexes) : 175 lots. Quote-part de charges annuelles pour le lot : 964 € par an soit 81 € par mois.

« Le syndicat des copropriétaires fait l'objet d'une procédure pour impayés.»

Renseignements et Ventes : **GROUPE SNI - GIE VENTES - Julien NOEL - TEL 09-79-99-02-15 jnoel@groupesni.fr** - «Offre réservée exclusivement aux locataires de la SCIC Habitat Bourgogne du département de la Côte d'Or ainsi qu'aux gardiens du de la SCIC Habitat Bourgogne pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH»

AL211121159

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

**Vend 1 appartement
Route de Chevigny
21130 Auxonne**

2 pièces de 48 ,46 m² au RDC comprenant : un hall, un dégagement, une chambre, une salle de bains, une cuisine, un séjour, une loggia, un WC. Un séchoir + une cave - lot n° 27 / n° UG 5143 - DPE : D. Prix de vente locataire du département : **41 046 € hors frais de notaire et bancaires**. Lot soumis à la copropriété. Nb de lots dans la copropriété (y compris les annexes) : 110 lots. Quote-part de charges annuelles pour le lot : 1 427 € par an soit 119 € par mois. « Le syndicat des copropriétaires ne fait pas l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1 A et 29-1 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 précitée et de l'article L. 615-6 du CCH.» **Renseignements et Ventes : GROUPE SNI - GIE VENTES - Julien NOEL - TEL : 09-79-99-02-15 - jnoel@groupesni.fr -** «Offre réservée exclusivement aux locataires de la SCIC Habitat Bourgogne du département de la Côte d'Or ainsi qu'aux gardiens du de la SCIC Habitat Bourgogne pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH»

AL211121162

➜ CESSION

LE PARADIS CANIN

**Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 Bis rue de Bresse,
21170 Franxault
818 194 425 RCS Dijon**

Suivant acte sous seing privé en date du 23/01/2018 à Franxault, enregistré au Service des Impôts de Dijon le 19/02/2018 référence 2018 A 00592, la société LE PARADIS CANIN, SAS au capital de 1.000 euros, dont le siège social est 9 bis rue de Bresse – 21170 Franxault, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 818 194 425, représentée par Monsieur BERTHE Thomas, gérant A CEDE à Madame BRENOT Caroline et Monsieur BERTHE Thomas, son époux, demeurant 9 bis rue de Bresse – 21170 Franxault un fonds de commerce d'activité de prise en pension d'animaux, sis et exploité 9 bis rue de Bresse – 21170 Franxault, moyennant le prix de 5 621 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 23/01/2018. L'acquéreur sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet de CERFRANCE BFC – Service Juridique et Fiscal – 13 rue François Mitterrand – 21850 Saint Apollinaire.

Pour avis, Le Président

AL211121235

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

**SCP MAZEN CANNET MIGNOT
Cabinet d'avocats
2 bis rue du cap vert
21800 Quétigny
www.scpmcm.com**

MARCO21

**SARL au capital de 10.000,00 €
Siège social : 4 rue de l'Ancienne Comédie
21140 Semur en Auxois
RCS Dijon792 076 507**

Avis

Par assemblée en date du 31/12/2017, la collectivité des associés a pris acte de la démission à compter du même jour de Mr Marc REBOUILLAT demeurant 34 Rue des Alouettes 21140 Semur en Auxois, de ses fonctions de co-gérant et a décidé de ne pas le remplacer.

Pour avis,

AL211121092

SNC ZENITH DE DIJON

**Société en nom collectif
au capital de 3 200 Euros
Siège social : Rue de Colchide
21000 Dijon
480 995 448 RCS Dijon**

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 29/12/2017, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant la société S-PASS, SA, 3 Avenue Hoche 75008 PARIS- 315 734 202 RCS Paris en remplacement de Monsieur Thierry BISKUP, à compter du 01/02/2018.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Dijon.

AL211121203

EARL DES CAVALIERS

**société civile
au capital de 416 715 euros
siège social
21520 Lignerolles
422 587 527 RCS Dijon**

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 06/12/2017, la collectivité extraordinaire des associés a autorisé M. MATUCHET Alain à démissionner de ses fonctions de gérant à compter du 31/12/2017, nommé Mme MATUCHET Mathilde demeurant à Lignerolles, co-gérante de la société pour une durée illimitée à compter du 01/01/2018. Pour avis, La gérance.

AL211121221

➜ NON DISSOLUTION

E.B.F. 21

L'AGE du 28/02/18 de la SARL «E.B.F. 21», capital: 7622,45€, siège: 12 r. au Bouchet ZAE Nord 21000 Dijon, 418932059 RCS Dijon, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL211121183

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'AGE réunie le 20/12/2017 de la société RAVAL & BOURAY, SARL au capital de 1 000 €, dont le siège social est situé 57 rue de la Gare – 21310 Mirebeau sur Bèze, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 798 555 819, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 20/12/2017 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Lionel RAYMOND, demeurant 40 Route Nationale – 33490 Caudrot, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Lagarde – 33540 Saint Laurent du Bois. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au RCS.

Pour avis

Le Liquidateur

AL211120993

SCEV JEAN-MARC MOREY

**société civile en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social
3 rue Principale
21190 Chassagne Montrachet
519 269 732 RCS Dijon**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2017, la collectivité des associés de la SCEV Jean-Marc MOREY a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2017 et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé en qualité de liquidateur, Madame MOREY Catherine, demeurant 5 rue de la Barre 21190 Meursault, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales encours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au 3 rue Principale – 21190 Chassagne Montrachet. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis, Le liquidateur

AL211121222

SCEV JEAN-MARC MOREY

**Société en liquidation
au capital de 1.000 euros
Siège social
3 rue Principale
21190 Chassagne Montrachet
519 269 732 RCS Dijon**

CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 31 décembre 2017, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation ainsi que la décision de clôture prise par les associés ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis, Le Liquidateur.

AL211121223

SCI DES ESSARTS

L'AGO de la société DES ESSARTS, SCI au capital de 152€, 18 Rue D'Assas, 21000 Dijon, 379 846 330 RCS Dijon a approuvé, le 31.12.2017, les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mr ROLLAND Gilbert, 18 Rue D'Assas, 21000 Dijon pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société au 31.12.2017. Mention au RCS de Dijon

AL211121224

DES DOCTEURS FACY FRANCESCHNI

**Société civile de moyens en liquidation<\n>Au capital de 400 euros
Siège social :
56 rue de la Préfecture
21000 Dijon
Siège de liquidation :
56 rue de la Préfecture
21000 Dijon**

791739519 RCS Dijon

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2017 a décidé la

dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Elle a nommé comme liquidateur Carole FRANCESCHINI ANDRE, demeurant 14 route d'Is sur Tille – 21380 Savigny le Sec, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.Le siège de la liquidation est fixé 56 rue de la Préfecture – 21000 Dijon. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis- Le Liquidateur

AL211121228

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile immobilière
Dénomination : GRG IMMO COTE D'OR
Siège Social : Rue Maison Dieu – Zone artisanale - 21220 Fixin
Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers
Durée : 99 ans
Capital : 1.000 euros
Apports en numéraire : 1.000 euros
Apports en nature : Néant
Gérance : Myriam GER, demeurant 2 Rue du Champs de Puits – 21640 Gilly les Cîteaux et Arnaud MAIRE demeurant 17 Allée Des Jardiniers – 21000 Dijon, co-gérants
Cession de parts : librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant, ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés
Immatriculation : au RCS de Dijon.

AL211121127

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Rochefort sur Brévon du 15/02/2018 a été constituée une SASU nommée : DOMINO FINANCES

Objet : Courtage en financements et assurances de prêts
Capital : 100 €, Capital variable minimum : 10 €
Siège social : 1 Rue de l'Eglise, 21510 Rochefortsur- Brévon
Durée : 99 ans Président : M. Henri ODABAS, 1 Rue de l'Eglise, 21510 Rochefort-sur- Brévon

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon

AL211121193

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société KAIROS Capital

Forme : SARL
Siège : 62 Rue de Lorraine 21200 Beaune
Objet : la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit, notamment par voie d'apports, participations, souscriptions ou achats de parts sociales ou d'actions, dans toutes sociétés, collectivités ou entreprises créées ou à créer, l'étude de tous projets, les activités de recherche et de développement au profit du groupe, la prestation de services vis-à-vis des filiales concernant notamment les achats, la gestion de la trésorerie du groupe, les fonctions de direction technique et commerciale, de gestion, de coordination ou de contrôle, l'assistance financière, l'octroi de prêts, de financements, de garanties, au bénéfice des filiales et des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, le conseil pour la gestion et les affaires, le conseil en gestion de patrimoine, le conseil en investissements financiers, le courtage et l'intermédiation en assurance, administrations de patrimoine des personnes physiques et morales par diffusion de formules d'investissements, transactions sur immeubles et fonds de commerces, valeurs mobilières, œuvres d'art, meubles et tous droits incorporels tel que dessins et marques, achat et baux de tous droits immobiliers et courtage en opérations de banque et services de paiement, la société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de son activité économique réalisé directement ou indirectement, l'activité de centrale d'achat ou de groupement d'achat, de centrale de référencement de tous produits, la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées.
Capital : 10.000 euros
Durée : 99 ans
Gérance : Alain ITENEY 11 Rue Aux Loups 21200 Levernois

RCS Dijon

AL211121207

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 février 2018 à Merceuil, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : EARL PIDET PERE ET FILS
Siège : 20 rue de la Marronnière – Morteuil – 21190 Merceuil
Forme : Société civile
Capital : 7.500 euros
Objet : Gestion et exploitation de biens agricoles
Durée : 99 ans
Apports : du numéraire pour un montant de 7.500 euros
Gérant : - M. PIDET Jean-Claude, demeurant 24 rue de la Marronnière – Morteuil – 21190 Merceuil - M. PIDET Benjamin, demeurant 24 rue de la Marronnière – Morteuil – 21190 Merceuil La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de Commerce de Dijon. Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, l'agrément est donné par les associés.

Pour avis, La gérance

AL211121213

CABEX

EFEC MELUN

**90, Rue Pascal
77000 Vaux-le-Pénil
Tel. 01 60 56 50 20
efec.melun@efec.fr**

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Licey-sur-Vingeanne en date du 27 février 2018, il a été constitué une SCI au capital de 1 000 euros présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: MATIRON GREPON - Siège social: 3, Route de Dampierre, 21610 Licey-sur-Vingeanne (Côte d'Or)
Objet: Acquisition et gestion de biens immobiliers

Durée: 99 ans

Gérance: Monsieur Alexandre Matiron demeurant The Annexe 9 paragon place, KT5 8RF Surbiton SURREY (Angleterre)
Agrément des cessions: Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant plus des trois quarts des parts sociales.

Immatriculation au RCS de Dijon.

AL211121242

FILEAS AVOCATS

LE PORT-ISSOL

**Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 38 Rue de la Mare
21380Savigny-le-Sec
Société en cours de constitution**

Par acte SSP du 08/03/2018, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LE PORT-ISSOL
Objet social : L'acquisition, la revente, l'échange ou l'apport en société, l'administration, la construction et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles ou bien immobiliers ainsi que toutes parts sociales et valeurs mobilières.
Siège social : 38 rue de la Mare, 21380 Savigny-le-Sec.
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. BOTTON Roger, demeurant 38 rue de la Mare, 21380 Savigny-le-Sec, Mme RAVAUX épouse BOTTON Anne-Marie, demeurant 38 rue de la Mare, 21380 Savigny-le-Sec
Clause d'agrément : agrément requis dans tous les cas hormis entre associés. agrément des associés représentant les deux tiers au moins du capital social le cédant ne prenant pas part au vote.

Immatriculation au RCS de Dijon

AL211121214

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une entreprise présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ENTREPRISE JOSSE
Forme : EURL
Siège social : Chemin de la Loge du Coucou –21210 Saulieu
Objet : Les travaux de maçonnerie générale et gros œuvre du bâtiment, la couverture, zinguerie. La pose de cloisons, plaques de plâtre, la création de faux-plafond et l'isolation thermique ainsi que la pose de revêtements de sols et murs.

La mise en peinture, la pose de carrelages et parquets stratifiés, le ravalement de façade, le terrassement.

Durée 99 années
Capital : 1 000 Euros
Gérance : Monsieur JOSSE Alexandre

Domicilié Chemin de la Loge du Coucou – 21210 Saulieu

Immatriculation : au RCS de Dijon

Pour Avis

AL211121229

NIÈVRE

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

LES POUPEES RUSSES

**Société civile immobilière
au capital de 54.000 €
Siège social :
16 rue Condorcet
93100 Montreuil
534 783 733 R.C.S. Bobigny**

Aux termes d'une délibération en date du 19 Janvier 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 16 rue Condorcet 93100 Montreuil au 1 impasse Albertine - Jourland 58140 Saint Martin du Puy à compter du 26 février 2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 534 783 733 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Gérance : Madame Cathy CONNAN demeurant Lieudit La Bourdette 81500 Pratviel,

Madame Béatrice BRUNE demeurant 49 rue de Lagny 77400 Dampmart,

Madame Virginie WEHRUNG demeurant 8 Square Marcel Lods 92220 Bagneux.

La Société, constituée pour 99 années à compter du 21 septembre 2011 et a pour objet social : L'acquisition d'un bien immobilier sis à Saint Martin du Puy (58 140) JOURLAND, la mise à disposition de cet immeuble à titre gratuit aux associés, l''administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Pour avis

La Gérance

AL581121256

ÉLECTRICITÉ ET DOMOTIQUE DES PARTICULIERS AUX PROFESSIONNELS PAR ABRÉVIATIONS EDPP

**Société par actions simplifiée
Au capital social de 5 000 Euros
Siège social : 167 route du Vivier
58130 Urzy
R.C.S. Nevers 833 352 289**

Décision du 01.03.2018

Ancienne mention :

Siège social : 167 route du Vivier 58130 Urzy

Nouvelle mention :

Siège social : 5 rue Barbé 58130 Guerigny

En conséquence elle sera immatriculée au RCS de Nevers.

Pour avis.

AL581121262

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

TECHNIC'ELEC 58

**Société à responsabilité limitée
au capital de 120 000 euros
Siège social
31 Boulevard du Pré Plantin
58000 Nevers
398 711 283 RCS Nevers**

MODIFICATION DU CAPITAL

Aux termes de l'AGE du 30 novembre 2017 et des décisions de la gérance du 22

janvier 2018, le capital social a été réduit de 80 000 euros pour le ramener de 120 000

euros à 40 000 euros par voie de rachat et annulation de 250 parts. Aux termes du

même procès-verbal, le capital a été augmenté de 80 000 euros pour être porté à 120

000 euros par incorporation de réserves.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence :

Article 6 – Apports : Il est ajouté l'alinéa suivant : «Aux termes délibérations de

l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30.11.2017 et des décisions de la gérance constatant la réalisation de la modification du capital social, le capital a été réduit de 80 000 euros pour être porté de 120 000 euros à 40 000 euros, par rachat et annulation de 250 parts sociales appartenant à Monsieur Hervé LEVERT, puis a été augmenté d'une somme de 80 000 euros par incorporation de réserves».

Article 7 – Capital social : cet article est désormais rédigé comme suit : « Le capital

social est fixé à la somme de CENT VINGT MILLE (120 000) euros. Il est divisé en

CENT VINGT CINQ (125) parts sociales de NEUF CENT SOIXANTE EUROS (960€)

réparties comme suit,

Monsieur Hervé LEVERT A concurrence de 15 parts numérotées 1 à 15, ci 15 parts

Monsieur Philippe POMMIER

A concurrence de 110 parts numérotées 16 à 125, ci 110 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital de la Société : 125 parts ».

Pour avis La Gérance

AL581121267

➜ CONVOCATION

CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE DECIZE

Les sociétaires sont conviés à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Caisse ci-dessus qui est

convoquée par le Conseil d'Administration à la date suivante :

**Le 5 avril 2018 à 18h30
Salles des fêtes
6 Boulevard du Dr Galvaingw
58300 DECIZE**

Ordre du jour de la réunion :

1. Bienvenue, ouverture de l'Assemblée, constitution du bureau.
2. Compte rendu d'activité.
3. Présentation du bilan et du compte de résultat.
4. Rapport du Conseil de Surveillance et certification des comptes.
5. Approbation du bilan et du compte de résultat. Affectation du résultat.
6. Résolutions, quitus et décharge au Conseil d'Administration.
7. Modification du nombre de sièges au Conseil d'Administration.
8. Elections au Conseil d'Administration. 4 sièges sont à pourvoir*.

MME MARIE-NOELE AMANT,M ALAIN GEVAUDAN,M JEAN PAUL THIERS, élus sortants, sollicitent le renouvellement de leur mandat.

9. Elections au Conseil de Surveillance. 1 siège est à pourvoir*.

MME LILIANE GUILLEMINOT, élue sortante, sollicite le renouvellement de son mandat.

10. Allocution de l'invité d'honneur.
11. Clôture de l'Assemblée Générale.

Le Président du Conseil d'Administration

*Les candidatures sont à adresser au siège de la Caisse 8 jours au moins avant la date de l'Assemblée générale.

AL581121177

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP JP JACOB ET L PAILLARD

**Notaires Associés
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire**

Suivant acte reçu par Me Julie PLANCON, Notaire au sein de la SCP JACOB-PAILLARD, le 23/2/2018,

Mr ECOBICHON Roger Germain Henri, et Mme NOGUES Yvette Germaine, son épouse, dt à Billy sur Oisy (Nièvre) 8 Place de l'Eglise, mariés sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable,

Ont adopté pour l'avenir, le régime de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Julie PLANCON, Notaire à Cosne Cours sur Loire.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

Pour avis

Me Julie PLANCON, Notaire.

AL581121263

➜ MODIFICATION DE STATUTS

OPTIMUS CONSEILS

**Société civile au capital de 2 000 euros
Siège social : 16 rue Philibert Guide
71100 Chalon-sur-Saône
828 759 340 Chalon-sur-Saône**

Avis modificatif

Aux termes d'une décision collective en date du 15/12/17 à BICHES, les associés ont décidé de transférer, à compter de ce jour, le siège de la société à Romenay - 58110 Biches.

La société sera désormais immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Egalement, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Amaury PANIER de ses fonctions de Président et ont décidé son remplacement par Madame Sarah BRESSAN pour une durée non limitée.

AL581120983

SARL ERIC HITIER

**SARL au capital de 7 500 Euros
Siège social : 1 quai Saint Roch
58500 Clamecy
RCS Nevers 450 028 105**

Décision du 24.02.2018 :

Anciennes mentions :

Forme juridique : SARL

Dénomination : SARL ERIC HITIER

Gérant : M. Eric HITIER demeurant à Etais la Sauvin, Yonne, les Villenots

Nouvelles mentions :

Forme juridique : SAS

Dénomination : ERIC HITIER

Président : M. Eric HITIER demeurant à Étais la Sauvin, Yonne, les Villenots

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Pour avis.

AL581121261

**Société d'Avocat GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers**

TRANS INTER VEIL ET CIE

**S.A.R.L. au capital de 35.000 euros
Siège social : 60, rue de Paris**

58440 La Celle sur Loire
681 880 258 RCS Nevers

Le 19 février 2018, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social, à la prestation de services aux entreprises de transport et aux entreprises de négoce de produits pétroliers.

Pour avis, le gérant Stéphane VEIL

AL581121265

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

BAR DES CARRIERES

Marie-Pierre SAUVANET, propriétaire (bailleur) du BAR DES CARRIERES (café-restaurant) situé au 2 Route de Suilly La Tour à Champcelée – 58150 Suilly la Tour annonce :

- Le départ de M. Emilien MATTON le 28 Février 2018 en tant que locataire-gérant.
- La reprise des locaux par l'EURL M.R.C. représentée par Mme Aurélie DA CONCEICAO après accord et signature de contrat sera effectuée à compter du 1er Mars 2018 pour 3 ans.

AL581121236

S.C.I. JEMBEG1

Société civile
au capital de 37.800,00 euros
Siège social : Oisy (58500),
Château de Sembrèves
RCS Nevers 524 343 217

Suivant AGE du 10/03/2018, il a été constaté la démission du gérant : M. Jean-Michel BEGUIN et la nomination de deux co-gérants : Mme Brigitte BEGUIN dt à OISY (58500) chemin de la Garenne et Mme Louise-Eugénie BEGUIN dt à Dijon (21) 14 impasse Leon Rignault.

Pour avis, la gérance

AL581121233

DISSOLUTION LIQUIDATION

NJLINVESTISSEMENTS

Société à responsabilité limitée
en Liquidation
au capital de 8000 €
Siège social : 2 route de Cosne
58310 St Amand-en-Puisaye
RCS : 502 009 244 00018 Nevers

L'assemblée générale des associés, réunis le 28 février 2018 à St Amand-en-Puisaye a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandant de Mr Normand, liquidateur, et constaté la clôture de liquidation à compter du 28 février 2018.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Le liquidateur

AL581121198

A.I.D.A. - NEVERS

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 8 000 €
Siège Social : 4, rue Saint Arigle
58000 Nevers
441 123 924 RCS Nevers

Aux termes d'un assp du 12/02/2018, les associées ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé de son mandat de liquidateur Mme Brigitte PLOUVIEZ dt à Jouet Sur L'aubois (18) – 7, Square de la Mairie, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/12/2017. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

AL581121249

LE CHENE FRANCAIS

SARL en liquidation
au capital social de 7 622.45Euros
Siège social :Régie de Faye
58300 Verneuil
SIREN 393 679 725
R.C.S. Nevers

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 Février 2018 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour. Monsieur Hubert BENOIT D'AZY demeurant Régie de Faye 58300 Verneuil a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à Régie de Faye 58300 Verneuil.

Pour avis.

AL581121251

SCI DE LA ROCADE

Société Civile Immobilière
en liquidation
au capital de 1 524 euros
Siège social : 94 T Route de Lyon
RN7 Le Clos Ry
58000 Sermoise sur Loire (Nièvre)
352 440 150 RCS Nevers

L'assemblée générale des associés du 15/02/ 2018 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation de la société à compter du 31/12/2017. Radiation au RCS de Nevers.

AL581121257

PIXSIX SARL

au capital de 500 €
Siège social
25 rue Paul Vaillant-Couturier
58000 Nevers
513 261 396 RCS de Nevers

Le 20/09/2017, l' AGE a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/09/2017. Radiation au RCS de Nevers.

AL581121273

LAVAL

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 76 224.51 euros
Siège social :
8 boulevard du Grand Pré des Bordes
58000 Nevers (Nièvre)
400 679 387 RCS Nevers

En date du 01/03/2018, la société EXPANSION GOLD, SAS au capital de 150 000 euros, dont le siège est à La Valette du Var (Var) Impasse Prince Louis de Broglie, Bâtiment 11, Parc Tertiaire Valgora, immatriculée au RCS de Toulon sous le n° 390822187, représentée par Monsieur Sylvain VALLADE, agissant en qualité de Président, a, en sa qualité d'associé unique de la société LAVAL, décidé la dissolution sans liquidation de ladite société par application de l'article 1844-5 du Code civil. Les créanciers de la société peuvent faire opposition, devant le tribunal de commerce de Nevers à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Pour avis, le représentant légal.

AL581121278

AMBULANCES COSNOISES

SARL au capital de 20000 €
Siège social : rue des Forgerons-
parc d'activité du Val de Loire,
58200 Cosne-Cours-sur-Loire
523 038 826 RCS de Nevers

L'AGE du 31/08/2017 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur M. CROISY Sébastien, demeurant 14, rue de l'Ermitage, 78000 Versailles, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur.

Modification au RCS de Nevers

AL581121275

AVIS DE CONSTITUTION

NEVERS BAT EXPORT

Il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : NEVERS BAT EXPORT

Capital : 100 euros

Siège : 24 rue Charleville 58000 Nevers

Objet : Bâtiment travaux publics tous corps d'état, plomberie, maçonnerie, sols, électricité. Export.

Durée : 99 ans

Président : M. DELIN Michael 24 rue Charleville 58000 Nevers

La cession des actions de l'associé unique est libre. Chaque action donne droit à une voix.

RCS : Nevers

AL581121204

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte sous seing-privé du 1er mars 2018, a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques :

Dénomination : SAS REYSS

Siège Social : 38 rue de Paris 58440 Myennes

Objet : la création, la conception, la commercialisation de produits d'horlogerie et accessoires

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 10 000 euros

Président : M. Manuel Victor DOS REIS OLIVEIRA, demeurant 38 rue de Paris, 58440 Myennes

Agrément Cession : En cas de pluralité d'actionnaires, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés

Immatriculation au RCS de Nevers

AL581121240

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Marie CHERAMY, notaire à Nevers (Nièvre), 25 Avenue Pierre Bérégovoy, le CINQ MARS DEUX MILLE DIX-HUIT, a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : «POILAND».

Forme : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 €).

Siège social : Saint Parize le Châtel (Nièvre), 5 route de Saint Georges.

Objet social : La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraire : Monsieur Jean-Philippe CROLAND : la somme de CINQ CENTS EUROS (500,00 €)

Mademoiselle Camille POILEAU : la somme de CINQ CENTS EUROS (500,00 €)

Gérance : Monsieur Jean-Philippe CROLAND et Mademoiselle Camille POILEAU, demeurant à Saint Parize le Châtel (Nièvre), 5 Route de Saint Georges.

Immatriculation : RCS de Nevers.

Cession de parts sociales - agrément : Cession libre entre associés et entre ascendants et descendants d'un associé et au profit du conjoint d'un associé. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.

Pour Avis, Maître Marie CHERAMY.

AL581121245

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 27 février 2018, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : EURL LE PANIER CHAMPIVERTIN.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Capital : 2 000 euros.

Siège social : 1 bis rue des Fossés - 58300 Champvert.

Objet social : commerce de détail alimentaire, de produits régionaux, ventes à emporter.

Gérante : Madame Dominique MOREAU, demeurant 1 bis rue des Fossés 58300 Champvert.

Durée : 99 années à partir de l'immatriculation de la société au RCS.

Immatriculation : au RCS de Nevers.

Pour avis.

AL581121247

SCP JONQUET-CHATON
Notaires associés
11 rue Paul Dubois
10000 Troyes

SCI LA JUSTICE

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Marie-Anne MORANT-BROT, Notaire de la SCP dénommée «JONQUET - CHATON, notaires associés », à Troyes (10), 11, rue Paul Dubois, le 22 février 2018, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : l'acquisition, l'apport, la propriété, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers.

Dénomination : SCI LA JUSTICE.

Siège social : Maux (58290) 9A rue Les Cornillottes

Durée : 99 années

Capital : MILLE EUROS (1.000,00 EUR).

Les apports sont en numéraires.

Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit des descendants d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérants :Monsieur Alexandre CLEMENT et Madame Charlotte MICHEL, demeurant ensemble à Verrières (10390), 18bis rue des Acacias.

Immatriculation au RCS de Nevers.

Pour avis

Le notaire.

AL581121248

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au RCS de Nevers, dénommée PONTIBOX au capital de 1.000 €, ayant pour activité l'achat, la vente et la location d'emplacements de stockage et de stationnement. Le siège social est fixé 18 rue Molière - 58000 Nevers. Le gérant est Monsieur Alain FOURNIER demeurant 191 avenue de Reims - 02200 Villeneuve Saint Germain.

Pour avis,

AL581121250

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au RCS de Nevers, dénommée PLOUIBOX au capital de 1.000 €, ayant pour activité l'achat, la vente et la location d'emplacements de stockage et de stationnement. Le siège social est fixé 18 rue Molière - 58000 Nevers. Le gérant est Monsieur Alain FOURNIER demeurant 191 avenue de Reims - 02200 Villeneuve Saint Germain.

Pour avis,

AL581121255

Alciat-Juris
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : Bourges
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : Vierzon
5 ter rue de la Gaucherie
Nevers - 6 rue Hoche

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans de la SARL ADG, SARL, au capital de 1 000 euros, dt le siège social est à Gacogne (58140), Le Bourg, en cours d'immatriculation au RCS de Nevers, qui a pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce multiservices comprenant l'activité de restauration traditionnelle à thème ou non, et la vente de boissons associées : les services de restauration à la table ou en self-service ; la fourniture au comptoir d'aliments et de boissons à consommer sur place ou à emporter, présentés dans des conditionnements jetables, café, bar, brasserie, crêperie, l'activité de chambre d'hôtes, de jeux, dépôt de gaz, de pain, de journaux, point postal, retrait d'espèces et épicerie ainsi que l'exploitation d'une station- service, etc...dt les gérants sont M. Cédric LEFEVRE et Mme Myrrina GAREAU, dmt ensemble à St Révérien (58420), 4 rue de la Fontaine.

Pour insertion : l'un des cogérants

AL581121258

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme 03000 Moulins

AVIS

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à VARENNES-VAUZELLES du

01/03/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée.

Dénomination : MYAMEL

Siège : Route de Decize, 58240 SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER.

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 10 000 euros.

Objet : Le commerce de détail alimentaire au dépôt, sur les foires, salons et marchés, et à titre ambulant, de fruits, légumes, fruits secs, plants, fleurs et d'une manière générale de tous produits alimentaires, notamment de produits locaux / La vente au dépôt, sur les foires, salons et marchés, et à titre ambulant de vins, de bières et autres boissons alcoolisées, issues notamment de productions locales.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président:Littério MÉLI, 72 Rue Henri Choquet, 58640 VARENNES-VAUZELLES,

Directeur général:Mireille MÉLI 72 Rue Henri Choquet, 58640 VARENNES-VAUZELLES.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et sociétés de NEVERS.

Pour Avis, Le Président

AL581121259

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 26/02/2018 il a été constitué une SAS dénommée : BIOAUTOCENTER

Siège social : 22 bd Dagonneau 58640 Varennes Vauzelles.

Capital : 20.000 €.

Objet : Entretien et réparation de véhicules automobiles légers.

Président : M BUQUET Julien, 22 bd Dagonneau 58640 Varennes Vauzelles.

Directeur Général : M BUQUET Julien, 22 bd Dagonneau 58640 Varennes Vauzelles.

Durée : 99 ans.

Immatriculation au RCS de Nevers.

AL581121264

Société d'Avocat GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

ENTREPRISE RENARD - B

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au RCS de Nevers, dénommée ENTREPRISE RENARD – B, au capital de 5.000 €, ayant pour objet la plomberie, l'installation et l'entretien de systèmes de chauffage, la couverture et la zinguerie. Le siège social est situé 1 bis rue du Ravelin – 58000 Nevers. Le gérant est M. Frédéric BONNEROT dt 9 route d'Azy le Vif – 58240 Chantenay Saint Imbert.

Pour avis,

AL581121268

SCI DES FONDEURS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI DES FONDEURS ;

Siège social : 123, Route de Cours – 58200 Cosne Cours sur Loire ;

Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;

Durée de la Société : 99 ans ;

Capital social : 1 000 € ;

Co-Gérance : Mr Alain ANDRE dt à Saint Loup des Bois (58) – 19, Route des Crots – « Villefargeau » et Mr Pascal ANDRE dt à Sancerre (18) – 233, Allée du 8 Mai 1945 ;

Immatriculation de la société au RCS de Nevers.

Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL581121269

VILLETTE-VARENNES

Société civile immobilière
au capital de 500 euros
Siège social
22 Route de Moulins
58390 Dornes

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP à Dornes du 09/03/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : VILLETTE-VARENNES

Forme : Société civile immobilière

Siège social : 22 Route de Moulins 58390 Dornes

Objet : l'acquisition, la construction, la gestion, et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers à quel qu'endroit qu'ils se trouvent situés

Durée : 99 ans

Capital : 500 € en numéraire

Gérance : M. Anthony VILLETTE et Mme Déborah VARENNES, demeurant ensemble 22 Route de Moulins – 58390 Dornes

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas - agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation au RCS de Nevers.

AL581121270

DORNES AUTOMOBILES

SAS au capital de 5 000 euros
Siège social
12 Route de Moulins
58390 Dornes

Avis de constitution

Aux termes d'un acte SSP du 09/03/2018 à Dornes, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : DORNES AUTOMOBILES

Siège : 12 Route de Moulins – 58390 Dornes

Durée : 99 ans

Capital : 5 000 euros

Objet : entretien et réparation de véhicules automobiles, carrosserie, peinture, vente de pièces détachées, lubrifiants et tous accessoires pour ces véhicules, vente de véhicules neufs, d'occasion et utilitaires, de matériel agricole, location de véhicules de tourisme et utilitaires de moins de 3,5 tonnes (activité exercée exclusivement sans mise à disposition de conducteur), point Poste, relais-colis

Président : M. Anthony VILLETTE demeurant 22 Route de Moulins – 58390 Dornes

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable des associés

Immatriculation au RCS de Nevers

AL581121271

SCI WDBM

Constitution SSP à Montigny Aux Amognes en date du 13-02-2018 de: SCI WDBM.

Forme: SCI .

Capital: 10 000 euros.

Siège : 146 Route De Baugy, 58130 Montigny Aux Amognes.

Durée : 99 ans.

Co-gérance : Yvan, François MAHE, Le prieure 77390 Ozouer Le Voulgis, Wannes-Willem DE BOUCK, 146 Route De Baugy 58130 Montigny Aux Amognes.

Objet : location Immobilières,Acquisition, revente exceptionnelle, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant.

Cessions de parts sur décision extraordinaire des associés représentant au moins 2/3 des parts sociales.

RCS : Nevers.

AL581121272

YONNE

DÉSIGNATION

CONSEIL RÉGIONAL DE DISCIPLINE

Avis

Par décision de la formation plénière du Conseil Régional de Discipline des Barreaux du ressort de la Cour d'Appel de Paris, qui s'est réunie en Assemblée Générale Statutaire le 19 janvier 2018 :

Monsieur le Bâtonnier Eric ALLAIN a été désigné Président

Maître Nathalie SOUFFIR a été désignée Secrétaire du Conseil.

Pour l'année 2018, le Conseil Régional de Discipline est composé de :

Barreau d'Auxerre :

Titulaire : Maître Alain THUAULT suppléant: Maître Marie METZGER

Titulaire : Maître Martine DUBOIS suppléant : Elisabeth MOYNE BOUILLOT

Barreau de l'Essonne :

Titulaire : Maître Sylvie FRANCK suppléant: Maître Lionel COHEN

Titulaire : Maître Catherine de KOUCHKOVSKY suppléant : Maître Stéphanie RACLET-JOSSE

Titulaire : Maître Jean-Sébastien TESLER suppléant : Maître Karine TILLY

Titulaire : Maître Pierre ELLUL suppléant : Maître Rémy BARADEZ

Barreau de Fontainebleau

Titulaire : Maître Elisabete DOS-SANTOS-MARTIN suppléant : Maître David BOUAZIZ

Titulaire : Maître Cyrille ZIMMER suppléant: Maître Virginie BOUCHER

Barreau de Meaux

Titulaire : Monsieur le Bâtonnier Fabrice NORET suppléant : Maître Stéphanie THIERRY LEUFROY

Titulaire : Maître Luc RIVRY suppléant : Maître Emmanuel VAUTIER

Titulaire : Maître Florence FREDJ CATEL suppléant : M. le Bâtonnier Jean-Charles NEGREVERGNE

Barreau de Melun

Titulaire : Maître Magali HANKE suppléant: Maître Komi NOMENYO

Titulaire : Maître Frédéric GUERREAU suppléant : Maître Sarah DESBOIS

Titulaire : Maître Stéphanie TEXIER-MARTINELLI suppléant : Maître Jacques MAYNARD

Barreau de Seine St Denis

Titulaire : Maître Catherine RENAUX-HEMET suppléant : Maître Idir AMARA

Titulaire : Maître Isabelle BERRY suppléant : Maître Manuel BOSQUE

Titulaire : Maître François-Régis CALANDREAU suppléant : Maître Ingrid FOY

Titulaire : Maître Damien MANNARINO suppléant : Maître Claire BIELAKOFF

Titulaire : Maître Fatima AAZIZ-PEREZ suppléant : Maître Alfred FITOUSSI

Barreau du Val de Marne

Titulaire : Maître Sylvie EX-IGNOTIS suppléant : Mme la vice-Bâtonnière Nassera MEZIANE

Titulaire : Monsieur le Bâtonnier Eric ALLAIN suppléant : Maître François AUDARD

Titulaire : Madame le Bâtonnier Annie KOSKAS suppléant : Maître François PRESSAT

Titulaire : Maître Bérangère LUCAS suppléant : Maître Laura NAKIC

Titulaire : Maître Nathalie SOUFFIR suppléant : Maître Malika NGUYEN

Barreau de Sens

Titulaire : Monsieur le Bâtonnier David KHAN suppléant : Maître Marie-Marguerite FIUME.

AL891121282

DÉMISSION

EARL BOUCHERAT

Earl au capital de 286.000 euros
12 rue du Hangar
89210 Bellechaume
529 788 234 Rcs Sens

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 mars 2018, les associés ont pris acte de la démission de M. Marcel Boucherat de ses fonctions de gérant à compter du 1er avril 2018 inclus. Pour avis, la gérance.

AL891121271

NOMINATION

BOURREAU IMMOBILIER

Le 5.3.2018, les associés de la société BOURREAU IMMOBILIER, SAS au capital de 1.000 €, siège social Joigny (89) 27, avenue Gambetta, 811 427 384 RCS Sens, ont constaté la démission du Président et ont nommé, pour le remplacer, pour une durée illimitée, un nouveau Président qui était jusque-là DG et un nouveau DG.

Ancienne mention publiée : Président : Mme Caroline BOURREAU, Mouffy (89560) 2, rue des Marets – DG : Mme Marie-Madeleine BOURREAU, Chamvres (89300) 110, route de Paroy.

Nouvelles mentions : Président : Mme Marie-Madeleine BOURREAU, Chamvres (89300) 110, route de Paroy – DG : Mme Caroline BOURREAU, Mouffy (89560) 2 rue des Marets.

AL891121281

AUBERGE DE BOURGOGNE

SASU au capital de 7623 €
Siège social :
Route de Dijon, Les Vaux de Ligny,
89700 Tonnerre
411 894 934 RCS d'Auxerre

En date du 01/03/2018, l'associé unique a nommé en qualité de président M. GABORIT Francis, demeurant Route de Dijon Les Vaux de Ligny, 89700 Tonnerre en remplacement de Mme GABORIT née NOEL Véronique, à compter du 01/03/2018.

Modification au RCS d'Auxerre

AL891121291

TRANSFERT DE SIÈGE

SARL AU VIEUX TILLEUL

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 500 euros
Siège social : Quai Roland Bonnion
89500 Villeneuve sur Yonne
540093556 RCS Sens

Aux termes d'une décision en date du 01 mars 2018, la gérance de la Société à Responsabilité Limitée SARL AU VIEUX TILLEUL a décidé de transférer le siège social du Quai Roland Bonnion, 89500 Villeneuve sur Yonne au 1 Quai Roland Bonnion 89500 Villeneuve sur Yonne à compter du 01 mars 2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL891121263

LEADER INVESTISSEMENT

SCI au capital de 762,25 €
Siège social : 11 place des héros,
89100 Sens
351 321 153 RCS de Sens

L'AGE du 06/03/2018 a décidé de transférer le siège social de la société 60, rue Charles DE GAULLE, 89100 Saint-Clément, à compter du 06/03/2018

Mention au RCS de Sens

AL891121267

OASIC

SAS à capital variable de 1000,00 Euros
4 les fusées, 89770 Boeurs en Othe
823745914 R.C.S. Sens

Par décision de L'Assemblée Générale Ordinaire en date du 31/12/2017 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 17 rue sancey, 89100 Sens à compter du 01/01/2018. Autres modifications : - il a été décidé de modifier le capital de la société en le portant de 1000 Euros à 1500 Euros Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens

AL891121299

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/03/2018 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire simplifiée de la **SAS ASTECHCOM** 89 Grande Rue 89290 Vincelles. RCS Auxerre 524147550. CIP 3971.

AL891121280

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/03/2018 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de **Madame Marina LALLEMAND** 11 route d'Auxerre 89600 Vergigny (restauration rapide). RCS Auxerre 824198071. CIP 4019. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891121272

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/03/2018 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée avec poursuite d'activité jusqu'au 11/03/2018 de la Sàrl **LA FLECHE ICAUNAISE** 60 rue Guynemer 89000 Auxerre (réparation vente d'articles de sport). RCS Auxerre 812866986. CIP 4020. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891121273

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/03/2018 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la SAS à associé unique **SAS CBS Centre Commercial Cora** Les Grandes Haies 89470 Monéteau (Achat et vente d'accessoires de mode). RCS Auxerre 525356770. CIP 4021. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891121274

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/03/2018 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de **Monsieur Edgar Henrique CARDOSO SILVA** 41 grande rue 89144 Varennes (Bar). RCS Auxerre 490014552. CIP 4022. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891121275

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/03/2018 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de **Madame Coralie Sylvie FABIOLE** épouse NEVEU 5 rue des Ecoles 89130 Leugny (Café bar). RCS Auxerre 399883404. CIP 4023.

Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891121276

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/03/2018 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la Sàrl à associé unique **S.N. SMOKE TONNERRE** Centre Leclerc, route de Paris 89700 Tonnerre (commerce de cigarettes électroniques). RCS Auxerre 810490029. CIP 4024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891121277

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/03/2018 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **Sàrl ZONE PC** 9 rue du Docteur Collinot 89480 Coulanges sur Yonne (réparation informatique). RCS Auxerre 818646614. CIP 3996. Liquidateur : SCP VERONIQUE THIEBAUT en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 Dijon Cedex.

AL891121278

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/03/2018 prononçant la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire avec poursuite de l'activité jusqu'au 15/04/2018 au profit de la **Sàrl MORVANDELLE DU BATIMENT** hameau Moulin Colas 89630 Quarré-les-Tombes (maçonnerie, charpente).RCS Auxerre 341864866. CIP 4025. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891121279



MODIFICATION DE CAPITAL

TRANSPORTS MACHAR

Société à responsabilité limitée à associé unique
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 4 chemin des Vergers, 89130 Mézilles
498 940 840 Rcs Auxerre

Par une délibération en date du 26 Février 2018, l'associé unique a décidé : - d'augmenter le capital de 5.050 euros pour le porter à 15.050 euros par création de 505 parts sociales d'une valeur de 10 euros chacune, - de réduire le capital social de 4.515 euros pour le porter à 10.535 euros, à la suite de pertes, par voie de réduction de la valeur nominale des parts de 7 euros chacune. Il a ensuite constaté la souscription et la libération des parts ainsi que le dépôt des fonds. Il a constaté en conséquence la réalisation définitive de la réduction de capital et corrélativement de l'augmentation préalable de capital et apporté les modifications statutaires rendues nécessaires par la double opération. La gérance

AL891121307

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AOC «CRÉMANT DE BOURGOGNE»

Avis de consultation publique

Lors de sa séance du 15 février 2018, le comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses de l'INAO a décidé la mise en consultation publique du projet d'aire parcellaire révisée de l'appellation d'origine susmentionnée.

Ce projet d'aire parcellaire concerne 377 communes réparties sur les départements de la Côte d'Or, du Rhône, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne. La liste des communes concernées est consultable sur www.inao.gouv.fr à la rubrique suivante :

Espace-professionnel-et-outils/Suivi-des-demarches

/Consultations-publiques-des-projets-d-aires-

geographiques-ou-parcellaires-delimitees-des-AOC-

et-IGP.

La consultation se déroulera du 26 mars 2018 au 26 mai 2018 inclus.

Les plans cadastraux matérialisant le projet d'aire parcellaire pourront être consultés en mairie des communes concernées aux jours et heures habituels d'ouverture pendant la durée de consultation.

Pendant ce délai, et conformément à la Directive INAO-DIR-2015-03, les propriétaires et exploitants pourront formuler des réclamations auprès de l'INAO par courrier (recommandé avec accusé de réception le cas échéant) à l'adresse suivante :

INAO Parc du Golf - Bâtiment BOGEY 16 Rue du Golf 21800 QUETIGNY

ou par courriel à l'adresse suivante : INAO-DIJON@inao.gouv.fr.

Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 26 mai 2018, le cachet de la poste ou l'accusé de réception électronique faisant foi.

Le dossier complet est consultable dans le délai prévu ci-dessus sur rendez-vous au site INAO susnommé aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

AL891121208

RECTIFICATIF

EARL FORTIN

Earl au capital de 395 000 euros
Siège social : 26 rue des Chênes
Grange le Bocage – 89260 Perceneige
452 000 359 RCS Sens

Rectificatif

Dans l'en-tête de l'annonce légale de dissolution n° AL890821152 parue le 23 février 2018 dans le journal Terres de Bourgogne, il fallait lire 452 000 359 RCS Sens au lieu de 452 000 369 RCS Sens.

Le reste de l'annonce demeure inchangé.

Pour avis, le liquidateur.

AL891121286

Rectificatif à la parution du 23/02/2018 pour la société PRESTA CVC89. Il fallait lire dénomination : **PRESTA CVC89 SASU.**

AL891121249

Rectificatif à l'annonce parue dans Terres de Bourgogne, le 09/02/2018, concernant la société EPSB ELECTRICITE PLOMBERIE SALLE DE BAINS, lire SIGLE EPSB

AL891121268

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Marie-Abelle FROISSART-CREVIEAUX, Notaire à Villeneuve-la-Guyard (89), 52 rue du Général de Gaulle, le 6 mars 2018, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE par :

Monsieur Dominique Vincent Michel GUION, ouvrier agricole, et Madame Patricia Marie Elisabeth KAISER, femme de ménage, son épouse, demeurant ensemble à villeneuve-la-Guyard (89340) 15 Rue du Général de Gaulle .

Monsieur est né à La Guerche de Bretagne (35130) le 9 août 1966,

Madame est née à Reims(51100) le 15 décembre 1961.

Mariés à la mairie de Noisy Rudigon (77940) le 28 avril 2001 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL891121292

CHANGEMENT REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Jean-Paul JACOB, Notaire Associé à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) le 22/2/2018,

Mr BOSCARDIN Jean-François Marcel, et Mme DULIEU Evelyne Claire Georgette, son épouse, dt à PAROY-SUR-THOLON (89300) 26 route de Montholon, mariés à la mairie de VARZY (Nièvre) le 7/9/1974 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage, ont déclaré conjointement convenir dans l'intérêt de leur famille, de changer entièrement de régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle.

Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Jean-Paul JACOB, Notaire associé à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

Pour insertion

Me JACOB, Notaire.

AL891121298

MODIFICATION DE STATUTS

AIRES

SAS au capital de 7.800 euros
30 route de Chichery
89380 Appoigny
RCS Auxerre 424 445 443

Aux termes des décisions de l'associé unique du 27/02/2018, il a été décidé de modifier l'objet social à compter du 01/03/2018. En conséquence, l'article «Objet» des statuts a été modifié comme suit

- Ancienne mention : tous travaux de nivellement et terrassement, construction de routes ; la fabrication, l'achat et la vente de tous matériaux.

- Nouvelle mention : La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou

titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres ; Toutes prestations de services, d'assistance, de conseils, études en faveur des

sociétés ou entreprises, sur les plans administratif, comptable, technique, commerciale, financier ou autres,

Mention sera faite au RCS AUXERRE. Pour avis,

AL891121288

AGS FORMATION

SASU au capital de 1.000 Euros
Siège social : 6 rue des Caillottes
89470 Monéteau
833 434 061 RCS Auxerre

Par AGE en date du 2 février 2018, il a été décidé de désigner en qualité de Commissaire aux comptes titulaire la société de commissariat aux comptes AUCAP, SARL au capital de 19.840 Euros, 3 rue du Golf - 21800 QUETIGNY, 532 729 456 RCS DIJON

Par AGE en date du 15 février 2018, il a été décidé d'augmenter le capital social de 99.000 Euros, pour le porter à 100.000 Euros,

Par AGO convoquée extraordinairement le 16 février 2018, il a été décidé de nommer Président la société BACHOTET DÉVELOPPEMENT, SARL à associé unique, 6 rue des Caillottes – 89470 MONETEAU, 833 359 573 RCS AUXERRE, en remplacement de Monsieur Sébastien BACHOTET, démissionnaire.

Modifications au RCS d'AUXERRE

Pour insertion,

Maître Pierre GUILLET,

Avocat spécialement mandaté

AL891121294

SARL ETA LES VALLEES DE L'YONNE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social
Irancy (Yonne)
1 ruelle du Ru
Rcs Auxerre 830 608956

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 30 décembre 2017 : Il a été ajouté à l'objet social de la société les activités suivantes : l'entretien des bords de champs et de routes, les travaux communaux, l'achat de bois coupé en vue de le transformer, la dénomination de la société a été modifiée pour devenir « ETA LES VALLEES DE L'YONNE», le siège social a été transféré au 25 Grande Rue - 89460 SAINTE-PALLAYE. Monsieur Jérôme PUCHAT demeurant 25 Grande Rue - 89460 SAINTE-PALLAYE, initialement gérant de la société pour deux ans a été nommé gérant de la société pour une durée illimitée.

Pour avis, la gérance.

AL891121297

COMMUNIK & VOUS

SARL au capital de 2 000 €
7, allée des Acacias
89000 Auxerre
831 062 039 RCS Auxerre

Avis

Aux termes du PV d'AGM du 16/02/2018, il a été décidé de :

- transférer le siège social du 7, allée des Acacias, 89000 Auxerre à résidence Champleroy, 8 rue de Belfort 89000 Auxerre à compter de ce jour, et de modifier l'article 4 des statuts ;

- nommer en qualité de co-gérante Cyrielle AUGEAT-MALTER, 27 bis rue de Champlys 89000 Auxerre, pour une durée de 2 ans à compter de ce jour.

AL891121301

YONNE EQUIPEMENT

Société anonyme d'économie mixte
Avenue des Plaines de l'Yonne
89000 Auxerre
Capital : 3 434 253,30 €
RCS Auxerre B 402 196 224

Modification du conseil d'administration

- Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté par Gilles DEMERSSEMAN

En remplacement de :

- Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise représentée par Michel BIDOT

Pour avis,

Le Conseil d'Administration

AL891121309

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

JASSER

SARL au capital de 500 €
Siège social :
118, rue de Paris, 89000 Auxerre
813 211 166 RCS d'Auxerre

L'AGE du 28/12/2017 a nommé en qualité de gérant M. BEN MOUSSA SALIM, demeurant 43 avenue du 4ème régiment d'infanterie, 89000 Auxerre en remplacement de Mme BEN MOUSSA NEE BEN MOUSSA NOURHEN, à compter du 01/01/2018.

Modification au RCS d'Auxerre

AL891121260

LOCATION GERANCE

Par acte SSP du 8 janvier 2018, la société RESIDENCE DE LA PUISAYE, SARL au capital de 10 000 euros, ayant son siège social 12 rue Jean Jaurès 92813 Puteaux Cedex, immatriculée 508 993 722 RCS Nanterre, a donné en location gérance à la société ORPEA, SA au capital de 80 691 403,75 euros, ayant son siège social 12 rue Jean Jaurès 92813 Puteaux Cedex, immatriculée 401 251 566 RCS Nanterre, un fonds de commerce d'exploitation d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes sis et exploité Allée Jacques Tison 89170 Lavau, pour une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 2018.

AL891121270

FLORELINE

SARL au capital de 45000,00 Euros
2 place Saint Adrien, 89660 Mailly Le Château
426420097 R.C.S. Auxerre

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30/06/2017 il a été pris acte de la démission du Gérant Monsieur Dominique Meuterlos, à compter du 30/06/2017. Madame Elisabeth Meuterlos, Gérant, demeure seul dirigeant à compter de cette même date. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre

AL891121302

NON DISSOLUTION

MISTER GOURMAND

SARL au capital de 4 500 euros
Siège social : 3 Impasse Saint Vincent
89100 St Denis
809 881 048 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 31 Octobre 2017, l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL891121303

DISSOLUTION LIQUIDATION

PONT D'OR

Société à responsabilité limitée
au capital de 8.000 €
Siège social :
123 Grande Rue
89100 Sens
499 352 821 R.C.S. Sens

Aux termes du PV du 31 août 2017 16H l'AGE a approuvé les comptes de liquidation a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31 août 2017.

La société sera radiée au RCS de Sens.

AL891121283

IMGE VOYAGES

Société à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 81 750,79 euros
Siège social : 150, rue de Paris
89000 Auxerre
R.C.S. Auxerre 349 737 585

Avis

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 février 2018, les Associés,

après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;

- donné quitus au Liquidateur, M. Gérard GUILLOT, demeurant Auxerre (89000) 6 rue des Buttes et déchargé ce dernier de son mandat ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Mention sera faite au R.C.S. d'Auxerre.

Pour avis,

Le Liquidateur.

AL891121183

KIO

SARL au capital de 2000euros.
Siège social: 11 rue du pressoir
89220 Champcevrais.
810854190 RCS Auxerre

Le 13/2/18, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Jean michel Caillaud, Rue du pressoir 89220 Champcevrais, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Auxerre.

AL891121202

BAT'IMMO TP

Société À Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 16.000 euros
Siège social : Le Fourneau
89360 Flogny La Chapelle (Yonne)
754 006 294 RCS Auxerre

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 16 février 2018 la dissolution anticipée de la société à compter du 16 février 2018 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires. - A été nommé comme liquidateur : Monsieur Baptiste MANSANTI, demeurant à Chessy Les Pres (10130) 1 rue du Moulin Baillot , a qui ont étés conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. - Le siège de la liquidation est fixé au siège social à Flogny La Chapelle (89360) Le Fourneau. - C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. - Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Auxerre.

Pour avis, le liquidateur

AL891121257

JMV

SCI en liquidation au capital de 12.195,92 €. Siège: 61 Avenue d'Auxerre 89000 Saint-Georges-sur-Baulches 345 201 990 RCS Auxerre

L'AGE du 03/03/2018 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Radiation au RCS d'Auxerre.

AL891121259

EARL ECURIE BOISAN

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social 4 Rue Chales
89190 Molinons

513 997 452 RCS Sens

Dissolution anticipée

Aux termes d'une décision en date du 15 JUIN 2017, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 15 Juin 2017 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Michel LAMI, demeurant 40 Bis rue de Verdun – 59136 Wavrin, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 40 Bis rue de Verdun - 59136 Wavrin. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur

AL891121264

EARL ECURIE BOISAN

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7 500 euros
Siège social : 4 Rue Chales
89190 Molinons
513 997 452 RCS Sens

Clôture de liquidation

Aux termes d'une décision en date du 5 janvier 2018, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation arrêté au 30 juin 2017, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur

AL891121265

SARL DES GRANDS BARREAUX

SARL au capital de 10 000,00 euros
Siège social : 6 Rue des grands barreaux
89100 Gron 801674409 RCS Sens

Avis de dissolution et de nomination d'un liquidateur.

L'assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 2018 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Ont été nommés liquidateurs, pour la durée de la liquidation : Monsieur Jean-Paul ROUX et son épouse, Madame Anne-Marie COKELAER demeurant 6 Rue des grands barreaux – 89100 Gron. Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 6 Rue des grands barreaux – 89100 Gron. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens.

Pour avis, le liquidateur.

AL891121285

AMBULANCES AUXERRE ST AMATRE

au capital de 7 690,00 euros
Siège social
26 rue de Sommeville
Les Chesnez
89000 Auxerre
431 879 048 RCS AUXERRE

Avis de dissolution

Aux termes d'une décision en date du 31 janvier 2018, la société à responsabilité limitée AMBULANCES RENARD, au capital de 8.969 €, ayant son siège social 22 bis route de Paris 89200 Avallon, a , en sa qualité d'associée unique de la société AMBULANCES AUXERRE ST AMATRE, décidé la dissolution anticipée de ladite société.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société AMBULANCES AUXERRE ST AMATRE peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce d'Auxerre.

Pour avis, le gérant.

AL891121296

FED

SARL au capital de 8000 euros
Siège social:
14 rue Fecauderie
89000 Auxerre
428 076 368 RCS Auxerre

Le 31/05/2017, l' AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liqui-

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT
D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :

BOULANGERIE GODIN-AGREMENT SARL

Liquidation Judiciaire du 20/09/2016

17, rue de Valprofonde à 89500 Villeneuve sur Yonne

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 17 janvier 2018

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le mandataire judiciaire

AL891120980

dateur M. frederic BALBEURRE, 6 rue saint vincent, chastenay, 89560 OUANNE et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Modification au RCS d' AUXERRE

AL891121300

TERRAVERT89

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 1 250 euros
Siège social et Siège de liquidation :
10 Rue du Bas du Grand Champs,
89190 Chigy - 811 076 827 RCS Sens

L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 2017 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Céline LOUTREUIL de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur

AL891121304

→ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 13/02/2018 constitution de la SASU TAXIPITCH.

Capital: 500 euros.

Siège social: 8 avenue ingres 89000 Auxerre.

Objet: Activité de VTC.

Président: Soufiane El Ouardi, 8 avenue ingres 89000 Auxerre.

Admissions aux assemblées et droits de vote: chaque associé participe aux AG, une action = un vote.

Clauses d'agrément: cession libre.

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Auxerre.

AL891121140

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp du 05/02/18, constitution de la sasu: Massari Sylvie Tapissier.

Siège: 6 rte de misy, ch. pasteur 89140 Vinneuf.

Capital: 1000 euros.

Objet: ameublement, réfection de meubles, tenture murale, confection de rideaux.

Président: Sylvie Massari, 6 rte de misy, ch. Pasteur 89140 Vinneuf.

Durée: 99 ans au rcs de Sens.

AL891121144

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 12/02/18, il a été constitué la SCI dénommée SCI CROUCROC.

Siège social: 75 rue Jacques d'Auxerre 89300 Joigny.

Capital: 100 euros.

Objet: acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers.

Gérance: Mme JOCELEINE BILLIAULT, 75 rue jacques d'Auxerre 89300 Joigny; Mme VIRGINIE BILLIAULT, 9 la mercerie 44150 Saint Herblon.

Cessions soumises à agrément.

Durée: 99 ans.

Immatriculation au RCS de Sens.

AL891121146

AVIS DE CONSTITUTION

Par un acte SSP en date du 21/01/2018 il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination sociale : MGEM

Capital : 500 euros

Sigle : MGEM

Siège social : 25 rue de la Sauniere 89600 Vergigny

Objet: Maintenance industrielle.

Durée : 99 ans.

Président: Mme Rateau Mireille 25 rue de la Sauniere 89600 Vergigny. La cession des actions de l'associé unique est libre. Chaque action donne droit a une voix.

RCS : Auxerre

AL891121255

CONSTITUTIONS

Par acte SSP du 05 Mars 2018 à Auxerre, il a été constitué une SARL, ayant les caractéristiques suivantes.

Dénomination : OLYNVEST SARL

Objet : la prise de toutes participations dans toutes entreprises ou sociétés, quel qu'en soit la nature juridique ou l'objet, par voie d'acquisition de parts ou d'actions, souscription, apport ou autrement ; la gestion et la disposition de ses participations ; l'assistance et le conseil à toutes sociétés dans les domaines de la fusion acquisition, commercial, administratif, gestion, stratégie de développement, marketing, finance, négociation.

Siège social : 26 rue des Jonches Lieudit La Borde 89000 Auxerre

Capital social : 1000 euros divisé en 1000 parts sociales de 1 euros

Durée : 99 ans

Gérant : Olivier Molina demeurant au 26 rue des Jonches Lieudit La Borde - 89000 Auxerre

Immatriculation : RCS d'Auxerre

AL891121266

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16 février 2018, il a été constitué une société civile :

Dénomination : STAPLETON & PANIS,

Siège : 10 Promenade de l'Ouest – 89510 Véron,

Objet : Détention et utilisation de biens mobiliers,

Durée : 99 ans,

Capital : 100 Euros,

Gérance : - Marie-France PANIS, demeurant 24 - 26 Ben Lomond, Dve Highland Park, Qld 4211, (Australie), - Kevin STAPLETON, demeurant 24 - 26 Ben Lomond, Dve Highland Park, Qld 4211, (Australie),

Agrément des cessions : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales,

Immatriculation Au RCS de Sens.

AL891121284

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 6 mars 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI MANGO

Forme : Société Civile immobilière

Siège Social : 52 boulevard du 14 juillet 89100 SENS

Objet : L'acquisition d'un appartement à l'adresse 285 avenue Georges Clémenceau 92000 Nanterre, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit appartement.

Durée : 99 années

Capital social : 1.000 €

Gérant : M. Gabin QUAAK, demeurant 16 rue de Bezons 92400 Courbevoie

Transmission des parts : Soumises à l'accord des associés.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Sens.

La gérance.

AL891121287

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans d'une société civile dénommée SCI JEREVE au capital de 1.000 €, dont le siège social est à Auxerre (89) 14, rue Hte Moquette, ayant notamment pour objet, l'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété. M. Jérôme LOUIS demeurant Auxerre (89) 14, rue Hte Moquette, a été nommée gérant. Les cessions de parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement des associés donné par une décision collective extraordinaire à la majorité des Ÿ des parts. Immatriculation au RCS d'Auxerre .

AL891121290

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 08/03/2018 il a été constitué une société

Dénomination sociale : PRO BE 8

Siège social : 63 Avenue Denfert Rochereau, 89000 Auxerre

Forme : SASU

Capital : 500 Euros

Objet social : Ingénierie, études techniques (7112B)

Président : Monsieur Eugen Teulea demeurant : 63 Avenue Denfert Rochereau, 89000 Auxerre élu pour une durée indéterminée

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

AL891121293

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P en date du 12/03/18 à Auxerre, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SARL EMANON

Siège Social : 11 Place Charles LEPERE 89000 Auxerre

Objet : L'exploitation de tous fonds de commerce de Bar, Pub, Bar à bières, Bar à vins, petite restauration, le tous servi a table, au comptoir ou en libre service.

L'organisation et l'animation de soirées événementielles de tous type en lien avec les données décrites ci-avant.

Durée : 99 ans

Capital social : 10000 euros

Gérance :

Co-gérant : Mr MOREL Stéphan, demeurant 19 grande Rue 89210 ESNON

Co-gérant : Mr BERTHELIN Brice, demeurant 4 Avenue Charles de Gaulle 89000 Auxerre

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés

de Auxerre.

AL891121311

POUR VOS ANNONCES LÉGALES *On s'occupe de tout !*
Tel. 03 80 78 90 42 legales@terres-de-bourgogne.net - Fax 03 80 70 08 02
Connaissez-vous les SERVICES PLUS du journal ?
✓ PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE
✓ ATTESTATION DE PARUTION PAR FAX OU MAIL
✓ RELECTURE ATTENTIVE DE VOS ANNONCES AVANT PARUTION
✓ MODÈLES D'ANNONCES À VOTRE DISPOSITION
✓ DEVIS SUR SIMPLE DEMANDE
du LUNDI au VENDREDI dès 8h00
Terres de Bourgogne

bulletin d'ABONNEMENT
À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,
VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN ACCÈS ILLIMITÉ
AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :
☐ Bovins viande ☐ Aviculture
☐ Grandes cultures ☐ Fruits & légumes
☐ Lait élevage ☐ Pâtre
☐ Porcs ☐ Chèvre
☐ Vigne

Terres de Bourgogne
Je m'abonne pour 1 an 105 €
Je m'abonne pour 2 ans 200 €
+ 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 48 €
☐ pour 2 ans 96 €
TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail
☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne
☐ Je règle € par carte bancaire N°___/___/___/___
date d'expiration: ___/___
SIGNATURE



Grande distribution et gaspillage

Par philanthropie et par intérêt

Deux ans après la loi anti-gaspillage, Comerso, acteur de la valorisation des invendus des entreprises, a demandé à l'institut Ipsos d'enquêter sur le sujet.



Banques alimentaires

84 % des denrées sont collectées par les associations elles-mêmes, comme ici les Banques alimentaires.

Deux années après l'entrée en vigueur de la loi Garot, il s'avère que 63 % des acteurs de la grande distribution avaient déjà mis en place des actions anti-gaspillage avant le vote du texte. Néanmoins, 35% d'entre eux déclarent que cette loi les a incités à prendre des initiatives et à aller plus loin dans les dispositifs. Ces derniers consistent à la fois à la mise en place d'actions en amont comme une meilleure gestion des stocks, une sensibilisation et une formation du personnel et une évolution des pratiques et à la mise en place en aval d'actions de valorisation des invendus. Depuis l'entrée en vigueur de la loi, 5,4 actions en moyenne ont été mises en place par magasin. Parmi les initiatives phares sont citées des actions d'accélération des ventes de produits à dates courtes, le don aux associations caritatives ainsi que la valorisation des déchets résiduels.

Concrètement, 98% des magasins mettent en place des actions pour favoriser une meilleure gestion des stocks et 69% mettent en place un recentrage des assortiments. Par ailleurs, la sensibilisation est prise au sérieux : 52% des magasins organisent des formations anti-gaspillage pour leurs employés et 32% font appel à un coach spécialisé dans ce domaine ; 37% des grandes surfaces ont même choisi de mener des actions de sensibilisation en direction des clients, 39% pratiquent l'utilisation et la transformation des produits et 26% la vente assistée sur les fruits et légumes. En aval, l'accélération des ventes des produits à dates courtes est une pratique généralisée via le stickage puisque 92% y ont recours. Pour 66% d'entre eux, cette dernière date de plus de trois ans, c'est-à-dire avant l'entrée en vigueur de la loi. La majorité des responsables déclarent le faire pour des raisons financières : 98 % pour minimiser la casse et 74 % pour sauvegarder une partie des marges. Les clients en bénéficient car, en moyenne, les remises se situent le plus souvent entre - 30 et - 40%.

Tri bio-déchets

La problématique principale du stickage réside dans le temps qu'il nécessite : 66% des responsables de magasins souhaitent qu'ils prennent moins de temps aux équipes. Il est vécu comme complexe et chronophage. Ceci explique probablement pourquoi 38% des magasins ne suivent pas régulièrement les ventes stickage et que 11% ne les suivent pas du tout. Une autre problématique réside dans la difficulté de gérer les produits stickés non vendus : 34% d'entre eux sont jetés. Face à ces difficultés, certains magasins choisissent de faire appel à des partenaires externes. Le don aux associations est pratiqué par 93% des magasins qui interagissent en moyenne avec 2,1 associations. 45% d'entre eux sont collectés chaque jour et 64% donnent depuis plus de trois ans. 94% des acteurs de la grande distribution mettent en avant la dimension sociale du don (en externe ou en interne) et 79% d'entre eux se sont aussi investis dans cette démarche pour des raisons financières : économie fiscale et coût du traitement des déchets. En matière de logistique, 84% des denrées sont collectées par les associations elles-mêmes et 16% par des sociétés externes. 55% des magasins ne donnent pas tous les jours et 20% des collectes se font sans camion frigorifique ; 27% ne donnent qu'une partie des produits frais et uniquement 33% des produits frais métiers. Par ailleurs, 26% des magasins ne savent pas si leurs associations sont agrées Rig (reconnaissance d'intérêt général) ou Rup (reconnaissance d'utilité publique) et la même proportion trouve compliqué de récupérer des attestations fiscales ou ne les récupèrent pas. Enfin, les magasins qui n'effectuent pas de don évoquent l'argument de la responsabilité en cas de problème sanitaire, administratif et fiscal.

L'objectif des magasins est de diminuer au maximum les déchets, mais il reste toujours une part incompressible ; 60% d'entre eux déclarent avoir mis en place un tri bio-déchets. Il s'agit des hypermarchés qui se doivent d'être en adéquation avec le cadre légal en vigueur. 10% seulement des magasins pratiquent la valorisation des bio-déchets par des filières spécifiques.

V. G.

Coin cuisine

Nids en panna cotta

Pour 8 personnes

Préparation : 10 minutes
Cuisson : 10 minutes
Infusion : 20 minutes
Réfrigération : 3 heures
Ingrédients :
½ l de crème liquide uht
1 gousse de vanille
½ l de lait
150 g de sucre en poudre
6 feuilles de gélatine (12 g)

Décor: petits oeufs de Pâques (liqueur, en sucre, au chocolat)

1 - Verser la crème liquide dans une casserole à fond épais. Ajouter la gousse de vanille fendue en deux dans le sens de la longueur et bien grattée.

2 - Porter à frémissement 5 minutes, jusqu'à l'obtention d'une consistance veloutée.

3 - Ajouter alors le lait et le sucre en poudre, délayer et laisser encore frémir 5 minutes sur feu doux.

4 - Retirer du feu, couvrir et laisser infuser 20 minutes.

5 - Faire ramollir les feuilles de gélatine dans un bol d'eau froide.

6 - Retirer la gousse de vanille de la casserole et y faire dissoudre la gélatine essorée.

7 - Passer 8 petits moules à savarin (en forme de couronnes) à l'eau froide, sans les essuyer.

8 - Y répartir la préparation, laisser refroidir complètement, puis mettre au réfrigérateur pendant 3 heures.

9 - Pour servir, démouler les petits nids en plongeant le fond des moules quelques secondes (ni trop, ni trop peu, donc entre



5 et 10 secondes) dans de l'eau chaude, puis les retourner sur 8 assiettes.

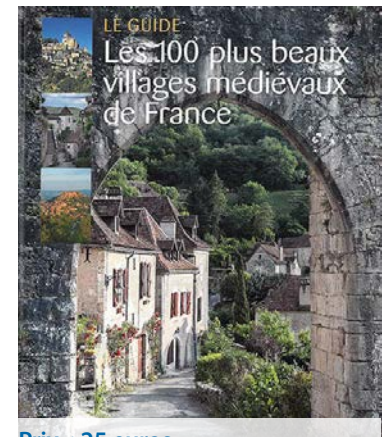
10 - Garnir le centre des nids de petits oeufs de Pâques (liqueur, au sucre, en chocolat).

Le petit plus : si l'on ne possède pas de petits moules à savarin, on peut très bien transformer les petits nids en petits dômes en utilisant 8 petits bols et mettre les oeufs de Pâques sur le dessus et autour.

Coin lecture

Villages médiévaux

«Le guide. Les 100 plus beaux villages médiévaux de France» est un livre rédigé par un collectif d'auteurs paru aux éditions Atlas/Glénat (www.glenatlivres.com).



Prix : 25 euros

Organisé de façon logique par grande partie du territoire, ce livre présente donc une sélection d'une centaine de villages parmi les plus beaux de France et qui ont la caractéristique d'avoir été construits, tout ou partie, au Moyen-Âge. Du Nord au Sud, de l'Ouest à l'Est en passant par le Centre du pays, c'est donc une succession de visites entre places et rues pavées, églises romanes, vieux cloîtres, jubés, maisons de pierre et autres curiosités… Chaque village est présenté sur une double page avec son historique, un petit focus sur un point particulier et un encadré sur que voir d'autre dans les environs.

Trois jolies photos (vue générale, vue d'une maison ou d'une rue et vue d'un détail historique) accompagnent chaque description.

Thierry Michel



PUY-DE-DÔME (63)

Paroles de jeune

VITICULTURE

Une mère finlandaise, un père français et une enfance sous le soleil de Tahiti, Mikaël Hyvert a fait plusieurs fois le tour de la Terre pour finalement s'installer aux Martres-de-Veyre, dans le Puy-de-Dôme.



« L'Auvergne a été une découverte étonnante »

À 28 ans, Mikaël Hyvert est le tout jeune propriétaire du Domaine des Trouillères aux Martres-de-Veyre dans le Puy-de-Dôme. Au cœur de l'AOC Côtes d'Auvergne, le petit vignoble de 5,8 hectares conduit en agriculture biologique, a conquis le cœur du vigneron faisant de lui le premier tahitien à cultiver la vigne sur les terres auvergnates.

Du hasard naît la passion

Une mère finlandaise et un père français, les origines de Mikaël Hyvert sont à elles seules un véritable voyage. Rajoutez à cela une enfance dans les montagnes de Tahiti, en Polynésie Française, des études en France, des jobs dans les domaines viticoles de la Loire et de Bordeaux, ainsi qu'au Chili en Amérique du Sud, et la question vous brûle d'ores et déjà les lèvres : comment cet oiseau voyageur a-t-il atterri au pied des volcans auvergnats ? *« Le hasard, un coup du destin… »*

Jusqu'à l'âge de 16 ans, Mikaël Hyvert grandit dans l'île la plus montagneuse du sud de l'océan Pacifique. D'abord attiré par les métiers de la robotique, il s'oriente dans cette voie jusqu'à une rencontre au détour d'une route. *« Un agriculteur m'a pris en auto-stop. Il m'a beaucoup parlé de son métier. Sa vision des choses, son travail m'attiraient. »*

À la découverte des vignobles

Un ami de la famille travaillant dans une brasserie de Tahiti, lui en apprend davantage et particulièrement en ce qui concerne le vin. La vinification, la viticulture, le commerce séduisent Mikaël. En 2007, il s'envole alors pour Blanquefort près de Bordeaux où il intègre le BTS Viticulture et Œnologie. *« C'était le grand saut dans l'inconnu. Je quittais mon île pour découvrir le vin dont j'ignorais presque tout. J'étais impatient. »* Les nombreux stages lui permettent d'en apprendre plus.

Dans les Côtes de Blaye, les domaines de la Loire puis une cave coopérative, Mikaël Hyvert découvre tour à tour les méthodes propres à la viticulture, la vinification et le savoir-faire de chaque région.

Plus que jamais insatiable, il s'envole de nouveau en janvier 2010 direction les domaines viticoles du Chili en Amérique du Sud. Il y travaille pendant six mois dans des conditions à des lieux de ce qu'elles auraient dû être. *« Un mois après mon arrivée, il y a eu un violent séisme. De nombreux bâtiments ont été détruits. Nous n'avions ni eau, ni électricité et il fallait malgré tout continuer à produire. »* De retour en France, Mikaël Hyvert regagne les environs de Bordeaux et travaille pendant un an et demi dans des Châteaux aux crus classés. Finalement, il trouve un poste d'enseignant en travaux pratiques au Château d'Yon puis en devient le maître de chais. *« C'est à ce moment-là que s'est posée la question de l'installation. »*


Mikaël Hyvert, propriétaire depuis le 1er novembre 2017 du Domaine des Trouillères au Martres-de-Veyre, est le premier tahitien à cultiver le nectar de Dionysos sur les terres auvergnates. © M. Comte

Découverte inattendue

« Ma compagne est venue travailler à Clermont-Ferrand. J'ignorais totalement qu'il y avait du vin dans le Puy-de-Dôme ! » Et pourtant… Avec son terroir volcanique, l'AOC des Côtes d'Auvergne a de beaux arguments qui n'ont pas échappé à Mikaël Hyvert. *« J'aime les vins atypiques parce que j'ai fait le tour des grands domaines et régions viticoles. L'Auvergne a été une découverte étonnante avec ses vins frais, fruités, épicés et beaucoup sur le poivre. Je pense qu'il est possible de faire des choses incroyables dans ce terroir volcanique. »* Pendant deux ans, le jeune vigneron travaille à Boudes avant de rencontrer Jean-Pierre Pradier au salon Vinidôme. Leur rencontre a tout d'un coup du destin, puisque le vigneron, bientôt retraité, recherche un repreneur. Après un an de stage parrainage, les clés du domaine des Trouillères et de son terroir changent de mains le 1er novembre 2017. La région, qui ne devait être qu'une étape, est finalement devenue le pied-à-terre de Mikaël. *« Deux ans ne sont pas suffisants pour découvrir un terroir. Il faut toute une vie. Je suis un fonceur. Si je n'avais pas repris ce domaine, je l'aurais regretté. »* Attaché aux traditions et aux savoir-faire ancestraux, Mikaël conserve les réalisations de son prédécesseur. Les cuvées et leurs recettes perdureront tandis que d'autres, élaborées par ses soins, compléteront la cave. Bien entendu, il poursuit la culture en agriculture biologique.

L'oiseau pose ses valises

Travaillant désormais pour son propre compte, au rythme des saisons et de ses vignes, la vie de Mikaël Hyvert pourrait paraître bien monotone après toutes ses aventures. *« L'adrénaline est à son maximum ! Je dois satisfaire les clients et mon domaine. Tout cela demande beaucoup de rigueur. »* Le jeune vigneron peut compter sur l'aide et les conseils de son mentor mais aussi de ses collègues. La terre volcanique, le climat et les vins n'ont pas été les uniques raisons de son installation. *« En Côtes d'Auvergne, petit vignoble très familial, les vignerons s'orientent davantage vers la qualité que la quantité. Il y a une diversité surprenante dans les vins pour une si petite surface. Surtout, c'est un vignoble jeune où tout semble encore en construction. C'est très motivant car une multitude de projets s'ouvrent aux jeunes comme moi. »* Et Mikaël Hyvert ne manque pas d'ambition. Il souhaiterait associer ses deux passions, la vigne et l'archéologie. *« Nous avons, à quelques kilomètres des vignes, un haut site de l'archéologie puydômoise. À l'époque gallo-romaine, c'était un lieu important par lequel transitait le vin. »* Une cuvée comme au temps des Gaulois ? Une bien belle invitation au voyage…

Mélodie Comte

J'aime

- Les voyages
- L'histoire
- Les expériences
- Les vins atypiques
- Revenir aux recettes les plus « pures »

Je n'aime pas

- Les vins qui manquent d'originalité
- Le non-respect des hommes et de la nature

Son domaine

- Rachat du Domaine des Trouillères le 1er novembre 2017
- 5,8 hectares de vignes
- 3 cépages : Gamay, Pinot Noir et Chardonnay
- Agriculture Biologique
- 5 cuvées